

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi



MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

**MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES**

**PROJET DE RENFORCEMENT DE LA GESTION DES TERRES ET DES
ECOSYSTEMES DES NIAYES ET DE LA CASAMANCE DANS UN CONTEXTE DE
CHANGEMENTS CLIMATIQUES » (PRGTE)**

REGION DE ZIGUINCHOR

DEPARTEMENT DE BIGNONA

COMMUNE DE COUBALAN

PLAN DEVELOPPEMENT COMMUNAL DE COUBALAN- REACTUALISE

Consultant : M.Birame Diouf

Version provisoire

Septembre 2017

PAGE DE GARDE EST PROVISOIRE.

SOMMAIRE

AVANT PROPOS.....	5
INTRODUCTION.....	6
1.1. VISITES DE COURTOISIE AUX AUTORITÉS ADMINISTRATIVES ET LOCALES.....	10
1.2. REVUE DOCUMENTAIRE / ENTRETIENS EXPLORATOIRES.....	10
1.3 FORUM DE LANCEMENT.....	10
1.4. LE PRÉ-ZONAGE.....	11
1.5. CHOIX ET MISE À NIVEAU DES ANIMATEURS-RELAIS.....	11
1.6. COLLECTE DE DONNÉES.....	11
1.7. PRÉ- TABLEAU DE BORD.....	11
1.8. DIAGNOSTICS SOUS-ZONAUX.....	12
1.9. REDYNAMISATION DU CC.....	12
1.10 MISE EN COHÉRENCE DES DIAGNOSTICS SOUS ZONAUX.....	13
1.11. PLANIFICATION.....	14
1.12 RESTITUTION – ADOPTION - APPROBATION.....	14
1.13. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES.....	14
1.16. SYNTHÈSE DE LA MÉTHODOLOGIE D’INTÉGRATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	17
1.17. LIMITES DE LA MÉTHODOLOGIE.....	19
II. ANALYSE DE LA VULNÉRABILITÉ ET PRINCIPALES OPTIONS D’ADAPTATION.....	20
2.1. PRÉSENTATION DE COMMUNE DE COUBALAN.....	21
2.1.1. SITUATION BIOPHYSIQUE.....	21
2.1.2 <i>Relief et sols</i>	22
2.1.3 <i>Climat</i>	22
2.2.4 <i>Végétation</i>	24
2.3. DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES.....	24
2.4. ZONAGE.....	25
2.1.2. <i>Situation économique de la commune</i>	25
2.2.1. <i>La Vulnérabilité à la variabilité climatique de la commune</i>	26
2.2.2. <i>Les Options d’adaptation proposées</i>	28
2.2.2.1. <i>La lutte contre les Inondations</i>	29
2.2.2.2. <i>L’érosion fluvio-maritime et hydrique</i>	29
2.2.3. <i>Les principales options d’adaptation proposées</i>	31
2.2.4. <i>Les Actions d’adaptation choisies</i>	32
III. ANALYSE DIAGNOSTIQUE.....	32
3.1. SECTEUR PRIMAIRE.....	32
3.1.1. <i>Agriculture</i>	32
3.1.1.1. <i>Les terres de culture</i>	32
3.1.1.2 <i>Les cultures pratiquées</i>	32
3.1.1.3. <i>Les facteurs de production</i>	35
3.1.2. <i>Elevage</i>	36
<i>Le cheptel permet-il d’envisager la mise en œuvre d’un projet biogaz ?</i>	38
3.1.3. <i>La pêche</i>	38
3.1.4. <i>L’agroforesterie !!! L’Exploitation forestière</i>	39
3.2. LE SECTEUR SECONDAIRE.....	41
3.2.1. <i>L’artisanat</i>	41
3.2.2. <i>L’industrie</i>	42
3.2.3. <i>L’énergie et les mines</i>	43
3.3. LE SECTEUR TERTIAIRE.....	44
3.3.1. <i>Le tourisme</i>	44
3.3.2. <i>Le commerce</i>	45
3.3.3. <i>Epargne et crédit</i>	47
3.3.4. <i>Transport et communications</i>	48
3.3.4.1 <i>Le transport</i>	48
3.3.4.2. <i>Les télécommunications</i>	49
3.4. LE SECTEUR QUATERNAIRE.....	50
3.4.1. <i>L’éducation et la formation</i>	50
3.4. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.....	52

3.4.2. Santé et action sociale.....	54
3.4.3. L'assainissement.....	56
3.4.4. L'hydraulique.....	57
3.4.5. Culture, Jeunesse, Sport et Loisirs.....	59
3.5. ANALYSE DE LA DYNAMIQUE COMMUNAUTAIRE.....	61
3.5.1. Les groupements de promotion féminine (GPF).....	61
3.5.2. Les Groupements d'Intérêt Economique (GIE).....	62
3.5.3. Les associations religieuses.....	63
3.5.4. Les Associations Sportives et Culturelles (ASC).....	63
3.5.5. Autres associations de développement communautaire.....	64
3.5.5.1 les APE.....	64
3.5.5.2 Les organisations féminines.....	64
3.5.5.3. Les comités de santé.....	65
3.5.5.4 le collectif des directeurs d'écoles (CODEC).....	65
3.5.5.5. Associations des Usagers de Forages (ASUFOR).....	65
3.5.5.6 Union de l'AJAC Kalounayes (association des Jeunes agriculteurs de la Casamance).....	65
3.5.5.7 Kalounayes Développement Economique et Social (KDES).....	66
3.6. DIAGNOSTIC INSTITUTIONNEL.....	66
3.6.1 Le conseil municipal (CM).....	66
3.6.2. Les services déconcentrés (CADL, Sous Préfet).....	76
3.6.2.1 La sous-préfecture.....	76
3.6.2.2 Le centre d'Appui au Développement Local (CADL).....	76
3.7. LES ORGANISMES D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT (ONG, PROJET OU PROGRAMME DE L'ETAT).....	77
3.8. ANALYSE DE LA DIMENSION CONFLIT.....	78
3.8.1 Evolution du conflit et manifestations dans la commune.....	78
3.8.2 Mécanismes de règlement.....	78
IV. PLANIFICATION DES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT.....	79
4.1 AXES PRIORITAIRES DE DÉVELOPPEMENT.....	79
4.2 PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES.....	89
4.3. PLAN D'INVESTISSEMENT ANNUEL (PIL).....	97
4.4. PLAN ANNUEL D'INVESTISSEMENT (PAI).....	100
V. LES STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE.....	111
5.1. ASPECTS INSTITUTIONNELS DE LA MISE EN ŒUVRE.....	111
5.2 HORIZON TEMPOREL DU PLAN.....	111
5.3. LE PLAN ANNUEL D'INVESTISSEMENT (PAI).....	111
5.4. LE PLAN DE FORMATION.....	112
5.5. LE PLAN DE COMMUNICATION.....	112
5.6. LES STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI.....	112
5.6.1. Le financement du PCD.....	113
5.6.2. Préparation des dossiers techniques.....	113
5.6.3. Sélection des prestataires.....	113
5.6.4. La mise en place du comité de construction.....	114
5.6.5. Exécution des projets.....	114
5.6.6. Mise en place des comités d'entretien et de maintenance.....	114
ANNEXES.....	115
CARTOGRAPHIE.....	131

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACAS	:	Action en Casamance
AJAC	:	Association des Jeunes Agriculteurs de Casamance
AMA	:	Agence des Musulmans d'Afrique
ANCAR	:	Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural
ANRAC	:	Agence Nationale pour la Relance des Activités économiques et sociales en Casamance
APE	:	Association des Parents d'Elèves
APRAN	:	Association pour la Promotion Rurale de l'Arrondissement de Nyassia
ARD	:	Agence Régionale de Développement
ASC	:	Association Sportive et Culturelle
ASCOM	:	Assistant Communautaire
ASUFOR	:	Association des Usagers de Forage
CADL	:	Centre d'Appui au Développement Local
CC	:	Comité de Concertation
C.E.M	:	Collège d'Enseignement Moyen
CLCOP	:	Cadre Local de Concertation des Organisations de Producteurs
CODEC	:	Collectif des Directeurs d'Ecoles
CR	:	Commune Rurale
GIE	:	Groupement d'Intérêt Economique
GPF	:	Groupement de Promotion Féminine
IDEE Casamance	:	Intervenir pour le Développement Ecologique de l'Environnement en Casamance
IDEN	:	Inspection Départementale de l'Education Nationale
OCB	:	Organisation Communautaire de Base
PADERCA	:	Projet d'Appui au Développement Rural en Casamance
PAM	:	Programme Alimentaire Mondial
PEPAM	:	Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire
PERACOD	:	Programme Promotion de l'Electrification Rurale et Approvisionnement en Combustibles Domestiques
PNDL	:	Programme National de Développement Local
PIA	:	Plan d'Investissement Annuel
PIL	:	Plan d'Investissement Local
PCD	:	Plan Communal de Développement
PNDL	:	Programme National de Développement Local
PROCAS	:	Programme d'appui au développement socio économique pour la paix en Casamance.
RGPH	:	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
UNICEF	:	United Nations Information Children Education Fund
YMCA	:	Young Men's Christian Association

AVANT PROPOS

La planification locale est au creuset des enjeux climatiques et de développement durable. C'est ainsi qu'aux sommets Climat et Territoires de Lyon en 2015 et lors du premier *Climate Chance* à Nantes en 2016, les dirigeants des collectivités territoriales déclaraient : « *Les outils de lutte contre le dérèglement climatique doivent aussi permettre de répondre aux autres grands défis de ce siècle et réciproquement. La lutte contre la pauvreté, accès à l'énergie durable, à l'eau et aux autres ressources, développement urbain durable, aménagement des territoires ruraux, souveraineté alimentaire, santé des populations, égalité homme-femme, travail décent et droits des travailleurs, comprenant les agriculteurs, respect des droits des peuples autochtones, protection des forêts et de la biodiversité, la préservation des ressources naturelles. Affirmer et montrer cette synergie est nécessaire à la mobilisation de l'ensemble des acteurs pour l'élimination progressive des émissions de gaz à effet de serre. Nous insistons particulièrement sur les actions d'adaptation qui doivent évidemment conforter la résilience et le développement durable des territoires, s'appuyer sur les initiatives locales et régionales et les connaissances traditionnelles des peuples autochtones, sur la nécessité d'assurer une transition juste pour les territoires, les entreprises et leurs salariés dans cette période de transformation vers une économie bas-carbone, sur le renforcement de la participation des femmes et de leur capacité d'action, en particulier dans la gouvernance territoriale. Nous soulignons le rôle fondamental de l'éducation. Former les jeunes générations, renforcer leur capacité d'intervention sont des enjeux majeurs d'un monde en mutation. Les associer aux décisions, c'est assurer la transition.* ». Cette réactualisation du PDC est un cadre conceptuel et pratique de l'expression de la volonté de faire de l'intégration du changement climatique dans toute politique de développement local mais aussi comme centre de convergence et de synergies des options de développement.

INTRODUCTION

Au début des années 1960, la gestion centralisée du pouvoir était une option politique fondamentale des pouvoirs publics. Elle s'est traduite par un découpage du territoire national en entités administratives à la tête desquelles se trouvaient des administrateurs chargés d'asseoir l'autorité et favoriser la promotion sociale et économique des administrés. Ces choix, fondés sur une approche centralisatrice de la politique de développement impliqués faiblement les populations bénéficiaires, surtout en milieu rural, dans le processus d'identification et de mise en œuvre des actions de développement. D'où leurs faibles impacts sur le développement socio-économique des localités rurales.

En matière de politique de décentralisation, l'évolution institutionnelle remonte à l'époque coloniale avec la mise en place de quatre communes urbaines que sont Gorée, Saint-Louis, Rufisque et Dakar. Depuis l'indépendance en 1960, le statut de commune de plein exercice est élargi à toutes les communes. En 1966, la loi 66-64 du 30 juin 1966 (code de l'administration communale) procède à une mise en ordre en réunissant dans un texte unique de référence les lois régissant les institutions municipales.

En 1972 la loi 72.02 du 1^{er} février 1972, relative à l'organisation de l'administration territoriale élargit la décentralisation aux zones rurales avec la promulgation des lois 72-02 et 75-25, sous forme toutefois limitative. En effet, malgré la mise en place du Conseil Municipal, le Sous – Préfet est resté ordonnateur des crédits. A partir de 1990, la loi 90-37 confère désormais la compétence de la gestion financière des communes aux Maires.

En effet, le contexte actuel est marqué par: i) la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent, ii) une réforme administrative avec l'avènement de l'Acte 3 de la décentralisation qui consacre la communalisation intégrale mais aussi et surtout la disparition de la région en tant que collectivité locale ; iii) le lancement du programme de développement post-2015 avec l'avènement des 17 objectifs pour le développement durable (ODD, horizon 2030) et plus spécifiquement l'objectif 13 relatif à la lutte contre le changement climatique qui a fait l'objet d'un accord international à Paris à la COP21.

L'adoption en 1996 de nouvelles lois sur la décentralisation, accompagnée par plusieurs décrets d'application, puis de la Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant

Code Général des Collectivités Locales modifié par la Loi n° 2014-19 du 24 Avril 2014, offrent davantage de responsabilités aux collectivités territoriales. La loi n°2014-19 du 24 Avril 2014 prévoit deux (2) types de collectivités territoriales locales le département et la commune qui sont dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière et qui s'administrent librement par des conseils élus. Les lois de 1996 et 2014 ont renforcé les responsabilités des collectivités locales. L'organisation politique et administrative du pays quant à elle, a évolué sur deux plans :

1. approfondissement de la décentralisation par l'élargissement des compétences des Collectivités Locales (CL), en substituant le contrôle d'opportunité par un contrôle de légalité rapproché du représentant de l'Etat (suppression du conseil régional pour les régions), (Préfets pour les communes, Sous-préfets pour les Communes situées dans les Arrondissements), et en remplaçant la tutelle à priori par la tutelle à posteriori sur un grand nombre d'actes (à l'exception du budget des CL) ;
2. départementalisation, par la création, entre l'administration centrale et les collectivités de base, du département en tant que structures intermédiaires destinées à servir de cadre à la programmation du développement départemental et à coordonner les actions des collectivités locales de base.

La commune a les compétences suivantes :

- l'élaboration et l'exécution du plan de développement communal (PDC), en articulation avec les Plans de développement de la ville ;
- la mise en œuvre du contrat plan avec l'État pour la réalisation de projets de développement.

En matière d'aménagement du territoire, la commune reçoit les compétences suivantes :

- l'élaboration et l'exécution du plan de développement communal (PDC), en articulation avec les Plan de développement de la ville ;
- la mise en œuvre du contrat plan avec l'État pour la réalisation de projets de développement
- l'élaboration du plan directeur d'urbanisme (PDU) du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU), des plans d'urbanisme de détail des zones d'aménagement concerté, de rénovation urbaine et de remembrement ;

- les lotissements, leur extension ou restructuration ;
- la délivrance des accords préalables de certificats d'urbanisme ;
- la délivrance des autorisations de construire à l'exception de celles délivrées par le ministre chargé de l'urbanisme ;
- la délivrance de permis de démolir et de clôturer ;
- l'autorisation d'installation et de travaux divers.

Ainsi, les CL (Départements et communes) reçoivent pour mission générale la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique, éducatif, social, sanitaire, culturel et scientifique d'intérêt communal ou rural. Et pour mission spécifique des compétences transférées de l'Etat aux collectivités dans neuf domaines : l'environnement et la gestion des ressources naturelles, la santé, la population et l'action sociale, la jeunesse, les sports et loisirs, la culture, l'éducation, la planification, l'aménagement du territoire, l'urbanisme et l'habitat et, enfin, la gestion domaniale.

Par conséquent, la lutte contre la pauvreté est devenue l'objectif prioritaire de la politique de l'état. C'est ce qui justifie d'ailleurs, la mise en place du Programme National de Développement Local (PNDL) grâce aux financements de la Banque Mondiale et de l'Etat du Sénégal. Son objectif principal est de contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales par le renforcement de leurs capacités et le financement d'infrastructures communautaires nécessaires au développement local suivant une démarche participative et décentralisée qui permette d'améliorer la gouvernance locale et de garantir la participation des groupes vulnérables à la prise de décision.

L'approche territoriale de la prise en charge du changement climatique structure et rend visible l'action de la collectivité territoriale et des acteurs face aux défis liés à l'adaptation et à l'atténuation. Elle fixe les objectifs et définit un plan d'action pour les atteindre.

Les axes majeurs de la démarche du programme sont relatifs entre autres à :

- l'élaboration d'un document de diagnostic participatif ;
- l'élaboration de documents de planification (PCD, POAS, PAI, PLF et PLC) ;

Les objectifs visés par ce Plan Communal de Développement intégrant le changement climatique et les ODD sont :

- établir la situation de référence globale de la commune ;
- mettre en évidence les atouts et les potentialités de la commune ;
- identifier les contraintes au développement (changement climatique) ;
- identifier pour un horizon temporel de six (6) ans les solutions pour surmonter les contraintes et valoriser les potentialités (changement climatique, ODD);
- élaborer un Programme d'Actions Prioritaires d'Adaptation ;
- élaborer un Plan Triennal d'Investissement ;
- identifier les instruments et les stratégies de mise en œuvre et de suivi du PCD.

I. APPROCHE METHODOLOGIQUE

L'approche méthodologique s'est fondée sur une démarche participative en vue d'impliquer tous les acteurs au développement de la commune dans le processus. Ainsi, l'élaboration du Plan Local de Développement a nécessité la démarche suivante :

1.1. Visites de courtoisie aux autorités administratives et locales

L'attache des autorités administratives et locales a été l'une des premières actions menées par l'opérateur sur le terrain. C'est ainsi que les sous Préfets, les chefs des CADL, les Conseils municipaux, les chefs de village et coutumiers ont été rencontrés.

Ces rencontres avaient pour objectif de :

- d'informer les autorités susmentionnées du démarrage des activités du programme et les différentes étapes d'élaboration des documents de planification ;
- de solliciter leur appui pour un bon déroulement des travaux.

1.2. Revue documentaire / Entretiens exploratoires

Le Centre d'Appui au Développement Local (CADL) et les Services Régionaux de la Statistique et de la Planification, ont été les principales structures visitées au cours de cette étape. La revue documentaire menée à ce niveau a permis d'avoir une présentation concise de la situation géographique, physique, démographique, sociale et économique de la zone.

Par ailleurs, les entretiens exploratoires avec le personnel des services susmentionnés et certaines personnes ressources de la Commune ont contribué à avoir une connaissance générale de la Commune.

1.3 Forum de lancement

Dans l'optique d'informer les acteurs au développement de la Commune du démarrage de ses activités, un forum de lancement a été organisé à Coubalan. Cet événement qui a enregistré la participation des autorités administratives, du Conseil Municipal, des populations et des partenaires au développement de la Commune a permis :

- d'harmoniser le niveau de connaissance de l'ensemble des acteurs de la vie communautaire sur la finalité de la planification locale, les différentes étapes de la démarche ainsi que les rôles et tâches de chaque acteur.

1.4. Le pré-zonage

Sur la base de la revue documentaire, des entretiens exploratoires et de la cartographie disponible, il a été procédé à un découpage de la Commune à partir de critères discriminants susceptibles de sous tendre un développement harmonieux et équilibré de la zone.

1.5. Choix et mise à niveau des animateurs-relais

Dans le but d'appuyer l'opérateur dans la collecte et la diffusion de l'information, un animateur –relais a été choisi au niveau de chaque zone.

Le choix des animateurs-relais s'est fait sur la base de trois critères que sont : le dynamisme, la disponibilité et le niveau d'instruction en français. Ces derniers constituent un maillon important du dispositif de communication dans le cadre du programme. Ils assurent de concert avec l'opérateur, la descente et la remontée de l'information. Compte tenu du rôle important qui leur est assigné, un atelier de mise à niveau a été organisé à leur intention. Il a permis de :

- les informer largement sur les objectifs, la démarche et les principes du programme ;
- les initier à quelques outils de MARP relatif aux techniques de diagnostic et de planification participatifs ;
- leur présenter les différentes étapes d'élaboration des documents de planification (PCD, PAOS, PLF, PLC, PAI) ;
- leur expliquer les fiches de collecte de données au niveau village.

1.6. Collecte de données

Afin d'actualiser les données secondaires obtenues à partir de la revue documentaire et des entretiens exploratoires, une collecte de données a été organisée au niveau de chaque village. Elle concerne entre autres les données sur l'éducation, la santé, l'hydraulique, l'élevage et la dynamique organisationnelle. Ce travail a été fait de concert avec les animateurs relais.

1.7. Pré- tableau de bord

A partir de la recherche documentaire, des enquêtes, des interviews et des fiches de collectes de données, les principaux indicateurs physiques, socio-économiques et culturels, ont été recensés pour constituer le pré tableau de bord.

1.8. Diagnostics Sous-zonaux

Chaque sous-zone a fait l'objet d'un diagnostic participatif au cours duquel toutes les composantes de la société en l'occurrence les jeunes, les femmes et groupes vulnérables, les notables, les personnes ressources, les conseillers, les chefs de village, les représentants d'OCB et les animateurs relais étaient présents.

Sur le plan organisationnel, il y a eu d'abord une séance plénière au cours de laquelle la démarche, l'enjeu et les objectifs du diagnostic ont été expliqués aux participants. Par la suite des travaux de groupe sont organisés en fonction des secteurs d'activités.

Après un examen minutieux par les participants des secteurs d'activités une séance de restitution des différents travaux de groupe sera organisée. Ce fut l'occasion pour les uns et les autres de formuler des amendements tous pertinents qui ont été adoptés par l'assemblée. Par ailleurs, les OCB de la zone, ont fait l'objet d'un diagnostic institutionnel.

1.9. Redynamisation du CC

Pour appuyer la Commune dans la mise en œuvre du programme, il a été mis en place une dynamique de concertation et de collaboration avec le Cadre de Concertation (CC) en vue de son implication dans le processus. Ce cadre est constitué de toutes les composantes et les partenaires de la Commune :

- Conseillers communaux ;
- Services déconcentrés de l'Etat ;
- Représentants des populations (animateurs relais) ;
- Représentants des OCB ;
- Représentants des structures éducatives ;
- Représentants des structures sanitaires ;
- Représentants d'associations ;
- Partenaires au développement de la Communauté.

Il a un rôle d'animation, d'information, d'analyse et de proposition au Conseil municipal.

Son implication a été motivée par un souci de mettre en cohérence les diagnostics sous-zonaux, d'identifier les actions à inscrire au niveau des différents plans et d'harmoniser les interventions au niveau des Communes.

1.10 Mise en cohérence des diagnostics sous zonaux

L'organisation d'un atelier communautaire de restitution/validation a permis de mettre en cohérence à l'échelle de la Commune, les diagnostics sous zonaux. Les principaux services techniques déconcentrés de l'Etat et les partenaires au développement de la Commune y ont pris part à côté du CC. Leurs contributions ont permis d'affiner l'analyse des potentialités et des contraintes de la collectivité territoriale.

A côté de ces outils classiques de diagnostic participatif, des outils d'analyse et de réduction des conflits ont été utilisés.

➤ Le Cadre du conflit

Il s'agit de localiser, dans l'espace, les conflits existants dans la commune, d'identifier les parties impliquées dans le conflit et les thèmes conflictuels et positions.

➤ Le profil du conflit

Il a permis de donner un aperçu sommaire des causes, de l'ampleur et de l'évolution du conflit dans la commune. Il facilite la systématisation des informations et leur traitement en vue d'actions concrètes.

➤ Le tableau chronologique du conflit

C'est un instrument très simple qui permet d'établir une liste des faits et événements importants d'un conflit, tels qu'ils se sont succédé dans le temps. Il peut inclure des affrontements armés, des campagnes de recrutement de combattants, des actions de propagande politique, des expulsions de populations, des famines, des initiatives de paix, etc. Le tableau chronologique reflète la perception subjective du conflit par le groupe questionné.

1.11. Planification

La planification consiste à identifier avec les populations et conseillers un programme d'actions prioritaires. Ce programme sera décliné sur 3 ans et constituera la première partie de la mise en œuvre du Plan Local de Développement. En pratique, c'est une séance qui regroupe les membres du CM, l'opérateur et une expertise constituée des agents techniques de l'Etat.

Sur le plan organisationnel, l'opérateur a en plénière présenté aux participants l'outil de planification à savoir la grille de priorisation. Cet outil permet de classer les actions en fonction de la priorité et de la faisabilité. Ce à quoi se sont attelés les membres des ateliers. Après ceci, une seconde plénière est organisée pour une restitution afin de soumettre à la critique le travail de chaque atelier en vue de l'améliorer ; toutes les suggestions pertinentes seront prises en compte.

1.12 Restitution – Adoption - Approbation

Le PCD réactualisé fera l'objet d'une restitution au niveau du conseil municipal. Ce dernier se reconnaissant parfaitement dans le travail accompli, va procéder à son adoption, lui conférant ainsi une validité juridique en tant que principal repère dans le choix et la programmation des réalisations du conseil municipal.

Vu la conformité du plan avec les orientations définies par les pouvoirs publics dans les divers secteurs d'activités et la délibération du conseil municipal portant son adoption, le PCD va être approuvé par l'autorité administrative en l'occurrence le Sous-Préfet.

1.13. Difficultés rencontrées

Toute approche participative nécessite une forte mobilisation. Les problèmes de communication engendrés par l'enclavement de certains villages ont fait que cette mobilisation a parfois fait défaut. Les problèmes de mobilité dus aux mauvais états des routes, l'occupation de la plupart de la population aux activités agricoles (période d'hivernage) sont entre autres des difficultés rencontrées.

Il est à souligner qu'il est très difficile voire impossible d'avoir une maîtrise du planning de l'élaboration des documents de planification. En effet la commune dans le cadre d'une bonne marche de sa collectivité gère également d'autres activités en

dehors de celles d'élaboration du PCD. Ceci nous a amené souvent à revoir certaines dates dans la programmation des séances.

1.14. Audit sommaire du PLD 2010

A la question à quel niveau de réalisation se trouve le PLD 2010 de Coubalan ? Les réponses ont été unanimes quant à sa réalisation très partielle. Si pour les agents d'appui technique le PLD est réalisé de 50% pour les conseillers de la mandature précédente le taux de réalisation est d'environ 15%. A ces estimations nous avons opposé une démarche analytique d'évaluation directe qui a produit des résultats plus proche de 20% de taux de réalisation.

A la question le PLD intègre t-il le changement climatique, les ODD et le genre ? Les réponses sont plus affirmatives (presque 100% de réponses négatives) et le plus souvent sans hésitation.

Donc en plus des actions urgentes et immédiates identifiées au cours des différents entretiens avec les acteurs, au moins 80 à 90% des actions prévues et non réalisées seront reconduites en y intégrant le changement climatique, les ODD et l'approche genre.

1.15. Intégration de la prise en charge du changement climatique dans la planification locale

Il s'agit de s'appuyer sur les données existantes, les plans et projets récents ou en cours, les enrichir, puis y intégrer la prise en compte du changement climatique en mettant l'accent sur l'Adaptation.

Concrètement, en partant du plan local de développement actualise il s'agit de :

- faire une analyse approfondie des documents/plans de développement de la commune et de la région concernée ;
- identifier les lacunes en matière de prise en charge des changements climatiques dans les plans communaux de développement ;
- Faire une analyse de la vulnérabilité de la commune face aux changements climatiques;
- Identifier de manière participative les options d'adaptation et d'atténuations potentielles ;
- Hiérarchiser les options d'adaptation que la commune pourrait intégrer dans son plan communal de développement ;

- Indiquer les besoins nécessaires en renforcement de capacités, pour la mise en œuvre des aspects liés au changement climatique dans les plans communaux de développement ;
- Elaborer un plan de développement communal intégrant le changement climatique budgétisé.

L'objectif visé est de faire ressortir les points de vulnérabilités de manière exhaustive mais participative, ensuite analyser et répertorier par classement les types de vulnérabilités constatés, proposer des options d'adaptations, puis les prioriser et enfin élaborer le budget dans un cadre harmonisé.

1.16. Synthèse de la méthodologie d'intégration du changement climatique

Objectifs	Outils méthodologiques	Résultats	Acteurs	commentaires
Faire une analyse approfondie des documents/plans communaux de développement de la commune et de la région concernée identifier les lacunes en matière de prise en charge des changements climatiques dans les plans communaux de développement	Audit climatique du plan Entretiens semi-structurés Focus group Matrice d'évaluation Enquêtes	Niveau de prise en charge du CC : lacunes et gaps	Tous	Faire ressortir les lacunes en matière de prise en compte du climat
Identifier de manière participative la vulnérabilité de la commune face aux changements climatiques et les options d'adaptation et d'atténuations potentielles et hiérarchisées que la commune pourrait intégrer dans son plan communal de développement.	Matrice d'évaluation participative de la vulnérabilité Matrice d'évaluation des besoins prioritaires d'adaptation Evaluation des sources locales d'émission de GES Analyses des options d'atténuation et d'adaptation	Les principales vulnérabilités des en matière de développement locale face au CC sont clairement identifiées : -Les mesures d'adaptation prises et priorisées -Les options d'atténuation faites	Tous les Acteurs	Les principaux axes de la planification intégrant le CC sont bien ressortis et analysés de manière à être utilisés dans le processus de planification et de budgétisation
Indiquer les besoins nécessaires en renforcement de capacités, pour la mise en œuvre des aspects liés aux changements climatiques dans les plans communaux de développement	- Enquêtes de compétence; - Analyse des besoins prioritaires.	Les besoins en renforcement des capacités sont clairement identifiés	Les responsables de la mise en œuvre	Les goulots d'étranglement pour une compréhension et une bonne mise en œuvre du PCD Climat sont bien cernés et les solutions pour les levées sont bien identifiées
Etablir un plan local de développement communal avec un plan d'action chiffré	Démarche analytique : - CRISTAL tool - Climate Proofing - Techniques participatives	Planifier en tenant compte des options réalistes et durables d'adaptation et d'atténuation	Tous	Des outils participatifs, d'analyses performantes ont permis de planifier en tenant compte du changement climatique
Proposer la démarche et les stratégies à suivre afin de s'assurer de l'intégration et de la prise en compte des risques liés aux changements climatiques dans le processus de planification et de budgétisation au niveau local	Analyse comparative et synthétique des performances des différents outils utilisés :	Aboutir à une démarche capitalisation de bonnes pratiques des méthodes adaptées de planification locale du changement climatique	Experts en planification et en changement climatique Experts du projet et responsables collectivités locale	La démarche ainsi expérimentée enrichie des autres apports est affinée et proposées pour les initiatives à venir

a. Les outils de mise en œuvre

Ils sont constitués essentiellement par des outils participatifs reconnus en matière de planification adaptée au niveau local :

- MARP
- Climate proofing
- Matrice (de vulnérabilité et de priorisation des options d'adaptation)
- Cristal tool ((i) la phase préparatoire, (ii) la phase de diagnostic participatif, (iii) la phase de planification, (iv) la phase de mise en œuvre)

Il est procédé à l'estimation, évaluation et à la sélection des mesures d'adaptation et d'atténuation au CC en utilisant les outils d'analyse coûts-avantages(ACA) ; l'analyse coûts-efficacité (ACE), le retour sur investissement (RSI), l'analyse multicritères (AMC) et l'évaluation des services des écosystèmes.

L'analyse coûts efficacité (ACE) valorise les coûts en termes monétaires, mais ne quantifie les avantages qu'en unités «physiques», sans tenter de les valoriser mais en identifiant une mesure commune unique qui englobe la totalité des avantages. A l'instar de l'ACA, l'ACE utilise également l'actualisation.

b. La Priorisation

La priorisation fait référence en partie de la consultation de documents stratégiques tels que : les ODD, la Lettre de politique sectorielle de l'environnement et le PANA/PNA. Les analyses de vulnérabilités ont permis une identification des options d'adaptation sur la base de l'analyse des risques inhérents au changement climatique. Cette consultation a été complétée par des entrevues avec responsables (Mairie, IREF, DREEC, ARD, conseillers notamment responsables de commissions) en plus de quelques populations. Ces entrevues ont permis la confirmation de l'identification des options adaptation.

Une analyse multicritère a été faite pour hiérarchiser les solutions retenues en vue de leur priorisation. L'analyse multicritère fournit des outils qui permettent de progresser dans la résolution d'un problème de choix, de décision ou d'action où plusieurs critères (donc plusieurs types d'acteurs), souvent contradictoires, doivent être pris en compte.

Les critères retenus dans le cadre de cette étude ont été identifiés à travers la revue documentaire et les entrevues avec les populations.

Ainsi, pour l'application de la méthode, les étapes suivantes ont été suivies :

- déterminer les alternatives et les critères de décision pertinents à travers la documentation et les entrevues avec les populations ;
- fixer des mesures numériques d'importance relative (poids) et des performances des alternatives par rapport aux critères définis ;
- procéder au traitement des valeurs numériques pour classer les alternatives par ordre de priorité.
- Valider cette hiérarchisation par arbitrage intra commission communale.

Le traitement des valeurs numériques s'est fait suivant la méthode des produits pondérés (Méthode WPM Weight Product Method).

c. Formulation des projets

Sur des options d'adaptations prioritaires retenues, un ensemble de projet a été formulé en tenant en compte leur forte incidence dans la lutte contre le changement climatique, l'atteinte des ODD, leur faible coût et leur articulation avec les Plans départementaux de développement Intégré, la politique sectorielle nationale ainsi que le PSE.

1.17. Limites de la méthodologie

La limite de l'étude vient du fait de la démarche essentiellement dans l'organisation de Focus group et dans la priorisation. En effet, les résultats des focus group et entretiens individuels avec les conseillers sont fortement liés à la sensibilité des personnes présentes, de leurs vécues et connaissances empiriques. Du côté de la démarche conduisant à la priorisation, les différentes décisions (adaptations) sont prises par les principaux responsables ; les acteurs (élus et les populations) coordonnent de plus en plus le processus de décision et pour résoudre des problèmes liés au changement climatique, il est nécessaire de tenir compte des préférences, des expériences et des connaissances acquises par ces derniers. De plus, le choix des solutions repose sur la recherche d'un consensus et non la recherche d'une optimisation.

Ces limites n'enlèvent en rien la qualité des résultats obtenus car la méthode permet de capter les informations distillées par les variables aussi bien qualitatives que quantitatives qui caractérisent les études sur l'adaptation.

II. Analyse de la vulnérabilité et Principales Options d'Adaptation

Depuis le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro (Brésil), en juin 1992, sont nées une génération de conventions (4) et le concept de développement durable a été officiellement consacré tout comme la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Entrée en vigueur le 21 mars 1994.

L'objectif de la Convention et de tous les instruments juridiques connexes que la Conférence des Parties (COP21) pourrait adopter est de stabiliser conformément aux dispositions pertinentes de la Convention, les concentrations de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique. Ce niveau devrait être atteint dans un délai suffisant pour que les écosystèmes et le système productif puissent s'adapter et développer une résilience durable face aux changements climatiques et cela dans la perspective continue d'un développement socio-économique durable(ODD) et de mise en œuvre du Plan d'Action National d'Adaptation (PANA) (2006), de la CDN (2017) et Plan National d'Adaptation (PNA) en perspective.

Le Comité National sur les Changements Climatiques(COMNACC) a été mis en place en 1994, puis renforcé en 2011, pour l'application effective des objectifs de la Convention. Le COMNACC pour se rapprocher du niveau local est investi de la mission d'installer dans les régions des Comités Régionaux sur les Changements Climatiques (COMRECC). Aussi dans son évolution, le COMNACC a accompagné la mise en place de plateformes nationales sectorielles (Agriculture-CC, Pêche-CC) dotées de plans stratégiques mais aussi de plateformes départementales.

L'intérêt de cet engagement vient, entre autre, des études menées par le groupe intergouvernemental des experts sur l'évolution du climat (GIEC), qui ont montré que les pays les moins avancés, en raison de leur niveau faible de développement ont et auront des difficultés techniques et financières pour faire face à ces variations climatiques et à leurs impacts. Ces pays sont considérés par les pays Parties à la CCNUCC comme étant parmi les pays les plus vulnérables aux Changements Climatiques. L'accord de Paris implique pour les Etats la mise en place de CDN qui dans le cas du Sénégal concerne à la fois l'atténuation et l'adaptation. Cette dernière se faisant dans les collectivités locales devrait se traduire en lignes d'action locales notamment dans la planification (PCD, PTCI). C'est dans cette perspective que le

présent exercice est fait en rapport avec la commune et l'ensemble des acteurs du développement local.

Une stratégie locale d'adaptation au changement climatique à Coubalan est donc nécessairement intégrée aux processus globaux se basant sur les priorités nationales déclinées dans le Plan Sénégal Emergent (PSE), la Contribution Déterminée au niveau National (CDN), la stratégie nationale de développement durable (SNDD), l'atteinte des objectifs de Développement durable (ODD) au niveau national d'une part, et les expériences locales d'autre part.

2.1. Présentation de Commune de Coubalan

2.1.1. Situation Biophysique

Située dans la partie Sud de l'arrondissement de Tenghory dans le département de Bignona, région de Ziguinchor, la Commune de Coubalan est limitée à l'Est par la Commune de Ouonck, à l'Ouest par la Commune de Niamone, au Nord par la Commune de Tenghory et au Sud par le fleuve Casamance. Ce fleuve et ses défluent subissent néanmoins les effets de la sécheresse qui se répercute sur le développement de l'agriculture, de l'élevage, de la navigation, de l'approvisionnement en eau potable et en énergie pour les populations.

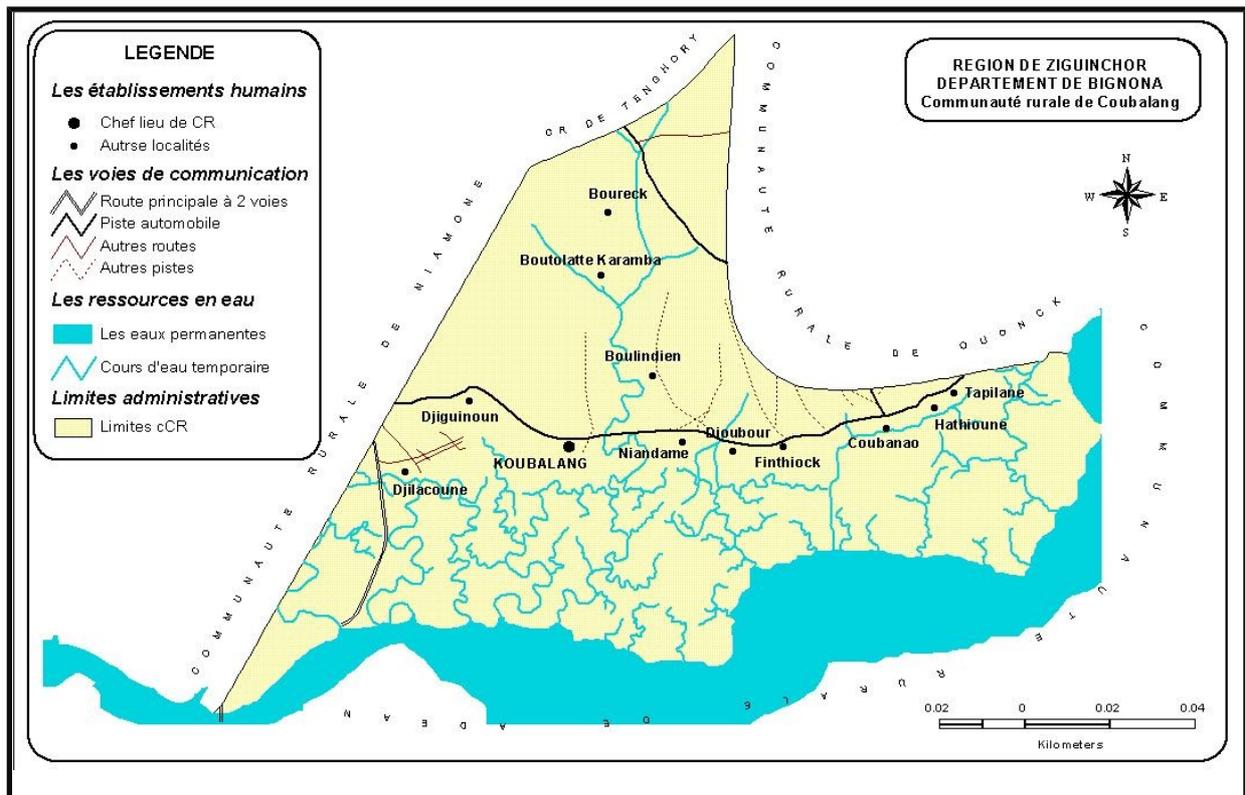
L'influence du climat et de l'hydrologie ainsi que la nature des sols répartissent en plusieurs zones la végétation. La savane arborée, riche en faune, caractérise les zones soudaniennes. La forêt épaisse est localisée dans la zone sub-guinéenne.

Sur le plan éco-géographique, la commune de Coubalan se situe en zone agroécologique de la Basse et Moyenne Casamance.

Elle comprend 13 villages : Boulindien, Boureck, Boutolate, Coubalan Coubanao, Dioubour, Djigounoum, Djilacoune, Finthiock, Hathioune, Mandouard, Niandane, Tapilane

La Commune de Coubalan couvre une superficie de 216,06 km². La densité moyenne est de 80 habitants au Km². Les superficies cultivables sont de 19.106 ha. C'est la plus petite Communauté de l'arrondissement au point de vue superficie.

CARTE 1 : CARTE ADMINISTRATIVE DE LA COMMUNE DE COUBALAN



2.1.2 Relief et sols

Son relief est plat et constitué de vastes plaines et de grandes vallées propices à l'agriculture et à l'élevage. La géomorphologie présente des sols de plateaux, des terrasses (sols ferrallitiques, ferrugineux) et des rizières près des estuaires et le long des cours d'eau, caractérisées par des sols hydromorphes riches, propices à la culture du riz, et des sols halmorphes.

Les sols argileux représentent 40 % alors que les sols sablo- argileux avec 60% constituent la partie dominante réservée à la culture de l'arachide, du mil, du maïs etc.

2.1.3 Climat

2.1.3.1. La température

Le climat de type tropical, subguinéen est caractérisé par une longue saison sèche d'octobre à mai et une saison de pluies sur quatre mois et demi. La moyenne annuelle des températures se situe, environ à 27 °c avec une amplitude thermique de 22°C. Au mois de janvier, le thermomètre se situe à 20°C pour aller jusqu'à 37°C au mois d'avril. On remarque une faible influence de l'harmattan et de l'alizé.

2.1.3.2. Les tendances de la pluviométrie

La tendance de la pluviométrie qui était à la baisse en 1997 a amorcé une reprise ces dix dernières années. En 2016, la moyenne pluviométrique était de 1559 mm de hauteur d'eau obtenue entre 55 et 77 jours.

TABLEAU N°1 : Pluviométrie de 2000 à 2016 Station de Ziguinchor

Années	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	AN
2000	0,0	97,9	434,5	311,1	243,1	243,1	0,0	1329,7
2001	0,0	134,8	448,6	325,1	381,3	60,2	18,6	1368,6
2002	2,9	71,3	108,0	292,8	264,8	64,5	0,0	811,7
2003	0,0	97,9	434,5	311,1	176,3	122,1	0,0	1141,9
2004	0,0	122,4	391,5	247,3	210,5	88,7	0,0	1060,9
2005	3,9	127,8	359,0	591,1	236,7	210,6	0,0	1531,4
2006	0,0	167,2	391,3	475,4	357,5	182,6	0,0	1574,0
2007	0,0	51,0	209,0	301,4	300,3	49,8	0,0	911,5
2008	2,5	199,7	549,1	537,0	333,3	102,2	0,0	1724,6
2009	4,4	79,4	206,2	693,8	343,1	47,6	0,2	1374,7
2010	2,2	95,3	399,8	335,2	710,7	68,5	0,0	1611,7
2011	23,1	110,9	222,8	632,3	270,9	71,1	0,0	1331,1
2012	11,1	88	443	558,1	406	98,2	0	1604,4
2013	13	20,8	369,7	655	307	172,1	0	1537,6
2014	7,5	57,4	144,4	753,4	449,6	83,5	0	1495,8
2015	0	31,5	485,3	417,2	337,9	361,5	78,8	1712,2
2016	6	65,3	406,2	510,1	535,7	36,4	0	1559,7
MOYENNE								1393,02

Source: ANACIM, 2017

La pluviométrie présente respectivement une variation interannuelle et les écarts à la moyenne (valeurs absolues et valeurs relatives) de la pluviométrie à la station de Ziguinchor sur la période 1980 - 2016. Celle-ci montre que la variation de la pluviométrie d'une année à l'autre est presque une règle.

Sur les 36 années d'analyses de la pluviométrie, 14 sont inférieures à la moyenne interannuelle (soit 40,8%) et 16 lui sont supérieures (soit 59,2%). Cette moyenne interannuelle s'élève à 1059,1mm. Le minimum pluviométrique est intervenu en 1983 (692,8mm), le déficit était de - 366,3mm, soit - 34,6%. Le maximum, pour sa part est survenu en 1994 avec un excédent de 386,1mm (soit 36,4%) par rapport à la moyenne interannuelle.

De 1980 à 2016, sept séquences peuvent être retenues :

- une période sèche de 1980 à 1984 dont la moyenne pluviométrique est de 848,3mm représentant un déficit moyen de - 210,8, soit - 19,9% par rapport à la

moyenne interannuelle. Cependant, le déficit pluviométrique est très creusé en 1983 (- 366,3mm, soit - 34,6%). Cette période coïncide à la deuxième grande sécheresse qui a lourdement frappé les zones soudanaise et sahélienne au cours des quatre dernières décennies. La première étant intervenue au début des années 1970 ;

- une période moyennement pluvieuse de 1985 à 1990. La moyenne des précipitations reçues pendant cette période est de 1184,2mm, représentant un excédent de 125,1mm, soit 11,8% par rapport à la moyenne interannuelle. Cependant, à l'intérieur de cette séquence, on note des années moins pluvieuses : 1986 avec un excédent de 1,3mm et 1990 (12,5mm) ;

- une période sèche de 1991 à 1992, représentant un déficit moyen de - 156,2mm (soit - 14,7%) par rapport à la moyenne interannuelle.

- une période très pluvieuse de 1993 à 1995, qui représente un excédent moyen de 203,2mm (soit 19,2%). C'est dans cette séquence, où l'on retrouve le maximum pluviométrique de ces 27 dernières années : 1994 avec un excédent de 386,1mm, soit 36,4% ;

- une autre période sèche de 1996 à 1997. Le déficit pluviométrique moyen est de - 113,2mm (soit - 10,7%).

- une période pluvieuse de 1998 à 2001. La moyenne pluviométrique est de 1204,9mm, représentant un excédent moyen de 145,8mm, soit 13,8%.

- à partir de 2002 à 2016, on note une alternance d'années sèches et d'années pluvieuses à humide avec une moyenne de 1393 mm.

2.2.4 Végétation

La couverture végétale est assez dense. Elle est caractérisée par la présence de plusieurs espèces dont le fromager (*Ceiba pentadra*), le caïlcédrat (*Khaya senegalensis*), le baobab (*Adonsonia digitata*), le linké (*Afzelia africana*), le santan (*Daniellia oliveri*), les palétuviers (*Rizophora racemosa*, *Avicennia nitida*), le palmier à huile (*Elaeis guineensis*), le vén (*Pterocarpus erinaceus*) et d'autres arbustes tels que les lianes telles que le madd (*Saba senegalensis*). Une bonne partie de la forêt classée des Kalounayes se trouve dans la Commune de Coubalan.

2.3. Données démographiques

La Commune de Coubalan compte 17.600 habitants répartis dans 13 villages sur une superficie de 216,06 km².

Tableau n°2 : récapitulation de l'effectif de la population de la C.

N		POPULATION	
---	--	------------	--

	VILLAGES OFFICIELLEMENT RECONNUS	NBRE D'HTS	H	F	T	NOMBRE DE CARRÉS
1	BOULINDIEN	803	118	250	435	34
2	BOURECK	1152	300	500	352	82
3	BOUTOLATE	149	40	56	53	16
4	COUBALAN	3503	898	1149	1456	189
5	COUBANAO	3907	847	1939	1121	220
6	DIIOUBOUR	677	215	252	210	26
7	DJIGOUNOUM	1737	532	591	614	65
8	DJILACOUNE	1100	346	400	354	135
9	FINTHIOCK	2340	491	794	1055	118
10	HATHIOUNE	1020	210	400	410	72
11	MANDOUARD	240	60	96	84	16
12	NIANDANE	755	45	135	575	31
13	TAPILANE	217	27	45	145	29
Total	13	17600	4129	6607	6864	1033

Source : C. Coubalan

2.4. Zonage

Le zonage est une phase importante dans tout processus de planification. Il permet de subdiviser une entité perçue comme un tout en plusieurs sous entités homogènes. Le zonage trouve sa pertinence dans le fait qu'il permet à travers des critères d'homogénéité et de différenciation, de voir les zones ayant des traits communs au plan physique, démographique et socio-économique pouvant impulser un développement harmonieux et équilibré.

Sur la base des critères précités, la Commune de Coubalan a été divisée en 3 zones pour un total de 13 villages. Les villages-centres ainsi que la composition de chaque zone, figurent dans le tableau ci-dessous.

Tableau N°3 : Résultats du zonage de la commune

ZONES	VILLAGES	VILLAGE CENTRE
Z. Coubalan	Coubalan, Djiguinoum, Djilacoune, Niandane, Dioubour	Coubalan
Z. Boureck	Boureck, Mandouari, Boutolatte, Boulindieng	Boureck
Z. Coubanao	Coubanao, Tapilane, Hathioune, Finthiock	Coubanao

2.1.2. Situation économique de la commune

Actuellement, l'économie repose principalement sur le secteur primaire (agricole) dominé par la culture de l'arachide, la riziculture, l'élevage et l'exploitation des produits forestiers et agroforestiers. Les autres secteurs comme le commerce et les services sont relativement importants et, sont pour une large part, tributaires du secteur primaire qui représente en moyenne plus de 85% des activités économiques.

Au plan économique, Coubalan travaille à développer les chaînes de valeurs de produits tels que l'anacarde, la mangue, l'huile de palme et impulser le développement à travers la promotion et le soutien aux énergies renouvelables.

La Commune dispose d'un marché frontalier à bétail qui va ouvrir incessamment. Il faut toute une sensibilisation et une organisation pour que les populations ne soient pas en rade

2.2. Etudes de Vulnérabilités et Options d'Adaptation

Selon le Groupe Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) : La vulnérabilité est une conjonction de risques, d'impacts et de capacité d'adaptation. La vulnérabilité est le degré selon lequel un système est susceptible, ou incapable de faire face aux effets adverses du changement climatique, y compris la variabilité climatique et les événements extrêmes.

D'après les analyses tirées du PLD 2010 et confirmées par les différents entretiens, la vulnérabilité à Coubalan s'observe ainsi :

Villages C	Agriculture	Santé	R.Forestières	R .Eau	GDT
Djilacoune, Coubalan, Dioubour, Niandane, Tipilane, Finthock, Coubanao, Hathioune, Djiguinoum	*Acidification des sols de bas-fonds *Erosion hydrique	*diarrhée *Recrudescence de maladies notamment endémiques (Paludisme, fièvre de la vallée du Rift)	*pertes de biodiversité *difficultés de conservation de certaines espèces *déboisement *trafic de bois *dégradation de la Mangrove Mauvaise techniques d'exploitation	*Baisse d'environ 400 mm de la pluviométrie annuelle *Fortes évaporation *Augmentation du taux de salinité, d'acidité, de la toxicité du fer et de l'aluminium des rizières *Invasion marine dans les cours d'eau *Faiblesse des débits d'écoulement, entraînant salinisation des bas-fonds	*Salinisation croissante des rizières. *Pertes de fertilité des terres *Erosions des sols
Boulidien, Boutolatte, Boureck	*Déforestation et feux de brousse (perte diversité forestière).	*Paludisme, diarrhée	*Déboisement *Erosion hydrique		*Activités des femmes transformatrices développées

2.2.1. La Vulnérabilité à la variabilité climatique de la commune

Le fort taux de déboisement rend les sols vulnérables aux effets érosifs du vent et de l'eau. L'utilisation inappropriée des engrais minéraux et organiques, a conduit à une forte minéralisation et à une perte rapide de la teneur en matière organique des sols.

La vulnérabilité se situe aussi dans la faible capacité de régénération des essences forestières sous l'effet conjugué de la péjoration des conditions climatiques et de la pression anthropique.

Les ressources fourragères connaissent dès lors une dégradation quantitative et qualitative due au déficit de l'approvisionnement en eau qui limite la productivité primaire des pâturages et favorise les espèces les moins appréciées par le bétail. Les mares et points d'eau voient leur capacité de stockage réduite, par évaporation excessive et des possibilités de recharge amoindries par l'ensablement progressif. L'élevage est aussi affecté par le changement climatique à travers la raréfaction des ressources fourragères et de l'eau. Les performances bouchères et laitières des animaux sont négativement affectées.

La vulnérabilité actuelle est surtout liée à la forte dépendance des secteurs économiques d'une pluviométrie qui se raréfie au cours du temps et dont la variabilité interannuelle est difficilement prévisible.

Aux causes biophysiques de la vulnérabilité, il convient d'ajouter une cause démographique résultant de la paupérisation du monde rural. Pour faire face à la baisse de la productivité des sols et à la croissance des besoins énergétiques, une plus forte pression est exercée sur les ressources naturelles fragilisées par le climat. Les tendances actuelles du réchauffement affectent les performances de l'agriculture, l'élevage, les ressources en eau, la gestion durable des terres (GDT), les écosystèmes forestiers et marins. La hausse des températures combinée à une diminution de la pluviométrie aggrave le déficit hydrique des végétaux qui se répercutera sur les rendements et la production de biomasse. La diminution de la biomasse entraîne une plus grande vulnérabilité des sols à la dégradation, qu'elle soit physique, chimique ou biologique.

2.2.2. Les Emissions de gaz à effet de serre de la commune de Coubalan

L'identification des enjeux liés aux secteurs émetteurs de GES dans la commune par une étude approfondie. Mais les hypothèses actuelles considèrent la commune de Coubalan comme un faible émetteur de GES. Toute fois, il est admis que les coupes abusifs, les feux de brousse et l'Agriculture à travers la riziculture et l'élevage peuvent être considérés si l'on y ajoute l'énergie : les principales sources d'émissions de GES. Mais du fait de la présence de forêts naturelles et de formation

de mangroves, Coubalan est un important puits de carbone qui séquestre d'énormes quantités de GES qui peuvent compenser largement ses éventuelles émissions de CO₂. Cependant en perspective à la contribution à l'effort mondiale de réduction des émissions, les orientations futures en matière de développement durable vont privilégier dans la mesure du possible les options qui se rapprochent le plus à la neutralité carbone et au renforcement des capacités de séquestration dans le futur à trois (3) axes :

- la gestion durable des forêts ;
- la conservation des écosystèmes de mangroves et des terres ;
- la promotion des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

2.2.3. Les Options d'adaptation proposées

Les solutions d'adaptation préconisées dans la zone sud-ouest s'inspirent des acquis en matière de technologie, que ce soit au plan local, national ou de la sous région. Elles tiennent également compte de la faisabilité et autant que possible de la rentabilité économique. Certaines de ces techniques sont des investissements à long terme qui doivent être nécessairement soutenus et subventionnés par les pouvoirs publics.

Dans le court terme : Les stratégies d'adaptation s'articulent avec les programmes de lutte contre la sécheresse et la désertification menés au Sénégal depuis plusieurs années. Elles sont aussi en phase avec les éléments et les principes de la stratégie de développement durable, en cours de finalisation, dont l'objectif est l'amélioration des revenus et de la productivité.

Parmi les options d'adaptation on peut citer :

- la diffusion de techniques agroforestières,
- la diversification des cultures,
- l'utilisation de variétés à cycle court,
- l'utilisation de variétés tolérantes à la salinité,
- la collecte et l'économie de l'eau, (Retenues collinaires, Bassins de rétention, lutte contre l'érosion hydrique, l'érection d'ouvrages anti-sel, la mise en place de brise-vents),
- l'extension des bois communautaires,
- la prévention des feux de brousse,

- la diffusion de techniques de fertilisation raisonnée,
- la réorganisation des systèmes d'élevage,
- la mise en place d'un système d'alerte précoce en milieu rural,
- l'appui institutionnel et la formation des décideurs politiques sur les enjeux scientifiques des changements climatiques, pour renforcer leurs capacités d'analyse et d'anticipation et par voie de conséquence leur réactivité.

Les activités de recherche devront être centrées sur :

- la lutte contre la désertification,
- l'amélioration de l'utilisation des eaux dans l'agriculture ;
- une meilleure valorisation des eaux usées pour la production agricole ;
- la sélection de variétés de plantes tolérant les conditions adverses du milieu,
- la mise au point d'itinéraires techniques adaptés.
- l'assurance agricole
- Privilégier des activités moins génératrices de gaz à effet de serre.

Dans le domaine agrosylvopastoral, cela doit se traduire par une promotion des sources de fertilisation organique qui peuvent réduire les besoins en engrais minéraux. La promotion de ces fertilisants organiques peut passer par des activités de séquestration du carbone qui permettront d'enrayer les phénomènes de dégradation des sols liés aux défrichements, à la gestion durable de pâturages, au reboisement, à l'arrêt des coupes abusives, au recours aux techniques de restauration, à la gestion durable des forêts et des formations de mangroves et à l'adoption des bonnes pratiques d'adaptation résilientes au changement climatique.

2.2.3.1. La lutte contre les Inondations

Elle doit être menée de front avec l'organisation rationnelle de l'espace communal.

L'aménagement urbain devra se faire en rapport avec la mise en place d'un système local d'assainissement des eaux pluviales et domestiques basé sur une approche bassin versant

.2.2.3.2. L'érosion fluvio-maritime et hydrique

On observe dans la commune ces manifestations suivantes :

- 1) L'avancée des eaux salées de l'estuaire à pour conséquence la dégradation de protection naturelle constituée par la mangrove. Il s'en suit une salinisation des sols dénudés et envahies par les eaux salées lors des fortes marées : donc avancée du système fluvio-maritime ;
- 2) On observe en sus la salinisation des terres voisines et de certaines rizières, une forte mortalité de certaines espèces forestière ;
- 3) L'érosion hydrique est plus en plus inquiétante. Elle résulte essentiellement de la déforestation et des coupes incontrôlées. La conséquence principale est la dégradation des terres et des infrastructures. Mais la conséquence la plus apparente est l'ensablement des rizières, des mares et de la voirie.

Le reboisement, la restauration des écosystèmes forestiers et des aménagements hydro agricoles intégrant ces facteurs d'érosion sont nécessaires.

D'une manière générale, on observe trois (3) types de vulnérabilités qui se combinent parfois dans la commune : vulnérabilité physique, vulnérabilité biologique et une Vulnérabilité socio-économique (pauvreté et fragilité du système économique).

Tableau N° 4 : les différents types de vulnérabilités dans la commune

Types de vulnérabilité	Types d'impacts négatifs
V. Physiques	érosion, salinisation des Terres ;
V. Biologiques	Mangroves, <i>Elaeis guineensis</i> , Zone protégée, Zones de nurseries/reproduction
V. Environnementales	Inondations, Erosions, Infrastructures de pêche.

Résultats de la matrice d'évaluation des Impacts locaux du changement climatique

Ressources et Moyens d'Existence	Aléas et Risques climatiques						
	Sécheresses	Vents violents	Fortes températures	Inondations	Pluies	Indice d'exposition	Rang
Agriculture	3	1	2	4	3	13	1^{er}
Elevage	3	1	2	2	3	11	3^e
Pêche	2	2	1	1	1	7	8^e
Foresterie	3	1	2	1	1	8	6^e
Tourisme	1	1	1	1	0	4	10^e

Infrastructures	1	3	1	2	0	7	8^e ex
Santé	2	2	3	4	1	12	2^e
Ressources en eau	3	1	3	3	0	10	4^e ex
Urbanisme et habitat	1	2	2	3	0	8	6^e ex
GD. Terres	4	2	1	2	1	10	4^e ex
Indice d'impact	23	14	14	23	10		
Rang	1^{er} ex	3^e ex	3^e ex	1^{er} ex	5^e		

2.2.3. Les principales options d'adaptation proposées

Les facteurs climatiques les plus préjudiciables aux activités humaines sont selon l'ordre d'importance de leurs impacts : la sécheresse liées à la variabilité spatio-temporelle des précipitations pluvieuses notamment les débuts tardifs et les fins précoces. Ensuite on note les inondations liées aux systèmes d'aménagement des rizières et des infrastructures (routes, pistes, ponts et digues). Les fortes températures agissent sur la santé des hommes et des animaux mais aussi sur le confort des populations, sur les valeurs de l'évaporation et du cycle végétatif et de reproduction de la plupart des espèces. Il s'agira de mener de manière complémentaire différentes actions dans les secteurs prioritaires mais d'autres secteurs comme par exemple l'Energie, la transformation des produits doivent être sérieusement considérés et prise en compte. Les options d'adaptation vont se structurées autour des secteurs prioritaires suivants :

L'Agriculture : lutte contre la sécheresse, économie d'eau, rideau de brise vent, diffusion de variétés à cycle court (riz), promotion de l'agroforesterie (manguier, anacarde, palmier à huile, madd, ect...), l'assurance agricole.

Santé : information sensibilisation et programme de prévention ciblé (diarrhée, dengue, paludisme, l'hyper tension artérielle etc.)

Elevage : conservation de la race locale, amélioration des races, santé animale (fièvre de la vallée du Rift, fièvre aphteuse), et développement de l'approche filière/chaînes de valeur).

Gestion Durable des Terres : digue anti-sel, reboisement, promotion de la fumure organique, lutte contre l'érosion hydrique/éolienne, promotion des techniques de la GDT.

Ressources en eau : promotion de l'économie d'eau, diffusion de la technique de retenues colinéaires, bassins de rétention, digues antisels etc.

Urbanisme et Habitat : Amélioration du matériau de construction, valorisation des matériaux locaux adaptés, lutte contre les inondations, assainissement liquide, élaboration et mise en œuvre d'un Plan d'Aménagement et d'Occupation des Sols (PAOS) et lotissement des quartiers.

Foresterie : conservation des forêts naturelles, création de forêts communautaires, promotion de bonnes pratiques de gestion durable des forêts, conservation et reboisement d'espèces spécifiques (Mangroves, palmier à huile, madd).

Les Infrastructures : construction de pistes de productions adaptées au climat, réhabilitation de route, construction d'édifices publiques écologiques, promotion de l'efficacité énergétique dans les bâtiments

La Pêche : promotion des méthodes de pêche durable (respect des normes, repos biologique, installation et équipement d'aires marines protégées et développement de l'aquaculture).

Le Tourisme : promotion des pratiques de tourisme durable, renforcer le potentiel d'accueil, promotion de l'écotourisme intégré à la culture locale (diversification et amélioration de l'offre touristique).

2.2.4. Les Actions d'adaptation choisies

Agriculture	Santé	R.Forestières	R.Eau	GDT
+Réhabilitation des cultures traditionnelles comme le fonio, le riz et le sésame ; +Diffusion de techniques de collecte fourrage ; +Intensification de l'arboriculture fruitière +Lutte contre la salinité des terres (digues et petits barrages antisel, paillage) ; +Utilisation de variétés de riz tolérantes à la salinité et à l'acidité ; +Promotion de la fertilisation organo-minérale ; +Techniques agroforestières +Domestication des fruitiers forestiers (Madd, Toll, Solom)	+Information, Sensibilisation du public +Mesures préventives : lutte contre les gîtes larvaires (paludisme, diarrhées, dengue, hypertension artérielle)	+Lutte contre les feux de brousse ; +Reboisement ; +Mise en défens ; +Lutte contre la déforestation +Enrichissement des forêts naturelles +Diffusion de techniques de carbonisation moins consommatrices de bois ;	+Diffusion de Retenues Colinéaires +Bassins de Rétention +Aménagements des mares +Digues antisels	+Lutte contre l'érosion hydrique ; +Récupération des sols salés +Promotion de la GDT

III. ANALYSE DIAGNOSTIQUE

3.1. Secteur primaire

3.1.1. Agriculture

3.1.1.1. Les terres de culture

Dans la Commune de Coubalan, les superficies cultivables s'élèvent à 19.106 ha mais la superficie occupée par les forêts n'est pas encore communiquée. La superficie cultivée est estimée à 2.258 ha.

3.1.1.2 Les cultures pratiquées

a) Les cultures vivrières

Elles sont surtout dominées par la riziculture pratiquée dans les vallées. Le riz n'est pas commercialisé dans cette zone, en raison de son caractère sacré. Il est intimement lié à la vie socioculturelle du Diola.

En général, les variétés de riz pratiquées dans cette zone sont au nombre de 3:

- les variétés de plateaux communément appelés "pan- pan";
- les variétés de cuvettes moyennes ;
- les variétés des rizières profondes à cycle long.

Mais, depuis la baisse de la pluviométrie avec son corollaire la salinité des vallées, l'Institut Sénégalais de Recherche Agricole (ISRA), a mis sur pied des variétés hâtives comme Dj8- 341, 144B9. On peut noter aussi les variétés tolérantes au sel comme Rock 5, les Tox et les Wards. Les autres cultures vivrières pratiquées restent le mil, le sorgho, le maïs, le haricot et les tubercules. Dans une perspective d'adaptation au changement climatique, les efforts consentis pour soutenir les productions céréalières afin de réduire le déficit vivrier actuel. Comme stratégie, de lutte contre l'insécurité alimentaire, on peut noter la mise au point des variétés de semences adaptées à la durée de plus en plus courte de l'hivernage :

- pour le mil et le maïs, des variétés à cycle court (60 à 70jours), à épi plus long, plus granuleux avec moins de feuille et une meilleure qualité de farine doivent être mises au point (IBV 8004, IBV 8402, ISMI 9101 ou 9102 pour le mil et pour le maïs JDB, BDS, CP75 et Synthétic C);
- pour le riz des variétés plus rustiques et présentant des niveaux de rendement assez élevés (DJ 11- 509 et TOS 728 - 1), à cycle très court adaptées aux conditions de submersion faible (ITA 212, TOS 103) et celles ayant une bonne tolérance à la salinité et à l'acidité (War 1, War 77 et War 8) doivent être mises au point pour permettre de cultiver les rizières frappées par la salinisation et l'ensablement.

b) Les cultures de rente

Les cultures de rente sont dominées par la culture de l'arachide, les cultures maraîchères et les cultures fruitières.

Pendant longtemps, la culture commerciale de l'arachide était dominante dans la Commune comme dans la plupart des zones du département de Bignona. Mais, avec la suppression, en 1980, du programme agricole qui permettait de soutenir la culture de l'arachide par la fourniture du matériel et des intrants agricoles aux producteurs, la culture du riz et des autres céréales prennent nettement le pas sur celle de l'arachide. On note par ailleurs, la pratique de la culture des pastèques, du sésame, du tabac et des tournesols. Mais ces pratiques culturelles sont encore timides.

Le maraîchage est très peu pratiqué malgré les atouts importants dont dispose la Commune de Coubalan notamment les sols adaptés et l'abondance en eaux. La sous-exploitation du maraîchage s'explique en partie par la précarité des blocs maraîchers (manque de grillage, manque de matériel et d'intrants) et par les difficultés de commercialisation liées, entre autres, à la saturation du marché et à l'enclavement de la zone. Par ailleurs, il convient de souligner que la filière horticole est peu organisée.

L'arboriculture reste dominée par des agrumes et des manguiers. Mais, ce sont surtout les manguiers qui dominent dans cette zone. On y trouve également les variétés comme le Kent, le keitt (très grande taille et mure en pleine saison), l'Amélie (boule et de petite taille), l'irwin (étalé- nain et à maturité précoce), l'early Gold (boule petit et à maturité précoce), tomy atkins (grande taille et mure en pleine saison) et les mangues pêches (pêche¹, 2 et 3). Le Kent et le keitt sont de plus en plus d'une grande importance en termes de superficie.

Cependant, ce sous- secteur de l'agriculture reste encore confrontée à des contraintes dont le manque de moyens de conservation et de transformation d'une part et les problèmes d'écoulement liés à la saturation du marché local et à l'enclavement de la zone, d'autre part.

Aussi, les arbres fruitiers comme les manguiers doivent être, nécessairement améliorés pour produire des fruits de qualité et de valeur marchande plus rentable pour l'exportation. Les arbres fruitiers, quoique nombreux en apparence, sont encore en quantité moindre par rapport à certaines zones de la région de Ziguinchor, voire du département de Bignona.

On note par ailleurs une percée réelle de la plantation de l'anacardier mais qui demeure confrontée aux problèmes d'écoulement à cause, surtout, de la saturation du marché et un faible développement de la chaîne de valeur.

3.1.1.3. Les facteurs de production

➤ **Matériel agricole**

On peut estimer qu'il existe en moyenne une paire de bœufs, une charrue et un semoir dans une famille sur 10 (dix).

La traction bovine est assez développée dans la Commune. Le labour à l'aide d'instruments traditionnels est encore abondant. Les familles qui ne disposent pas de paire de bœufs et de charrues se rabattent sur celles qui en ont pour labourer leurs champs.

➤ **Les semences**

Depuis la suppression de la distribution des semences à crédit, il n'est pas facile d'avoir des données statistiques fiables. Les enquêtes effectuées sur les semences personnelles n'ont pas donné de résultats nous permettant de quantifier le volume de semence par culture dont dispose la communauté. Il y a lieu de signaler au passage qu'il n'existe pas un secco de semences sélectionnées en arachide où les paysans peuvent s'approvisionner.

➤ **Fertilisation des sols**

La fertilisation des sols dans la zone se fait par la fumure organique et par les engrais chimiques.

Mais l'utilisation des engrais chimiques est limitée par le coût jugé élevé par les paysans, certaines mentalités fondées sur le sacré (les engrais chimiques tuent les chenilles alors qu'elles seraient source de fécondité pour les rizières) et l'absence de système d'approvisionnement à crédit.

TABLEAU N°5 : SYNTHÈSE DES CONTRAINTES ET HYPOTHÈSES DE SOLUTIONS DE L'AGRICULTURE

CONTRAINTES	CAUSES	CONSÉQUENCES	HYPOTHÈSES DE SOLUTIONS
Salinisation des rizières	Baisse de la pluviométrie Avancée de la langue	Réduction des surfaces rizicoles	- Construction de digues anti-sel et des digues de rétentions des

	salée	Baisse de la production	eaux
Baisse des rendements agricoles	Non maîtrise des techniques de production Manque d'intrants (engrais, équipements) Attaque des insectes	Faiblesse des productions et des rendements	- Encadrement des producteurs - Acquisition d'intrants de qualité - Acquisition d'équipements agricoles modernes (moto culteurs...)
Divagation du bétail	Non maîtrise du bétail Pratique de l'élevage de prestige	Gaspillages des produits et cultures Conflits entre agriculteur et éleveur	Aménagement de parcours du bétail et application des textes
Problème d'accès au crédit	Manqué d'information Réticence face au crédit	Problèmes d'achat de produits phytosanitaires et de matériels agricoles neufs	Mise en place de fonds d'appui ou ligne de crédit pour les paysans
Accès difficiles aux semences et intrants	Manque d'appui et de subvention	Faiblesses des rendements et	Faciliter l'accès aux intrants et aux matériels
Pauvreté du sol	Surexploitation des terres	Problèmes d'autosuffisance alimentaire	Fertilisation des sols en utilisant des produits Compostage/amendement organique

En définitive, pour une résilience de l'agriculture à Coubalan, il faut enclencher une dynamique adaptative au changement climatique intégrée où des mesures à la fois institutionnelles, scientifiques, économiques et socio culturelles seront prises de manières coordonnées dans le temps et dans l'espace. Il faut aboutir : à la mise en place de variétés hâtives et d'un dispositif cohérent de maîtrise de l'eau, de diversification des cultures, de transformation et conservation des produits et productions agricoles (pas de chaîne de valeur par exemple dans la filière anacarde et de la mangue).

3.1.2. Elevage

Il constitue dans cette zone comme un peu partout dans la région une activité complémentaire à l'agriculture. L'importance des ressources en eau et en pâturage donnent à cette zone une vocation agro- sylvo- pastorale. Toutes les filières s'y développent : bovine, ovine, caprine, porcine, l'apiculture en passant par l'aviculture moderne. **Aménagement des mares et des parcours de bétail, création de fermes villageoises (PAPEJF, ...).**

Les potentialités sont donc importantes dans cette commune, pour un développement de l'élevage : en effet, le cheptel est riche et varié. On y trouve notamment le taurin de race ndama, au rang des bovins. Il est trypanotolérant, très prolifique et possède de bonnes aptitudes bouchères.

On y rencontre également les petits ruminants de race Djallonké et les porcins. Ce type d'élevage est pratiqué par des populations de religion chrétienne et animiste. Il conserve encore un aspect traditionnel avec une faible amélioration sur le plan génétique. (Amélioration génétique des races locales).

L'aviculture reste encore traditionnelle même si on constate une tentative de modernisation. S'agissant de **l'apiculture**, la Commune de Coubalan est une zone à vocation apicole indéniable, en raison de la qualité et de la quantité de la flore mellifère. Il existe d'ailleurs une miellerie à Dioubour.

Les équidés notamment les ânes et les chevaux, sont en nombre très réduit. Ils sont essentiellement utilisés pour la traction. Le développement de l'élevage dans la Commune de Coubalan souffre quand même des pratiques traditionnelles et de son caractère extensif. En effet, les facteurs les plus contraignants au développement de l'élevage dans cette collectivité territoriale restent d'ordre sanitaire et nutritionnel. La situation est préoccupante surtout pour les petits ruminants qui connaissent un taux de mortalité important. Les affections les plus meurtrières sont la peste et les pneumopathies. Le parasitisme a aussi une forte incidence sur la productivité des troupeaux. Les contraintes d'ordre nutritionnel tiennent du fait que les systèmes alimentaires dépendent essentiellement des parcours naturels dont les ressources utilisables connaissent une variabilité saisonnière. Il est rarissime que le paysan ou l'éleveur achète du fourrage pour ses animaux.

Les difficultés pathologiques et alimentaires pèsent d'avantage sur le couple mère/veau. On observe un arrêt de la production du lait en période sèche et un allongement de l'intervalle entre vêlages.

Aussi, les pratiques d'élevage s'adaptent difficilement aux évolutions récentes du milieu qui souffre de multiples agressions (déboisement, baisse de la fertilité des sols etc.) et du contexte de production.

Pour ce qui est de l'abreuvement, comparativement aux autres Communes, la situation est satisfaisante dans l'ensemble, bien qu'il existe des problèmes à résoudre surtout pendant la saison sèche. Les eaux de ruissellement qui constituent des mares servant de point d'eau tarissent dès février.

Pour résoudre les problèmes d'alimentation et d'abreuvement, la culture fourragère mérite d'être introduite, la lutte contre les feux de brousse pour le maintien du tapis herbacé et le fonçage de puits pastoraux s'imposent. Par ailleurs, il est nécessaire de procéder à l'amélioration de la race si l'on veut développer l'élevage. Il faut souligner que cette activité est encore timide dans cette Commune même si les populations se disent intéressées. La gestion du troupeau demeure encore irrationnelle. Les bêtes ne sont ni reformées ni améliorées.

Sur le plan de l'organisation, on assiste de nos jours à une gestation d'organisations d'éleveurs. Mais, cela suppose une restructuration totale du système. Actuellement la pratique ne facilite pas la tâche. Les animaux (bovins) sont confiés à un berger peulh à qui le lait sert de rémunération. Le vol de bétail de plus en plus fréquent, est une des contraintes au développement de l'élevage dans la Commune de Coubalan.

TABLEAU N°6 : SYNTHÈSE DES CONTRAINTES ET HYPOTHÈSES DE SOLUTIONS DE L'ÉLEVAGE.

CONTRAINTES	CAUSES	CONSÉQUENCES	HYPOTHÈSES DE SOLUTIONS
Alimentation et abreuvement difficiles pendant la saison sèche.	Fourrages rares Assèchement des mares Manque d'ouvrage agropastoral	Faible productivité du cheptel Bétail fragile	- Construction d'abreuvoirs - Construction de bassins de rétention - Fourniture en aliments de bétail en saison sèche
Mauvaise prise en charge sanitaire du cheptel	Absence d'agent vétérinaire Vaccination et dépistage non assurés Apparition de nouvelles maladies	Fréquence des épidémies Perte en têtes de bétail (bovin, porcin)	- Affectation d'un agent vétérinaire dans la C - Formation d'auxiliaires en élevage - Subvention des médicaments - Tenue de 2 séances de dépistage par an - Mise en place de parc à vaccination
Vol et divagation du bétail	Absence de parcours et insécurité Dégradation de la qualité des pâturages	Perte et réduction du bétail et conflit entre agriculteurs et éleveurs Longue recherche/rareté	Sensibilisation des éleveurs Mise en place de comité de surveillance Création de fermes modernes pour le parcage des animaux Amélioration du suivi sanitaire et nutritionnel du bétail

Le cheptel permet-il d'envisager la mise en œuvre d'un projet biogaz ?

3.1.3. La pêche

a) Pêche artisanale

Malgré l'existence d'énormes potentialités halieutiques, la pêche reste un secteur inorganisé dans la Commune. Cette situation est due au sous-équipement des pêcheurs accentué par sa pratique occasionnelle. L'organisation des pêcheurs et leur équipement constituent une préoccupation des populations. La pêche est une activité secondaire !

b) Pêche industrielle

Ce type de pêche n'est pas pratiqué dans la C.de Coubalan. La zone n'est traversée que par le fleuve Casamance avec des marigots.

TABLEAU N°7 : SYNTHÈSE DES CONTRAINTES ET HYPOTHÈSES DE SOLUTIONS DE LA PÊCHE.

CONTRAINTES	CAUSES	CONSÉQUENCES	HYPOTHÈSES DE SOLUTIONS
Faiblesse des équipements et logistiques de pêches	Manque de moyens financiers Manque d'organisation des pêcheurs Absence de professionnalisation de la filière	Revenu faible Production faible Insécurité dans le fleuve	Equiperment des pêcheurs en: <ul style="list-style-type: none"> - Pirogues motorisées, - Matériel (signal, compact, extincteur, boîte à pharmacie, gilet de sauvetage...) - Identification et professionnalisation des pêcheurs
Baisse de la production	Non respect des mailles Baisse de la pluviométrie Non respect du repos biologique Non diversification des techniques de pêche Surexploitation des ressources halieutiques	Baisse des revenus Baisse du niveau de vie (Malnutrition) Pas de reproduction des poissons Dégradation des stocks	Respect de la réglementation des mailles Surveillance des côtes Observation du repos biologique Formation en technique d'aquaculture Pratique de la pisciculture Création d'aire marine protégée dans la commune
Enclavement	Etat défectueux des pistes de production	Déplacement difficile Difficultés d'écoulement des produits	Construction de pistes de production

Disparition de la mangrove	Coupe abusive de palétuviers Pratique illégale de pêche Salinisation de la Casamance	Rareté du poisson et d'espèces animales vivant dans cet environnement Disparition d'espèces halieutiques	Reboisement de la mangrove Sensibilisation sur l'importance de la biodiversité Reboisement alternatif au bois de mangrove
----------------------------	--	---	---

3.1.4. L'Exploitation forestière

L'exploitation forestière porte non-seulement sur la récolte des fruits mais aussi sur le bois de chauffe. La récolte des fruits forestiers est une activité essentiellement féminine et juvénile. Mais ce sont surtout les femmes qui s'illustrent dans le secteur. Elle est une activité génératrice de revenus très importante. Les fruits récoltés sont vendus sur l'axe routier Ziguinchor- Bignona- Dakar et au niveau du port de Ziguinchor. L'exploitation du bois de chauffe est faite soit pour les besoins domestiques soit pour les besoins de commerce. La commercialisation du bois de chauffe est le domaine des hommes qui le vendent sur place et dans les centres urbains, notamment à Ziguinchor.

L'exploitation du charbon de bois a connu une croissance fulgurante. C'est ici le lieu de souligner que l'exploitation du bois de chauffe et du charbon de bois était, durant ces dix dernières années, une activité entreprise par les Peuls ressortissants de la République de Guinée. Mais de nos jours, on remarque qu'elle est quasiment exercée par les populations locales, autochtones de la zone.

Ce qui ne manque pas d'entraîner une pression forte sur les ressources naturelles. Par ailleurs, il convient de souligner que la région de Ziguinchor est théoriquement fermée à l'exploitation forestière notamment la coupe du bois. Par conséquent, toutes les coupes faites dans un but spéculatif sont frauduleuses.

TABLEAU N°8 : Synthèse des contraintes et hypothèses de solutions de la foresterie

CONTRAINTES	CAUSES	CONSÉQUENCES	HYPOTHÈSES DE SOLUTIONS
Dégradation des ressources forestières	Baisse de la pluviométrie Exploitation abusive de certaines espèces (Palmiers, mangrove) feu de brousse	Désertification Disparition de certaines espèces Diminution de la faune Baisse de la production Pertes de biodiversité	Reboisement (diversification) Réglementation de l'exploitation des ressources forestières et de la mangrove Expérimentation de la plantation de bois d'œuvre Implication de tous les acteurs locaux dans la gestion de la forêt Pratiquer le pare-feu Mise en place de comités de vigilance.
Problème de commercialisation et d'écoulement des produits	Manque de moyens Accès difficile à certaines zones Absence d'outils de transformation Mauvaise état des routes	Pourrissement de la production Diminution des prix Difficulties d'écoulement des produits	Aménagement des pistes de production Construction de magasin de stockage et d'une unité de transformation et de conservation Aménagement de marchés d'écoulement des produits

3.2. Le secteur secondaire

Ce secteur comprend les activités liées à l'industrie, à l'artisanat, aux mines et à l'énergie.

3.2.1. L'artisanat

L'artisanat est de type traditionnel et peu organisé. On trouve des menuisiers, des maçons, des forgerons, des peintres décoratifs, des teinturiers, des couturiers, des charpentiers, des mécaniciens de cyclomoteurs, des vanniers, des tisserands, des transformateurs de produits locaux, des fabricants de savon et bougies, des potiers, des sculpteurs etc.

Les artisans exercent individuellement ou collectivement (Coopérative, GIE, Groupement). Parmi ceux-ci, peuvent rester connus des services compétents et agissent dans le secteur informel. Presque la totalité de ces artisans sont sous-équipés et ne sont pas formés de manière à être plus compétitifs.

Par ailleurs, le marché dans la plupart des cas est très étroit.

TABLEAU N°9 : Synthèse des contraintes et hypothèses de solutions de l'artisanat

CONTRAINTES	CAUSES	CONSÉQUENCES	HYPOTHÈSES DE SOLUTIONS
Absence d'appui et d'encadrement	Manque d'organisation Manque de financement	Faiblesse de la production Fermeture ou exil de certain atelier	- Organisation des artisans en GIE - Formation des artisans - Construction d'un centre artisanal - Facilitation de l'accès au crédit aux artisans
Difficultés d'écoulement des produits	Manque de matière première Manque d'information de la clientèle Manque de formation en marketing	Des produits bazarés Abandon de la profession d'artisan Détérioration des produits invendus	- Augmentation de la durée de la saison touristique - Construction de centres artisanaux témoins - Amélioration de la qualité des produits. - Formation en marketing pour l'écoulement des produits

3.2.2. L'industrie

L'activité industrielle est quasi inexistante dans la Commune. Les seules unités de transformation qui existent se résument à des décortiqueuses à riz et des moulins à mil. Le tissu des unités de transformation (moulins, décortiqueuses) doit être renforcé.

Pourtant les potentialités ne manquent pas. Le grand potentiel de la Commune en fruits fait penser que l'installation d'unités de transformation permettra la diversification de l'arboriculture ; mais aussi de créer des emplois non agricoles.

TABLEAU N°10 : SYNTHÈSE DES CONTRAINTES ET HYPOTHÈSES DE SOLUTIONS DE L'INDUSTRIE

CONTRAINTES	CAUSES	CONSÉQUENCES	HYPOTHÈSES DE SOLUTIONS
Tissu industriel inexistant	Absence d'investissement Manque d'énergie Enclavement	Un taux de sans emplois élevé Exode rural	- Installation d'une unité de transformation et de conservation des produits locaux - Création de PME
Insuffisance du matériel d'allègement des travaux domestiques	Faiblesse des moyens financiers Manque d'organisation au niveau local	Les femmes consacrent trop de temps aux travaux ménagers Perte de temps	- Installation de décortiqueuses et moulins - Organiser les femmes en GIE pour faciliter l'accès au crédit

3.2.3. L'énergie et les mines

L'utilisation de l'énergie électrique est très faible dans la Commune, du fait de l'absence d'une usine de production et de raccordement au réseau de la SENELEC. Cependant, la situation énergétique est caractérisée par l'existence de quelques sources telles que l'énergie solaire, le pétrole lampant pour l'éclairage domestique, le gaz butane et les combustibles ligneux beaucoup plus utilisés. Toutefois, l'énergie solaire n'est pas suffisamment exploitée, le gaz butane connaît une pénétration encore timide dans la consommation locale des ménages, due essentiellement à la pauvreté et les combustibles ligneux trop sollicités.

La ligne électrique Tobor - Diéba ne dessert que deux villages : Coubalan et Coubanao, laissant en rade Djiguinoume, Dioubour, Niandane, Finthiock, Hathioune et Tapilane.

TABLEAU N°11 : Synthèse des contraintes et hypothèses de solutions de l'énergie et mines

CONTRAINTES	CAUSES	CONSÉQUENCES	HYPOTHÈSES DE SOLUTIONS
Restriction du réseau électrique	Inaccessibilité de certaines zones Pouvoir d'achat faible (cherté de la facturation)	Insécurité (augmentation du vol de bétail) Difficultés d'installation d'unités industrielles et de conservation des produits Difficultés d'équipement en matériels électrique	- Extension du réseau électrique - Installation de panneaux solaires : mini centrales - réduction de la facture ou le paiement 43bimestriel - installation de bio digesteurs - promotion du Biogaz - promotion de l'économie d'énergie
Exploitation « anarchique » abusive des carriers	Absence de réglementation	Risque d'avancée de la mer Risque pour bétail et enfants	- Concertation entre la C et le service des mines pour identification dans un site approprié et une bonne gestion des carrières
Risque d'accident lié aux poteaux électriques	Vétusté des poteaux	Graves accidents Dommage matériel au niveau des ménages	- Renouvellement des poteaux haut tension en Poteau de ciment ou fer

3.3. Le secteur tertiaire

3.3.1. Le tourisme

Quatre campements touristiques villageois reconnus par les services compétents existent dans la commune : ceux des villages de Coubalan, Djilacoune, Finthiock et Coubanao. Celui de Dioubour est privé. La commune de Coubalan a beaucoup de potentialités dans ce domaine, malgré la crise que traverse le secteur dans la région naturelle de Casamance. Parmi elles, on peut citer les sites importants, la proximité de la zone des centres urbains, la sécurité dans la zone, les richesses culturelles et la diversité biologique et des paysages écotouristiques etc.

**TABLEAU N°12 : SYNTHÈSE DES CONTRAINTES ET HYPOTHÈSES DE SOLUTIONS DU
TOURISME**

CONTRAINTES	CAUSES	CONSÉQUENCES	HYPOTHÈSES DE SOLUTIONS
Difficultés de promouvoir davantage le tourisme	Destination mal vendue	Taux de remplissage faible des établissements touristiques Faible de rentabilité socioéconomique du secteur	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion de la destination - Education et sensibilisation des populations pour sécuriser les touristes - Implication des locaux dans les excursions - Création d'un site Web pour vendre la destination - Diversification de l'offre touristique
Problème d'insécurité	Crise casamançaise et ses séquelles	Moins de touristes Manque à gagner important	<ul style="list-style-type: none"> - Faire revenir la sécurité dans la zone - Accélérer le processus de paix - Assurer la sécurité des touristes et visiteurs
Absence de circuits écotouristique	Concept peu connu et faiblement exploiter	Faible développement de l'écotourisme Peu de retombées économiques et sociales	<ul style="list-style-type: none"> - Formation d'agents écotouristiques - Promotion du concept de l'écotourisme - Etablissement de circuits écotouristique
Manque de guides touristiques professionnels	Secteur encore informel	Gestion peu professionnelle du secteur Perte de clients potentiels Réduction des emplois potentiels	<ul style="list-style-type: none"> - Formation des gérants en marketing touristique - Formation des guides touristiques - Implication des privées dans le capital du tourisme - Réfectionner les campements - Création d'un site web pour mieux vendre l'image de Coubalan

3.3.2. Le commerce

Le Commerce dans la Commune de Coubalan porte sur les denrées de premières nécessités et sur les produits agricoles d'une manière générale (les produits de pêche, d'élevage, d'exploitation forestière, et ceux provenant des cultures céréalières et horticoles). Ces produits sont vendus frais ou transformés.

On note également les produits artisanaux et le matériel didactique notamment une papeterie dans le village de Coubanao. .

Les acteurs du commerce sont constitués de commerçants détaillants pour les denrées de premières nécessités (sucre, savon, riz, huile, pétrole lampant etc.). La majorité de ces commerçants opèrent dans l'informel. Ils ne sont pas inscrits au registre de commerce.

Celui formel concerne les commerçants ayant un registre de commerce. Ce secteur reste encore timide malgré une percée remarquable des populations de la zone. En effet, aujourd'hui sur environ 48 boutiques que compte la Commune, seules 16 sont répertoriées sur le registre de commerce. Le commerce dans la Commune de Coubalan porte sur les denrées de premières nécessités sur d'autres produits comme le matériel didactique.

Les commerçants exercent individuellement ou collectivement sous la forme de GIE. Si, jusque dans les années 80, le commerce était essentiellement tenu par les ressortissants guinéens, aujourd'hui on trouve bien des autochtones qui s'adonnent à cette activité (ces derniers représentent la majeure partie des commerçants qui exercent dans le formel).

Il convient par ailleurs, de faire remarquer que le commerce reste encore peu développé. Les boutiques existantes ne disposent pas d'importants stocks de produits du fait des moyens financiers insuffisants et surtout du fait de l'enclavement. Il n'y a pas de marchés journaliers encore moins de marchés hebdomadaires dans la communauté même dans les autres Communes voisines. Les produits de la zone sont écoulés au près des marchés de Bignona et de Ziguinchor (surtout au port).

Le faible développement des activités commerciales dans la Commune de Coubalan s'explique aussi par la défektivité des pistes de production et des routes départementales reliant la zone aux centres urbains. L'état de pauvreté qui affecte les personnes de la zone en est également une contrainte.

Désenclavement et lutte contre la pauvreté

TABLEAU N°13 : Synthèse des contraintes et hypothèses de solutions du commerce

CONTRAINTES	CAUSES	CONSÉQUENCES	HYPOTHÈSES DE SOLUTIONS
Difficultés d'écoulement	Enclavement de la zone Pas de lieu d'échange Chéreté des produits	Des échanges faibles entre villages et entre la commune et l'extérieur	- Désenclavement de la zone - Création d'un marché hebdomadaire - Construction de magasins de stockage - Création d'un marché central
Difficultés d'approvisionnement	Coût transport élevé Manque de magasins d'approvisionnement et de stockage Routes en mauvais	Mauvaise circulation des biens et services Arrêt des activités économiques	- Installation de magasins d'approvisionnement et de stockage - Bitumer les routes et créer des pistes de production

	état		
Difficultés de conservation	Production non diversifiée dans la zone Manqué de moyens de conservation des produits périssables	Perte de 47 marchandises Vente sans bénéfice Détérioration de récoltes et de marchandises	- Construction d'une unité de transformation et de conservation des produits - Construction et entretien de piste de production
Chéreté des produits à la base	Pas de concertation Manque d'organisation	Diversité des prix Et risques de conflits avec les commerçants	- Créer un syndicat - Formation des producteurs - Création d'un comité d'uniformisation des prix

3.3.3. Epargne et crédit

Dans la commune de Coubalan, on note deux institutions financières décentralisées à savoir la CREC (caisse rurale d'épargne et de crédit) de Coubalan appuyée par le PAARZ et le GEC Sof lit de Coubanao appuyé par ACRA. Ces deux institutions ont suivi deux processus différents lors de leur installation dans la commune.

Le GEC soflit de Coubanao, a une capacité de gestion financière et administrative avérée. Cela s'explique essentiellement par le nombre important de formations reçues et organisées par l'ONG ACRA et par la dotation en fonds.

Il convient ici de préciser que ces institutions sont la propriété des sociétaires. Des conditions précises existent pour l'accès. Chaque institution a sa propre politique de crédit. L'administration de ces institutions est assurée par des organes dirigeants. La gestion quotidienne est dévolue à des gérants secondés par des aides gérants.

Toutefois, ces institutions connaissent des facteurs limitants. D'abord, jusqu'ici aucune d'elles n'a l'agrément délivré par le Ministère de l'Economie et des Finances. Ce qui les empêche de réaliser certaines opérations.

TABLEAU N° 14 : Synthèse des contraintes et hypothèses de solutions de l'épargne et crédit

CONTRAINTES	CAUSES	CONSÉQUENCES	HYPOTHÈSES DE SOLUTIONS
Lenteur de la procédure d'obtention du crédit	Manque d'informations Pléthore de dossiers	Réduction des possibilités d'accès au crédit	-Formation et suivi de l'accréditer - Allègement du processus d'obtention du crédit pour faciliter l'accès à tous
Accès difficile au crédit	Taux d'intérêt élevé Eloignement des institutions financières	Difficultés de financement et de création d'AGR	- Encourager l'épargne - Baisse des taux d'intérêt - Réduction des délais de délibération

3.3.4. Transport et communications

Les voies de communication dans la Commune de Coubalan sont constituées du réseau routier, du réseau fluvial et des télécommunications.

3.3.4.1 Le transport

a) Le réseau routier

Il se caractérise dans la Commune de Coubalan par une insuffisance de routes carrossables entraînant l'enclavement des zones de production agricole mais aussi de nombreux villages surtout pendant l'hivernage et par conséquent un blocage dans la circulation de produits agricoles sur le marché intérieur.

Ce réseau se compose de routes dites nationales, régionales départementales et de pistes rurales. Si les premières relèvent de la compétence de l'Etat central, les deux dernières sont de la compétence des collectivités locales notamment du département et de la Commune.

La Commune de Coubalan est traversée par les routes départementales 209 reliant Coubanao - Bignona via Tenghory, (22 km) et 211 reliant Tobor et Diéba (44 km) (il existe un projet butumage de cet axe).

Ces deux routes et pistes font partie du réseau classé. Les routes non-classées ou rurales de la Commune de Coubalan sont :

- Kalounayes ←————→ Départementale 211 ;
- Djiguinoum ←————→ Boutolatte ;
- Coubalan ←————→ Mandouard ;
- Dioubour ←————→ Boureck ;
- Finthiock ←————→ Départementale 209 ;
- Hathioune ←————→ Départementale 209 ;
- Dioubour ←————→ Départementale 209 ;
- Boureck ←————→ Départementale 209 ;

Il convient, ici, de souligner que ces routes rurales qui relèvent de la compétence exclusive de la Commune de Coubalan, sont dans un état de délabrement avancé. Cette situation rend quasi-inaccessibles des villages de l'intérieur à l'image de Boutolatte, Boureck et Mandouard, surtout en saison pluvieuse.

b) Le réseau fluvial

La commune de Coubalan se situe au nord de la région de Ziguinchor tout au long du fleuve Casamance. Bien des villages de cette collectivité territoriale se situent à quelques encablures du fleuve Casamance qui constitue une voie de communication encore sous exploitée pour la circulation des biens et personnes surtout avec le port de Ziguinchor.

c) Moyens de transport

Les moyens de transport existants dans la Commune de Coubalan restent composés de taxis brousse, mototaxis (Jakarta), faisant la navette entre les villages et les centres urbains (Ziguinchor et Bignona), de mobylettes et de vélos.

Les taxis brousse appartiennent pour la plupart à des personnes habitants ou ressortissants de la zone. Les rotations journalières des taxis brousse entre les villages qui empruntent la départementale 211 pour la ville de Ziguinchor et celle de Bignona s'élèvent à deux (2) au minimum et à cinq (5) au maximum.

Sur le plan fluvial, les moyens de transport restent dominés par la pirogue. On note, de nos jours, que l'axe Kamossor (Niandane) - Agnack, se fait encore en pirogue. Les axes fluviaux Hathioune- Baghagha, Coubalan- Ziguinchor, Djilacoune-Ziguinchor et Coubanao - Sindone ne sont plus fréquentés.

3.3.4.2. Les télécommunications

Quatre villages (Coubalan, Finthiok, Hathioune et Coubanao) sur les 13 que compte la commune, restent desservis en matière de téléphonie. La plupart des villages qui remplissent pourtant les conditions exigées par la SONATEL (taille, nombre de demandes etc.) attendent encore leur raccordement au réseau. Le téléphone cellulaire, qui pouvait être une alternative, ne marche pas toujours, faute de réseau.

Dans tous les cas, le téléphone fait l'objet d'une forte demande sociale surtout dans les villages qui restent complètement enclavés pendant la saison pluvieuse. En plus, aujourd'hui le besoin d'installer d'autres antennes téléphoniques comme Tigo et Expresso, devient une nécessité dans la Commune.

TABLEAU N°15 : Synthèse des contraintes et hypothèses de solutions du transport et télécommunication

CONTRAINTES	CAUSES	CONSÉQUENCES	HYPOTHÈSES DE SOLUTIONS
Enclavement de la zone	Mauvais état des routes. Insuffisance des pirogues de desserte Faiblesse des moyens de transport	Mobilité réduite Evacuation difficile des malades et des marchandises Frein au développement	- Bitumage de routes - Construction et rehabilitation de pistes - Dotation en pirogues de désenclavement - Création d'une gare routière communautaire - Ouverture de la guérite de Djilacoune
Tarifs de transport exorbitants	Augmentation abusive et unilatérale des prix par les chauffeurs Mauvais état des routes	Faible mobilité des populations	- Réglementation de la tarification - Désenclavement
Problème de communication	Couverture insuffisante du réseau téléphonique Absence de radio communautaire	Des populations refermées sur elles mêmes Populations peu informées	- Extension du réseau fixe - Extension du réseau GSM - Création d'une radio communautaire - Installation d'antennes Tigo et Espresso
Problème de communication à travers internet	Manque de moyens financiers et de partenaires Réseau peu performant	Accès difficile à la communication et à l'information dans le monde et au TIC	- Création de cybers café dans les villages et dans les écoles - Création d'un centre de formation en TIC

3.4. Le secteur quaternaire

3.4.1. L'éducation et la formation

On distingue deux types d'éducation dans la Commune : l'éducation formelle et l'éducation non formelle.

- **Education formelle**

Elle porte pour l'essentiel sur l'enseignement du français, dispensé sur la base de programmes scolaires définis par le Ministère de l'Education Nationale. Cette éducation peut être analysée sous plusieurs angles : répartition géographique des écoles, état des infrastructures et de leur équipement.

La Commune dispose de 12 écoles sur les 13 villages qu'elle compte. Les villages de Boutolatte (dispose d'école), Tapilane, Dioubour et Mandouard ne disposent pas d'écoles. Les enfants de Tapilane fréquentent l'école de Hathioune, ceux de Mandouard sont à l'école de Boureck et ceux de Dioubour vont à Niandane. Seules les écoles de Coubanao, Finthiok, Boureck, Coubalan, Djilacoune et Djiguinoum disposent d'un cycle complet.

La commune compte aussi deux (2) Collèges d'Enseignement Moyen (CEM) secondaire à Coubanao et Coubalan, trois (3) Cases des Tout-petits (CTP) :

Coubanao, Boureck et Hathioune ; quatre (4) Ecoles Maternelles (EM): Coubalan, Coubanao, Finthiock et Djiguinoume.

Bien des écoles sont construites en ciment et couvertes de tôle. Cependant, on note un nombre croissant d'abris provisoires. Cela est dû au fait que la capacité d'accueil des écoles reste très limitée face à une demande en forte croissance.

On note aussi une insuffisance des ouvrages annexes (toilettes, puits amélioré ou robinet, bloc maraîcher ou jardins scolaires, blocs administratifs, etc.). Par ailleurs, les infrastructures scolaires vétustes, demeurent sous-équipées en fournitures et matériels didactiques, même en tables bancs. En outre, bien des écoles n'ont pas de clôtures, ce qui constitue une carence notoire pour la sécurité des enfants et des enseignants.

Par conséquent, il demeure nécessaire de construire de nouvelles salles de classes, de réfectionner certaines, d'assurer et de garantir la sécurité à l'intérieur et de les équiper. Le taux de scolarisation est très élevé et dépasse de loin les possibilités d'accueil (classes surchargées - équipement insuffisant). Ce qui entraîne un besoin croissant de salles de classes. A défaut de construire de nouvelles salles de classe, on fait recours à des abris provisoires.

Un autre constat, le nombre de jeunes filles qui arrivent en classe de troisième au collège d'enseignement moyen secondaire restent faible par rapport à celles inscrites en première année d'enseignement moyen secondaire. Cette situation trouve son explication dans l'abandon prématuré des études pour cause de grossesse, de mariage ou simplement pour devenir domestiques à Dakar ou en Gambie, afin de subvenir à leurs besoins et ceux de la famille.

Une des solutions à cette situation dégradante du reste pour la condition féminine et pour la vie familiale future, pourrait être l'institution de bourses scolaires en faveur des jeunes filles, à partir du CM2. Aussi, la Commune et les autres acteurs de développement devraient initier une vaste campagne de scolarisation des jeunes filles.

Les prochaines constructions d'écoles et/ou de classes doivent intégrer la prise en compte du changement climatique. Dans le cadre de la convention avec Cherbourg en Cotentin, un programme de jardins scolaires est en train d'être développer et doit s'étendre à toutes les écoles de la commune. L'expérience pourrait permettre d'éduquer les enfants sur le changement climatique.

- **Education non-formelle**

L'éducation informelle concerne essentiellement l'éducation religieuse musulmane. Cette forme d'éducation occupe une place non-négligeable dans la communauté Il en existe cinq (5) en dehors des "Daara" et des écoles arabes. Ce sont des écoles privées.

- **La formation qualifiante**

On note l'existence d'un centre d'enseignement technique féminin à Koubanao, un centre d'insertion sociale à Djilacoune. On notait également un centre d'enseignement moyen pratique à Coubanao. Ce centre est en léthargie depuis un certain nombre d'années. Sa réhabilitation serait d'un grand apport pour la formation

qualifiante des jeunes garçons et filles dans l'artisanat et l'agriculture. En outre la Commune de Coubalan compte deux centres d'alphabétisation, à Djiginoum et à Djilacoune.

3.4. Enseignement supérieur

La commune dispose d'un centre privé d'enseignement supérieur avec l'installation du campus de Coubalan de l'Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest (UCAO) va ouvrir ses portes en octobre 2017 avec ses premiers étudiants. Sa vocation est de former des cadres dans différents domaines. Le sigle de l'établissement : UCAO de Ziguinchor. Les types d'enseignement et de formation de l'établissement sont :

Banque, assurance, Communication, Marketing, Publicité, Comptabilité, Finance, Gestion, Informatique, Relations Internationales, Ressources Humaines, Sciences Politiques etc. L'Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest – UCAO-ISCG – Unité Universitaire de Ziguinchor- (UUZ) a démarré ses activités à Ziguinchor en 2009 – Elle est située à Coubalan, près de Ziguinchor. Elle est implantée sur un domaine de 84 hectares, situé à plus d'un kilomètre de la commune Coubalan sur la route de Djilacoune. Le terrain a été attribué à l'UCAO par l'ex Conseil rural de Coubalan.

La mise en place de l'Université catholique de l'Afrique de l'Ouest dans la commune est une idée de la Conférence épiscopale de la sous région, dont le principe de sa création a été retenu en février 1997 à Dakar.

L'UCAO « comprend sept facultés implantées » dans les pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Conakry, Mali, Sénégal et Togo. L'UCAO n'est pas une université ecclésiastique mais une université catholique enseignant des sciences et des techniques civiles à des étudiants de toutes confessions confondues.

La présence de cet Etablissement universitaire devra avoir pour la commune des retombées à la fois sociales (emploi, l'exode rural, logement, infrastructures, réduction de la pauvreté, ...), économiques (fiscaux, amélioration des revenus, commerce, transport et services) et environnementales (gestion rationnelle des ressources naturelles, amélioration des connaissances, techniques et recherche-développement).

**TABLEAU N°16 : Synthèse des contraintes et hypothèses de solutions de
l'éducation et de la formation**

CONTRAINTES	CAUSES	CONSÉQUENCES	HYPOTHÈSES DE SOLUTIONS
Infrastructures scolaires de mauvaise qualité Insuffisance de salles de classe	Bâtiments vétustes Des écoles non clôturées Insuffisance de partenaires au développement	La sécurité des élèves et enseignants menacée Mauvaise qualité de l'enseignement	<ul style="list-style-type: none"> - Construction de murs de clôture au niveau des établissements scolaires - Construction de salles de classe - Réhabilitation de salles de classe - Fonçage de puits équipés de motopompe au niveau des écoles - Construction de latrines modernes - Construction de logements pour enseignants
Conditions difficiles de travail pour les élèves et enseignants	Effectifs pléthoriques Manque de table-bancs Manque d'équipements d'EPS Hébergement difficile des élèves des deux CEM Manque de labos, de bibliothèques et de fournitures Déficit d'enseignants Existence d'abris provisoires	Taux de déperdition scolaire élevé Baisse du niveau d'étude Performances aux examens moyennes	<ul style="list-style-type: none"> - Accroissement des capacités d'accueil - Augmentation du nombre de table-bancs - Aménagement de terrains d'éducation physique et sportive - Construction de centres d'accueil - Construction de blocs scientifiques et de bibliothèques - Augmentation de la dotation de fournitures scolaires - Dotation en matériels informatique - Organisation de colonies de vacances pour les élèves méritants
Insuffisances de connaissances sur le changement climatique et de comportements écocitoyens	Pas d'intégration de l'éducation environnementale dans les curricula	Sensibilité éco citoyenne peu développée Peu de connaissance sur le changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> - Formation sur le changement climatique et le développement local - Intégration d'un programme local d'éducation environnementale - Information et sensibilisation sur l'écocitoyenneté
Education préscolaire peu développée	Manque d'infrastructures préscolaires publiques	Eveil intellectuel des élèves du CI peu développé Problème d'intégration à l'école primaire	<ul style="list-style-type: none"> - Construction de cases des tous petits / jardins d'enfants
Pratique de l'alphabétisation contraignante	Manque de salles de classe Manque de matériels didactiques	Taux d'analphabétisme élevé Performance faible	<ul style="list-style-type: none"> - Construction et équipement de salles d'alphabétisation - Prise en charge par l'état des enseignants arabes

3.4.2. Santé et action sociale

La couverture sanitaire de la Commune est satisfaisante comparativement aux autres communautés :

- trois (3) postes de santé (Boureck, Coubalan, et Coubanao);
- huit (8) maternités rurales;
- sept (7) cases de santé;
- sept (7) pharmacies villageoises
- trois infirmiers;
- vingt deux (22) matrones;
- treize (13) agents de santé communautaire (A.S.C)
- trois (3) ambulance (poste de Coubalan Coubanao) et une médicalisée à Niandane (Etat du Sénégal).

Aussi, la médecine traditionnelle est développée à travers toute la commune. Il y existe des guérisseurs qui ont une renommée aussi bien sur le plan national que international.

A cet effet, il existe dans la commune un centre équipé de tradipraticiens. Vu l'importance de cette médecine, une journée de consultation est organisée le 31 août de chaque année.

La conjonctivite, la tuberculose sont les maladies les plus fréquentes que l'on rencontre. Les principales maladies auxquelles les populations sont exposées sont entre autres le paludisme, les maladies diarrhéiques, les affections pulmonaires et les infections sexuellement transmissibles. Les deux premières sont les principales causes de mortalité. Elles touchent beaucoup plus les enfants, les femmes enceintes et les vieilles personnes.

Dans la dernière décennie, les études ont montré qu'un enfant sur six (6), meurt avant l'âge de cinq (5) ans. La mortalité infanto- juvénile reste encore un phénomène important dans la commune de Coubalan. Les décès sont plus notés pendant la saison des pluies. Au cours de cette période, la garde des enfants est confiée à de petites filles ou de vieilles femmes. Ce qui ne manque pas d'occasionner les risques de maladies ou d'accidents. Une solution à ce fléau pourrait être la construction de garderies d'enfant.

L'insuffisance de la couverture sanitaire y est aussi pour quelque chose. A cela s'ajoute le manque de formation des agents, la faiblesse des revenus des populations et le manque d'éducation sanitaire de celles-ci, du sous-équipement des infrastructures sanitaires, des difficultés liées à l'évacuation des urgences vers les structures hospitalières.

TABLEAU N°17 : Synthèse des contraintes et hypothèses de solutions de la santé et action sociale

CONTRAINTES	CAUSES	CONSÉQUENCES	HYPOTHÈSES DE SOLUTIONS
Accès difficile aux structures sanitaires et aux soins pour certains villages	Absence de cases de santé dans plusieurs villages Enclavement de certain zone	Les soins primaires de santé non assurés Risque plus accru pour les malades	<ul style="list-style-type: none"> - Construction de cases de santé - Construction de postes de santé - Construction et réhabilitation de maternités rurales - Renforcer les ambulances dans la Commune - Faciliter l'accès aux soins aux GV
Sous équipement en matériels et médicaments des postes de santé, cases de santé et maternités rurales	Manque de moyens financiers et d'appui Insuffisance des subventions de l'Etat allouée à la sante Mauvaise gestion des comités de santé Soins de qualité insuffisante	Conditions de travail difficile Prise en charge des besoins non satisfaisante Lenteurs dans l'Evacuation des maladies Accès à des soins de qualité difficile	<ul style="list-style-type: none"> - Dotation des maternités en fournitures - Approvisionnement suffisant des postes et cases de santé en médicaments - Clôture des maternités - Diminution du coût des médicaments pour les personnes âgées et les enfants - Dotation des postes de santé d'ambulance 4x4 - Recherche de partenaire pour mutuelle de santé - Construction de logement ICP - Renforcer les dépôts pharmaceutiques - Implication de la commune dans la gestion des comités de santé - Développer et promouvoir des mutuelles de santé (CMU).
Persistance du paludisme en saison des pluies et apparition de maladies émergentes	Beaucoup de moustiques Faible utilisation des moustiquaires imprégnées Faible sensibilisation sur les méfaits du paludisme et autres maladies liées au climat	Cas de paludisme très nombreux Indisponibilité de la main d'œuvre Taux fort de mortalité Faible productivité et persistance de certaines maladies	<ul style="list-style-type: none"> - Généralisation de l'utilisation des moustiquaires imprégnées - Pulvérisation des villages pendant l'hivernage - Accroissement de l'Information et de la sensibilisation sur les règles primaires de prévention du paludisme et autres maladies liées au climat. - Disposer gratuitement de moustiquaires

3.4.3. L'assainissement

Un environnement sain est nécessaire pour assurer un bien-être aux populations dans leurs concessions et villages. Dans cette dynamique, la commune de Coubalan est bien lotie en matière d'assainissement avec l'appui de l'ONG ACRA. En 2006, on dénombrait 700 latrines soit un taux d'accès de 90%.

Toutefois, des efforts restent à faire pour mieux améliorer la situation notamment dans la gestion des déchets ménagers.

TABLEAU N°18 : Synthèse des contraintes et hypothèses de solutions d'assainissement

CONTRAINTES	CAUSES	CONSÉQUENCES	HYPOTHÈSES DE SOLUTIONS
DIFFICULTES NIVEAU D'ASSAINISSEMENT	Prolifération des ordures ménagères Présence des latrines épuisées Puits traditionnels mal protégés Absence de réseau d'assainissement	Manque de sites de dépôts des ordures ménagères Stagnation des eaux surtout en hivernage Risques d'inondations	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture de points de collecte et d'un dépotoir pour les ordures ménagères - Acquisition de véhicules de ramassages des ordures ménagères - Organisation de journées « set sétal » - Mise en place d'un cadre pour lutter contre les dépôts illégaux d'ordures ménagères - Mise en place d'un site de dépôt et de traitement des déchets. - Pratiques du recyclage et du compostage - Campagne de ramassage des déchets plastiques - Equiper les puits de margelle et de couvercle - Aménagement d'un réseau d'assainissement

3.4.4. L'hydraulique

3.4.4.1. Typologie des infrastructures hydrauliques

Les puits traditionnels

Ce sont pour la plupart des puits traditionnels. Ces ouvrages réalisés par des puisatiers locaux avec les moyens manuels dont ils disposent, effleurent souvent la nappe phréatique au niveau de leur captage.

Par ailleurs, les fluctuations annuelles s'accompagnent dans la plupart des cas d'un ensablement de l'intérieur des puits dont les débits deviennent dès lors irréguliers. La répétition des travaux d'approfondissement qui deviennent nécessaires, entraîne le basculement des cuvelages réalisés.

Du fait de leur tarissement fréquent et de l'impossibilité de les utiliser aux fins d'approvisionnement en eau potable, ces ouvrages sont souvent transformés en latrines ou en dépotoirs d'ordures ménagères.

Toutefois, ce type d'ouvrage tend à disparaître.

Les puits modernes

On appelle puits modernes, ceux qui sont busés. Ils fournissent une eau de meilleure qualité par rapport aux puits traditionnels. Leur nombre augmente considérablement de nos jours et ils sont réalisés par " Eloupaye Entreprise." Toutefois, ces puits restent à ciel ouverts. Ce qui constitue une menace pour la qualité de l'eau. Les forages motorisés

Ils sont au nombre de cinq (05) et se localisent dans les villages de Coubalan (autonome), de Coubanao et de Mandouard, Finthiok, Djilacoune (autonome). Ainsi, avec l'appui d'ACRA, la commune a atteint aujourd'hui un bon niveau de couverture en eau avec 1423 branchements soit un taux d'accès à l'eau potable de 98% (ODD6). Il existe même un système d'interconnexion entre les forages qui permet d'approvisionner les populations d'une localité lorsqu'un forage tombe en panne.

Tous ces forages sont gérés par des ASUFOR qui sont regroupées au sein d'une fédération appelée la Fédération des ASUFOR de Coubalan (FAC).

La mise en place de ces ASUFOR a été appuyée par ACRA sauf celle de Finthiok mise en place dans le cadre du PEPAM.

La situation de la couverture en eau potable se présente ainsi :

ETAT AU 29 Août 2017(voir avec ASUFOR)

ASUFORS	VILLAGES	CONSOMATION	FACTURE	EPARGNE	REMBOURSEMENT	IMPAYER	BRANCHEMENT	ABONNEMENT	NON ABONNEMENT	10% EPAEGNE
COUBANAO	COUBANAO	18 753	5 344 605	937 650	937 650	839 145	243	242	1	93 765
	HAT/TAPILANE	4 573	1 303 305	228 650	228 650	268 470	95	88	7	22 865
COUBALAN	COUBALAN	12 702	3 620 070	635 100	635 100	748 335	191	180	11	63 510
DJILACOUNE	DJILACOUNE	8 352	2 380 320	417 600	417 600	583 965	141	128	13	41 760
	DJIGUINOUME	7 446	2 122 110	372 300	372 300	230 850	97	76	21	37 230
FINTHIOCK	FINTHIOCK	4 516	1 287 060	225 800	225 800	143 210	114	114	0	22 580
	NIANDANE	1 290	367 650	64 500	64 500	82 080	37	26	11	6 450
	DIOUBOUR	1 061	302 385	53 050	53 050	98 895	34	13	18	5 305
	BOULINDIENG	2 252	641 820	112 600	112 600	190 770	47	41	6	11 260
	KAFOYE	469	133 665	23 450	23 450	53 010	22	9	13	2 345
MANDOUARD	BOURECK	2 761	786 885	138 050	138 050	213 750	76	62	14	13 805
	BOUTOLATTE	639	182 115	31 950	31 950	25 935	18	14	4	3 195
	MANDOUARD	566	161 310	28 300	28 300	41 610	28	22	6	2 830
TOTAUX		65380	18 633 300	3 269 000	3 269 000	3 520 025	1 143	1 018	125	326 900

Source : FAK Coubalan.

Malgré ces efforts, quelques difficultés sont à noter :

- b) la précarité des puits traditionnels qui ne fournissent pas de l'eau potable ;
- c) l'absence de protection des puits traditionnels et modernes qui expose les eaux à la pollution ;
- d) le problème de recouvrement de la taxe liée à l'utilisation de l'eau avec la conséquence d'arrêt de l'approvisionnement et de la prise en charge insuffisante des frais de réparation et de maintenance par les utilisateurs ;
- e) l'abaissement continu du niveau de la nappe ;
- f) le manque d'exhaure;
- g) la salinisation de certains puits.

TABLEAU N°19 : Synthèse des contraintes et hypothèses de solutions de l'hydraulique

CONTRAINTES	CAUSES	CONSÉQUENCES	HYPOTHÈSES DE SOLUTIONS
Difficultés de maintenance des infrastructures	Tarissement de puits Chéreté des factures Difficultés de recouvrement des taxes Absence d'investissements nouveaux et projets d'entretien	Lourdeur des travaux ménagers Pratique du maraîchage difficile Problème de santé. Fréquence des coupures	<ul style="list-style-type: none"> - sensibilisation des acteurs - appuyer la FAK - densification du réseau d'adduction d'eau - Augmentation de la capacité de distribution des forages - Construction d'un forage agricole pour l'agriculture et le bétail. - Baisser le tarif - Financement de branchements sociaux

3.4.5. Culture, Jeunesse, Sport et Loisirs

- Composition et Organisation

Sur le plan de l'organisation dans le domaine de la jeunesse et du sport, la commune de Coubalan est mieux organisée. Il existe 7 associations, officiellement, reconnues à savoir :

Foyer des jeunes et associations

Localité	N° Récépissé	Date
Coubalan (Koréko)	2.072	26/6/65
Hathioune	2.709	12/01/76
Finthiock (Corékou)	3577	4 /12/79
Djilacoune	3.056	3/10/74
Djiguinoum (congrés)	4.12	12/03/84
Coubanao (ADK assos)	1.887	1/02/64
Boureck	1787	05 /03/ 63

:

On note un Foyer socio culturel à Djilacoune et une bibliothèque à Finthiock et une à Coubalan (). Dans cette Commune, comme du reste dans la plupart des zones rurales du pays, on note un vaste mouvement migratoire des jeunes garçons et filles vers les centres urbains (Dakar) et vers la Gambie.

Souvent désœuvrés en campagne, l'exode rural s'offre à eux comme la seule alternative.

En dehors de ces associations reconnues, officiellement, tous les autres villages disposent d'une association informelle. Ces associations mènent les activités sportives et économiques. Beaucoup d'entre elles se sont organisées en GIE pour faire du maraîchage, de l'élevage et de l'arboriculture. C'est une jeunesse qui mérite d'être assistée sur tous les plans de façon à conserver les acquis.

- Infrastructure : 8 foyers sont construits par les populations. Ils ne sont fonctionnels que pendant les vacances et seules les activités récréatives y sont menées (théâtre, danse, football) ;
- Equipement : en dehors des appareils de musique, aucun autre équipement n'existe ; pour rendre ces foyers attractifs.

TABLEAU N°20 : synthèse des contraintes et hypothèses de solutions de la culture, des sports et loisirs

CONTRAINTES	CAUSES	CONSÉQUENCES	HYPOTHÈSES DE SOLUTIONS
Acculturation des	Non valorisation des	Méconnaissance	- Appui aux troupes folkloriques

jeunes	richesses culturelles Manque d'engagement de certains jeunes	des valeurs et coutumes locales Perte de certains aspects de la culture locale	- Organisation de journées culturelles. - Recherche de partenaires pour le financement des activités culturelles
Manque d'espaces d'épanouissement adaptés pour jeunes	Des terrains de foot non équipés et non réglementaires Absence d'aires de jeux multi-fonctionnelles Foyers de jeunes inadaptés Non existence d'AGR	Faible valorisation des talents Départ des jeunes vers les villes (exode rural) Chômage important	- Aménagement des aires de jeu multi-fonctionnelles - Construction de complexes socio-culturels - Achèvement et équipement de foyers de jeunes - Création d'écoles de football - Création de compétitions et récompenser les méritants - Promotion des AGR - Scindement du CEM et du lycée

3.5. Analyse de la dynamique communautaire

3.5.1. Les groupements de promotion féminine (GPF)

C'est un type d'organisation assez répandu dans la Commune de Coubalan. Les GPF se donnent comme objectif de réunir les femmes pour promouvoir leur situation socio-économique. Les GPF s'activent dans la production maraîchère, l'exploitation de moulin à mil et décortiqueuse à riz, l'exploitation de produits de cueillette, la riziculture, etc.

Les GPF s'autofinancent avec les revenus tirés de leurs activités ou avec le crédit rotatif. Malgré leur dynamisme et leur esprit d'initiative, elles rencontrent d'énormes difficultés à savoir :

- L'accès difficile au crédit
- Le faible niveau de formation
- La faiblesse de l'appui.

Les GPF sont des organisations structurées avec un bureau composé d'une présidente, d'une trésorière et de contrôleurs. L'on retiendra que les GPF contribuent fortement à la bonne marche socio-économique des villages. Elles regroupent généralement des femmes mariées, veuves et divorcées de chaque village. Le nombre de membres dépend de l'importance démographique du village. Il peut varier de quelques dizaines à plus d'une centaine.

TABLEAU N°21 : SYNTHÈSE DES CONTRAINTES ET DES HYPOTHÈSES DE SOLUTIONS DE LA DYNAMIQUE COMMUNAUTAIRE

CONTRAINTES	CAUSES	CONSÉQUENCES	HYPOTHÈSE DE SOLUTIONS
Accès difficile au crédit Manque de moyens Faible niveau de formation Lourdeur des travaux domestiques Vétusté du matériel agricole	Manque d'appui et d'encadrement	Manque d'initiatives Confusion des rôles	Promotion d'AGR (maraichage, petit commerce, embouche, teinture, etc.) installation d'unités de transformation des produits locaux, etc.) Formation en ODC et GFC Acquisition motoculteurs

3.5.2. Les Groupements d'Intérêt Economique (GIE)

Le groupement d'intérêt économique est une organisation légalement constituée et qui dispose d'un registre de commerce. Le centre d'expansion rurale et polyvalent en a enregistré une vingtaine dans la commune. Ils interviennent dans plusieurs secteurs d'activités comme la production maraîchère, l'arboriculture, le commerce, l'élevage, etc.

Les GIE ne regroupent pas un nombre limité de personnes. La principale difficulté à laquelle les GIE sont confrontés reste le problème de financement pour le démarrage des activités de production. Il est fréquent de voir un GIE disposer d'un projet ou d'une idée de projet et de ne pouvoir trouver un fonds pour financer ses activités. Ceci est lié au manque de partenaires et d'encadrement.

Les GIE sont composés d'hommes et de femmes avec souvent une prédominance des premiers cités.

Enfin la Commune avec son marché transfrontalier à bétail de Djiguinoum acquis grâce à l'UEMOA va devenir un centre d'attraction en matière de transaction commerciale de bétail mais aussi de sous- produits associés à l'élevage. Cette importante infrastructure augure des opportunités multiformes si la gestion est maîtrisée.

TABLEAU N°22 : Synthèse des contraintes et des hypothèses de solutions

CONTRAINTES	CAUSES	CONSÉQUENCES	HYPOTHÈSE DE SOLUTIONS
Accès difficile au crédit Manque de moyens	Manque d'appui et d'encadrement Faible niveau	Manque d'initiatives Confusion des rôles	Promotion d'AGR (maraichage, petit commerce,

Faible niveau de formation et d'encadrement	d'intégration au système financière	Faiblesse des avoirs	embouche, teinture, etc.) Formation en ODC et GFC, Germe Faciliter l'accès au credit
---	-------------------------------------	----------------------	--

3.5.3. Les associations religieuses

Les dahiras sont les organisations religieuses les plus en vu dans la commune de Coubalan. Ce sont des organisations «confrériques» musulmanes. Elles ont comme objectifs de faire la promotion socioculturelle et religieuse de leurs membres. Elles organisent des activités religieuses. Elles organisent très souvent des séances de lecture de Coran dans tous les villages. C'est aussi des organisations d'entraide qui développent une forte solidarité entre les membres.

TABLEAU N°23 : Synthèse des contraintes et des hypothèses de solutions

CONTRAINTES	CAUSES	CONSÉQUENCES	HYPOTHÈSE DE SOLUTIONS
Faible structuration Faiblesse des moyens Manque de formation	Manque d'appui et d'encadrement	Faible dynamique Faible ouverture à l'extérieur Faible implication dans des actions de développement	Renforcement de capacités Appui en moyens matériels et financiers

3.5.4. Les Associations Sportives et Culturelles (ASC)

Les ASC sont un regroupement des jeunes, pour d'une part participer au développement socio-économique de leur communauté et d'autre part à l'animation des activités des vacances scolaires.

Le national populaire ou «navétane» mobilise le plus les jeunes. Les ASC organisent aussi des séances de théâtre, de lutte et de danse traditionnelle. Leurs besoins de financement sont faiblement satisfaits. Le revenu des ASC est tiré de manifestations lucratives (bal, théâtre etc. ...), de cotisations, de prestations de service pour les travaux champêtres/rizicoles dans les villages à dominance agricole et des subventions de la commune.

Dans leurs activités, les ASC sont confrontées à un manque d'équipements et d'infrastructures sportifs et culturels. La plupart des terrains de foot ne sont pas

réglementaires. Les aires de jeu pour des sports tels que le basket, le Hand Ball n'existent même pas.

TABLEAU N°24 : Synthèse des contraintes et des hypothèses de solutions

CONTRAINTES	CAUSES	CONSÉQUENCES	HYPOTHÈSE DE SOLUTIONS
Accès difficile au crédit Manque de moyens Faible niveau de formation et d'encadrement Manque de terrains de sports réglementaires	Manque d'appui et d'encadrement Difficultés d'accès aux infrastructures sportives	Manque d'initiatives Exode rurale Faiblesse des résultats sportifs	Promotion d'AGR Formation en ODC et GFC Faciliter l'accès au crédit Aménagement aires de jeux

3.5.5 Autres associations de développement communautaire

3.5.5.1 les APE

Chaque école a une association qui regroupe l'ensemble des parents d'élèves (APE). C'est une association qui est chargée, en collaboration avec le directeur d'école et les enseignants, d'œuvrer pour l'entretien de l'école et pour une qualité des enseignements. Celle-ci n'est possible qu'avec un suivi des écoliers à la maison. Malheureusement les APE ne jouent pas très souvent leur rôle.

C'est des organisations qui sont appelées à être plus dynamiques pour une meilleure prise en charge des problèmes de l'école d'autant plus que l'éducation est une compétence transférée.

3.5.5.2 Les organisations féminines

A coté des GPF, il existe dans chaque village une organisation féminine à caractère souvent informelle. Ce sont généralement des « mbotayes » qui regroupent les femmes d'un village ou d'un quartier de village. Leurs principaux domaines d'activités sont l'agriculture, le petit commerce, l'artisanat et le crédit revolving.

Malgré leur dynamique et leur motivation, elles sont confrontées à des difficultés relatives à :

- Un manque de formation

- Un accès difficile au crédit
- Un manque d'appui
- Une non formalisation de l'organisation, etc.

3.5.5.3. Les comités de santé

Les comités de santé sont liés aux infrastructures sanitaires existantes dans la commune. Il existe dans chaque poste de santé un comité aux fins d'assurer une gestion efficace de l'infrastructure. Cependant, ces comités rencontrent certaines difficultés relatives notamment aux manques de moyens et de formation.

3.5.5.4 le collectif des directeurs d'écoles (CODEC)

C'est une association qui regroupe les directeurs des écoles de la commune. Le CODEC intervient dans le domaine de l'éducation par le biais d'actions d'appui-conseil pour une amélioration du niveau d'étude et du taux de réussite dans les écoles.

3.5.5.5. Associations des Usagers de Forages (ASUFOR).

Dans la commune de Coubalan, la gestion des forages se fait à travers les ASUFOR. Il existe même une fédération de ces ASUFOR au niveau local. Cependant avec la réforme initiée par l'Etat du Sénégal avec l'avènement de l'Office des Forages Ruraux (OFOR), les ASUFOR vont connaître des mutations de leur statut.

3.5.5.6 Union de l'AJAC Kalounayes (association des Jeunes agriculteurs de la Casamance)

C'est une association d'audience communautaire qui s'inscrit dans la dynamique de renforcement de l'intercommunalité entre les communes de l'arrondissement.

3.5.5.7 Kalounayes Développement Economique et Social (KDES)

Le KDES à travers sa composition et ses actions dépasse le cadre stricte de la commune. Cette association œuvre pour le développement des Kalounayes qui

comprend les quatre communautés rurales que sont Tenghory, Ouonk, Coubalan et Niamone.

TABLEAU N°25 : Synthèse des contraintes et des solutions

CONTRAINTES	CAUSES	CONSÉQUENCES	HYPOTHÈSE DE SOLUTIONS
Accès difficile au crédit et aux financements Manque de moyens Faible niveau de formation Faible implication des membres	Manque d'appui et d'encadrement	Faible promotion des AGR Manque d'initiatives Faiblesse des fonds	Promotion des AGR Faciliter l'accès au crédit et aux financements Renforcement de capacités Mieux impliquer les APE dans la gestion des écoles

3.6. Diagnostic Institutionnel

3.6.1 Le conseil municipal (CM)

La commune de Coubalan, à l'instar des autres est gérée et administrée par un conseil municipal (CM) considéré comme l'organe délibérant et composé de 46 conseillers. A ce titre et au regard des prérogatives que lui confèrent les lois et règlements de la décentralisation, le conseil municipal est chargé de définir et de conduire les missions de développement de la commune.

- Le conseil municipal dispose de ressources telles que les ressources matérielles, les ressources financières et les ressources humaines. Ces ressources constituent le socle sur lequel repose le fonctionnement du conseil municipal. Les ressources matérielles sont constituées de la maison ou hôtel de ville, des chaises et tables, du véhicule de fonction du Maire, d'un ordinateur. A ce niveau, il s'avère nécessaire d'appuyer le conseil municipal.
- Les ressources financières se résument à la taxe rurale, aux amendes forfaitaires, aux patentes et à la dotation de l'Etat. Les difficultés enregistrées à ce niveau sont : la faiblesse du taux de couverture de la taxe et de la dotation de l'Etat. Il convient de noter que depuis plus de 5 ans, la taxe n'est pas totalement recouvrée.

Concernant les ressources humaines, le conseil municipal de Coubalan compte 46 membres dont 07 femmes. Ces conseillers se réunissent autour d'un bureau composé d'un Maire, de deux Adjoints au maire et de 10 commissions. Le maire est

appuyé dans ses taches par un assistant au maire et un secrétaire. Chaque commission est composée de cinq membres dont un président et un rapporteur.

La coopération au développement

La commune de Coubalan a su aussi profiter de la coopération décentralisée pour mieux booster le développement socio- économique de la zone.

Cette coopération était basée au début sur les Comités de Jumelage.

- ❖ Villages de France / Village de la Commune
- ❖ Communes de France / Village de la C
- ❖ Association de France / Village de la C
- ❖ Communes d'Italie / Village de la C

Mais à partir de 2001, avec l'appui de l'ONG ACRA, le conseil municipal, dans le cadre du respect de « l'Acte 3 de la décentralisation » (la Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code Général des Collectivités Locales modifié par la Loi n° 2014-19 du 24 Avril 2014), offre les conditions pour le développement de cette forme de partenariat.

Cependant, les relations amicales entre les associations, les communes et les villages demeurent. Mais les actes légaux et les pouvoirs de décisions sont exclusivement réservés au Conseil municipal.

Dans la Commune de Coubalan, de 2001 à nos jours, les différentes autorités ont signés des conventions de Partenariat avec :

- Commune de Pavia (Italie)
- Commune d'Aste (Italie)
- Comité Pavia – Aste – Sénégal (CPAS)
- Commune de Cherbourg – Octeville (France)
- Association Kadjamor (Cherbourg – Octeville, France)
- Commune Saint – Julien les Rosiers (France)
- Comité de jumelage ST Julien les Rosiers (France) et le Village de Djlacoune (Sénégal)
- Agence de l'Eau en Seine Normande (France)

Ce partenariat a permis les réalisations suivantes:

- a) Volet agricole : (KDES à Coubanao)
- b) Volet hydraulique et assainissement (cf secteurs eau et assainissement)
- c) Volet santé : Séjour régulier ou passage des médecins et infirmiers dans nos différents postes et cases de santé –Appui en médicaments – initiation médecin de brousse
- d) Volet éducation: Construction de salles de classe à Finthiock, Niandane – Djilacounne – Coubalan; Voyages échanges entre élèves et Enseignants de commune de Coubalan (**CEM**) et élèves et Enseignants de France (**Ales, Aubenais...**)
- e) Pêche : pirogue avec moteur puissance filets et autres accessoires pour donner les possibilités aux habitants de Djilacounne et les autres villages de consommer régulièrement du poisson à un prix abordable
- f) Activités Génératrices de Revenus (**AGR**)
 - ✓ Moulins et décortiqueurs
 - ✓ Centre de couture et batik
 - ✓ Construction du marché des 3 K (**Carrefour Djilacounne**)
- g) Culture- Construction d'un centre socioculturel (**Djilacounne**)

La coopération décentralisée entre la commune de Coubalan et ses partenaires, français et Italiens, est réputée pour son dynamisme et sa diversité. En effet, le Sénégal par sa longue tradition d'hospitalité, le transfert des compétences offert par la Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code Général des Collectivités Locales modifié par la Loi n° 2014-19 du 24 Avril 2014, offre les conditions pour l'épanouissement de cette forme de coopération.

Au Sénégal, la Commune de Coubalan occupe la 5^{ème} place après Saint Louis, Ourossogui, Dakar et Ronkh en matière de coopération décentralisée avec la France dans le Co- financement des projets.

Si ailleurs les programmes les plus importants portent sur la gouvernance locale, la santé et l'action sociale, dans la Commune de Coubalan c'est l'opération hydraulique, l'assainissement, l'éducation au titre du développement rural qui constituent les priorités des projets de coopération décentralisée.

La commission actuelle en charge de la coopération décentraliser veut consolider et s'ouvrir à intercommunalité (Ouonck) dans le Bignona, avec Cherbourg en

s'appuyant sur le levier des immigrés ressortissants de la commune pour renforcer la dynamique actuelle. Plus généralement organiser des journées de coopération décentralisée avec les collectivités territoriale d'Europe d'Amérique, etc.

LISTE DES CONSEILLERS

N°	PRENOM (S)	NOM	VILLAGE	CONTACT
01	Landing	BADJI	Boutolate	77 531 09 59
02	Malang	BADJI	Finthiock	77 944 40 31
03	Malang	BADJI	Boureck	76 750 57 77
04	Abdoulaye	DIEDHIOU	Finthiock	77 553 76 19
05	Lamine	FATY	Coubalan	77 525 02 97
06	Ismaïla	SAGNA	Djiguinoume	
07	Idrissa	SANE	Mandouard	
08	Abdou	TAMBA	Coubanao	77 550 44 80
09	Ibrahima Tito	TAMBA	Coubanao	77 5420734
10	Fatoumata	SANE	Finthiock	77 697 12 99
11	Maimouna	DIALLO	Niandane	77 904 77 61
12	Khady	BADJI	Coubanao	77 963 18 10
13	Maï	DIEME	Boureck	77 904 23 41
14	Ismaïla	SAGNA	Djiguinoum	77 518 85 18
15	Astou	BADJI	Coubalan	77 229 00 72
16	Mariama	SANE		77 100 23 06
17	Fatou	TAMBA		77
18	Décédé	Pas encore remplacé	Boulindien	
19	Bineta	DIATTA	Dioubour	
20	Lamine	FATY	Coubalan	77 525 02 97
21	Malamine	BADJI	Tapilane	77 633 49 92
22	Mame	Badiane	Fintiock	77 523 64 48
23	Bassirou	TAMBA	Coubanao	77 436 80 69
24	Mariama	SANE	Coubalan	77 120 30 92
25	Boubacar K L	SAGNA	Djiguinoum	
26	Biguini	BADIANE	Boureck	
27	Djibril	Badiane	Hathioune	77 061 96 59
28	Maï	DIEDHIOU	Coubanao	77 527 25 96
29	Mamadou	BA	Djilacoune	
30	Nguémé	SOW	Djiguinoum	77 150 12 28
31	Ibrahima	SANE	Coubanao	
32	Aminata	BADIANE	Finthiock	
33	Idrissa	SANE	Mandouard	77 307 76 53
34	Bineta	SANE	Coubalan	77 159 76 26
35	Boubacar S	DIEDHIOU	Finthock	77 429 62 70
36	Dianké	SANE	Coubanao	77 524 01 38
37	Lamine	BADJI	Dioubour	77 613 85 08
38	Nafy	DIEDHIOU	Hathioune	
39	Maguette	BADIANE	Coubalan	77 838 63 30
40	Adama	SAGNA	Boureck	77 584 41 65
41	Cheikh Sadibou	TAMBA	Nianedane	77 219 32 08
42	Thiara	GUEYE	Djilacoune	77 324 82 82
43	Seynabou	TAMBA	Coubanao	77 564 43 82
44	Seynabou	SAGNA	Mandouard	77 512 44 00
45	Khadidiatou	SANE	Djiguinoum	77 613 80 80
46	Abdoulaye	BADJI	Boureck	77 736 02 88
47	Abdoulaye	SAGNA	Coubalan	77 647 36 25
48	Khady	Diedhiou	Djilacoune	77 801 54 59

Les commissions de travail

Elles ont été mises en place par délibération n°001/cc/2014 du 29/07/2014, portant adoption des treize (13) commissions techniques du conseil municipal de coubalan.

Commission N°1 : Finances, du Plan et du Développement Economique

Président : Abdoulaye SAGNA (Coubalan)

Rapporteur : Boubacar S. DIEDHIOU : (Finthiock)

Membres:

Landing BADJI: (Boutolate) Nafi DIEDHIOU (Hathioune)

Mariama Yama SANE (Coubalan) Khady BADJI (Coubanao)

Malang BADJI (Finthiock) Fatou TAMBA (Cou balan)

Commission N°2 : Environnement et Gestion des Ressources Naturelles

Président : Maguette BADIANE (Coubalan)

Rapporteur : Cheickh S TAMBA : (Niandane)

Membres :

Ibrahima SANE (Coubanao) Dianké SANE (Coubanao)

Djibril BADIANE (Hathioune) Idrissa SANE (Mandouard)

Malang BADJI (Boureck) Maïmouna DIALLO (Niandane)

Commission N° 3: Domaines, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire

Président : Ibrahima Sané (Coubanao)

Rapporteur : Landing BADJI : (Boutolate)

Membres:

Abdou TAMBA (Coubanao) SeynabouSAGNA (Mandouard)

Khady BADJI: (Coubanao) Lamine BADJI (Dioubour)

Djibril BADINAE (Hathioune) Nafi DIEDDHIOU (Hathioune)

Commission N°4 : Santé, Population et Actions Sociales

Président : Malang BADJI (Boureck)

Rapporteur : Khadidiatou Sané (Djiguinoum)

Membres

Adama SAGNA (Boureck) Maï DIEME (Boureck)

Thiara GUEYE (Djilacoune) Maï DIEDHIOU (Coubalan)

Astou BADJI (Coubalan) Fatoumata SANE (Finthiock)

Commission N°5 : Jeunesse et Sport

Président : Cheickh S. TAMBA : (Niandane)

Rapporteur : Djibril BADIANE (Hathioune)

Membres :

Lamine BADJI (Dioubour) Maï DIEME (Boureck)

Idrissa SANE (Mandouard) Thiara GUEYE (Djilacoune)
Adama SAGNA (Boureck) Mame BADIANE (Finthiock)

Commission N°6 : Promotion de l'Entreprenariat et de la micro finance

Président : Mamadou BA (Djilacoune)

Rapporteur Seynabou SAGNA (Mandouard)

Membres :

Biguini BADIANE (Boureck) Kh ady DIEDDIOU (Djilacoune)
Nguémé SOW (Djiguinoum) Aminata BADIANE (Finthiock)
Binta SANE (Coubalan) Astou BADJI (Coubalan)

Commission N° 7: Culture et Loisirs

Président : Khadidiatou SANE (Djiguinoum)

Rapporteur : Malamine BADJI (Tapilane)

Membres :

Mame BADIANE (Fintiock) Maïmouna DIALLO (Niandane)
Mariama SANE (Coubalan) Khady DIEDHIOU (Djilacoune)
Thiara GUEYE(Djilacoune) Ismaïla SAGNA (Djiguinoum)

Commission N°8: Education, et formation Professionnelle

Président : Malamine BADJI : (Tapilane)

Rapporteur : Maguette BADIANE (Coubalan)

Membres :

Bassirou TAMBA : (Coubanao) Binta SANE (Coubalan)
Khadidiatou SANE (Djiguinoum) Malang BADJI (Boureck)
Boubacar S. DIEDHIOU (Finthiock) Cheick S.TAMBA (Niandane)

Commission N° 9 : Coopération Décentralisée

Président : Boubacar S. DIEDHIOU (Finthiock)

Rapporteur : Bassirou TAMBA : (Coubanao)

Membres :

Maguette BADINANE (Coubalan) Mame BADIANE (Finthiock)
Malang BADJI (Finthiock) Ismaïla SAGNA (Djiguinoum)
Malamine BADJI (Tapilane) Khady BADJI (Coubanao)

Commission N°10: Halles et Marchés

Président : Thiara GUEYE (Djilacoune)

Rapporteur Adama Sagna (Boureck)

Membres

Maï DIEDHIOU (Coubanao) Khady DIEDHIOU (Djilacoune)

Nguémé SOW (Djiguinoum) Fatou Tamba (Coubalan)

Maï DIEME (Boureck) Fatoumata SANE (Finthiock)

Commission N°11: Prévention , Règlement et Gestion des Conflits

Président : Abdou TAMBA (Coubanao)

Rapporteur : Ibrahima SANE (Coubanao)

Membres :

Biguini BADIANE(Boureck) Ismaïla SAGAN (Djiguinoum)

Malang BADJI (Finthiock) Idrissa SANE (Mandouard)

Malang BADJI (Boureck) Mamadou BA (Djilacoune)

Commission N°12: Hydraulique et Assainissement

Président : Bassirou TAMBA (Coubanao)

Rapporteur : Idrissa SANE(Mandouard)

Membres :

Abdou TAMBA (Coubanao) Binta SANE (Coubalan)

Mame BADIANE (Finthiock) Maï DIEDHIOU (Coubanao)

Dianké SANE (Coubanao) Biguini BADIANE (Boureck)

Commission N°13 : Passation des Marchés

Membres titulaires

Président : Malamine BADJI (Tapilane)

Rapporteur : Jean Noël BASSENE (Secrétaire)

Membre de droit : Receveur Municipal de Bignona

Membre : Landing BADJI (Boutolate)

Membres suppléants

Vice Président : Abdou TAMBA (Coubanao):

Membre de droit : Adjoint Receveur Municipal Bignona

Rapporteur : Abdoulaye SAGNA (Coubalan):

Membre : Seynabou SAGNA (Mandouard)

Chaque commission dispose d'une équipe en charge de mener la politique communale de développement lui donnant une réalité concrète à travers le PCD mais aussi à travers le quotidien des citoyens de la commune.

Ainsi au-delà des aspects liés au quotidien, à l'immédiat, il y a des projets prioritaires déclinés au moins en deux axes pour chaque commission. Ces projets prioritaires ont été validés par le conseil municipal présidé par le maire.

Ainsi par commission les priorités suivantes ont été notées :

1. Commission des Finances, du Plan et du Développement Economique

*1^{ère} priorité : Collecter les taxes municipales afin d'améliorer les ressources propres de la commune ;

*2^{ème} priorité : proposer des projets générateurs de revenus, projets de développement.

2. Commission Environnement et Gestion des Ressources Naturelles

*1^{ère} priorité : Reboiser la forêt et la mangrove ;

*2^{ème} priorité : lutter contre l'ensablement et la salinisation des rizières.

3. Commission des Domaines, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du territoire

*1^{ère} priorité : Mettre en place un plan d'occupation et d'affectation de sol (POAS) ;

*2^{ème} priorité : Réaliser le lotissement de la commune.

4. Commission Santé, Population et Actions Sociales

*1^{ère} priorité : Mettre l'accent sur une politique de prévention que de guérison ;

*2^{ème} priorité : Construire des postes de santé et un hôpital de niveau 1 à Coubanao.

5. Commission Jeunesse et Sport

*1^{ère} priorité : Développer les activités de sport au niveau de la commune ;

*2^{ème} priorité : lutter contre la violence dans les activités sportives.

6. Commission Promotion de l'Entreprenariat et de la micro finance

*1^{ère} priorité : promouvoir l'esprit d'entreprises chez les populations (notamment les jeunes et les femmes) ;

*2^{ème} priorité : développer la micro finance envers les entrepreneurs pour les aider à réaliser leurs projets.

7. Commission Culture et des Loisirs

*1^{ère} priorité : Développer la culture par une promotion des activités culturelles, notamment celles des troupes de danse, du folklore ;

2^{ème} priorité : Développer les échanges culturels entre partenaire Nord-Sud (surtout entre Cherbourg en Citentin/France et la commune de Coubalan /Sénégal).

8. Commission Education et Formation Professionnelle

*1^{ère} priorité : Développer le secteur de l'éducation et de la Formation Professionnelle afin de lutter contre l'analphabétisme et relever le niveau d'instruction des jeunes ;

*2^{ème} priorité : Construire et équiper des classes ou des centres de formation professionnelle.

9. Commission Coopération Décentralisée

*1^{ère} priorité : Développer l'intercommunalité pour une meilleure synergie d'actions des communes surtout à frontières communes ;

*2^{ème} priorité : Développer et diversifier les partenaires étrangers de la commune tout en organisant, chaque 02 ans, la journée du partenariat.

10. Commission Halles et Marchés

*1^{ère} priorité : Informer et sensibiliser tous les acteurs intéressés par le marché transfrontalier à bétail et à céréales de Djiguinoum (éleveurs, commerçants, restaurateurs...);

*2^{ème} priorité : Organiser le fonctionnement du marché et les acteurs y intervenants.

11. Commission Prévention, Règlement et Gestion des Conflits

*1^{ère} priorité : faire le travail d'information et de sensibilisation sur les risques potentiels de conflits et mettre l'accent sur leur prévention ;

*2^{ème} priorité : Résoudre tout conflit réel en privilégiant le dialogue entre toutes les parties en cause.

12. Commission Hydraulique et Assainissement

*1^{ère} priorité : Utilisations rationnelle des ressources hydrauliques et d'assainissement ;

*2^{ème} priorité : former les membres des ASUFORS dans les domaines techniques et de Gestion.

13. Commission Passation des Marchés.

*1^{ère} priorité : Assurer la transparence dans et l'équité l'octroi des marchés ;

*2^{ème} priorité : Faire le suivi de l'exécution des marchés déjà octroyés.

Le conseil municipal est confronté à un manque de formation de la plupart de ses membres et du faible degré de connaissance et de maîtrise des textes et lois sur la décentralisation. Ce qui influe négativement sur leurs capacités de mise en œuvre concrète de leurs rôles respectifs et de leurs différentes responsabilités.

Toute fois, le conseil municipal s'appuie sur un bras technique qu'est le cadre de concertation (C.C). Le cadre de concertation répond à une nécessité d'élargir le conseil aux acteurs de la société civile, ainsi qu'aux services techniques déconcentrés et aux partenaires au développement.

Le CC remplit un rôle d'animation, d'information, d'analyse et de proposition à l'endroit du Conseil de la collectivité territoriale (CT) afin que les actions souhaitées par la population trouvent un consensus avant d'être examinées au sein du Conseil qui, seul, est habilité à engager la collectivité territoriale. Le CC constitue ainsi un véritable Conseil de développement économique et social du territoire communautaire. La présidence est assurée par le Maire et le secrétariat par l'ASCOM.

3.6.2. Les services déconcentrés (CADL, Sous Préfet)

3.6.2.1 La sous- préfecture

L'arrondissement de Tenghory compte 4 communautés rurales que sont : Tenghory, Niamone, Ouonck et Coubalan. La gestion administrative est assurée par un sous-préfet qui n'est appuyé que par un secrétaire d'administration. Ce qui est un signe de l'insuffisance des ressources humaines de la sous préfecture. L'absence d'appui au sous préfet accroît la charge de travail de l'autorité administrative chargé d'appuyer les collectives, notamment par l'approbation des principales délibérations du conseil municipal.

Il faut dire que les rapports entre le conseil et la sous préfecture ne se limitent pas au contrôle à posteriori des principales décisions de l'organe de délibération. En effet, le sous-préfet appuie le conseil municipal dans le recouvrement de la taxe municipale. Le secrétaire d'administration intervient dans l'élaboration du budget et les mandatements adressés au trésor. De plus, les populations ont tendance à recourir systématiquement au sous-préfet pour les principales affaires intéressant la vie communautaire.

3.6.2.2 Le centre d'Appui au Développement Local (CADL)

Le CADL est un acteur important du dispositif institutionnel mis en place en vue de favoriser la promotion socioéconomique des populations de l'arrondissement. Il est le principal service d'appui technique. Sa mission est, entre autre, de

- fournir l'éclairage nécessaire au sous-préfet sur les dossiers techniques

- assurer l'animation socioéconomique de la commune :
- appuyer le conseil municipal et les populations dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets de développement local.

La composition du CADL se présente ainsi :

1. Chef du CADL
2. chef de brigade forestier
3. chef de poste véto.

Cependant, l'insuffisance des moyens de travail ne lui permet pas d'assurer sa mission. L'équipe du CADL n'est constituée que de deux membres : le chef du CADL et une monitrice d'économie. Les taches qui leur sont dévolues sont si importantes qu'elles ne peuvent pas être assurées par deux personnes seulement malgré leur engagement et leur détermination. La mission est d'autant plus difficile que, d'une part, l'arrondissement de Tenghory est vaste et d'autre part, le CADL ne dispose pas de moyens de locomotion. En outre, le manque de matériel informatique empêche l'archivage correct des importantes données quantitatives sur l'arrondissement.

TABLEAU 26 : SYNTHÈSE DES CONTRAINTES ET SOLUTIONS

CONTRAINTES	CAUSES	CONSÉQUENCES	HYPOTHÈSE DE SOLUTIONS
Manque de moyens financiers et matériels Bâtiment vétuste Absence d'eau Absence d'électricité	Manque d'appui	Faible fonctionnement	Renforcement financier et matériel appui Réhabilitation bâtiment Adduction d'eau Extension réseau électrique

3.7. Les organismes d'appui au développement (ONG, Projet ou Programme de l'Etat)

Les structures d'appui intervenant dans la commune sont généralement composées d'ONG et de projets de développement. On peut citer entre autres : ANCAR, PADERCA, ANRAC, PROCAS, UNICEF, USAID, PERACOD, ACRA, PROGEBE, TOSTAN, PNDL, ARD, etc.

Ces organisations d'appui au développement interviennent dans, presque, tous les domaines : agriculture, élevage, environnement, hydraulique, santé, éducation, renforcement de capacités, etc.

Ayant comme objectif global l'amélioration des conditions de vie des populations, elles s'appuient souvent sur la démarche participative pour mettre en œuvre leurs

programmes. La quasi-totalité de ces intervenants ont les mêmes centres d'intérêts et les mêmes cibles.

Cependant, les actions de ces partenaires ne sont pas assez diffuses et méritent une mise en cohérence dans le cadre d'une intervention globale. L'enclavement de certaines localités est aussi un obstacle auquel ces organismes sont confrontés.

Une synergie entre les acteurs ne manquerait pas de rendre leurs interventions plus efficaces.

TABLEAU N°27 : SYNTHÈSE DES CONTRAINTES ET SOLUTIONS

CONTRAINTES	CAUSES	CONSÉQUENCES	HYPOTHÈSES DE SOLUTIONS
Faible niveau de concertation entre acteurs	Absence de cadre de concertation	Manque de synergie des actions Faible impact des actions	Mise en place d'un cadre de concertation

3.8. Analyse de la dimension conflit

Plusieurs types de conflits ont été identifiés dans la commune de Coubalan en dehors du conflit casamançais :

- Les conflits fonciers
- Les conflits agriculteurs – éleveurs liés à la divagation du bétail
- Les conflits familiaux

3.8.1 Evolution du conflit et manifestations dans la commune

La commune de Coubalan fait partie des zones les moins touchées sinon même épargnée par la crise qui sévit dans la région naturelle de la Casamance.

3.8.2 Mécanismes de règlement

Les stratégies de règlement des conflits sont posées aussi bien par les populations locales que par les ONG et les projets. Au niveau local, des comités de gestion de crise sont mis en place dans les villages ou entre villages. Il s'agit à travers ces organes de mener des actions de concertation, de négociation autour surtout des conflits liés au foncier, aux familles et à la divagation animale.

Les actions des ONG et projets s'inscrivent le plus souvent dans une dynamique de retour à la paix à travers des séances de sensibilisation.

IV. PLANIFICATION DES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT

4.1 Axes prioritaires de développement

RÉPERTOIRE DES POTENTIALITÉS, CONTRAINTES ET SOLUTIONS

SECTEURS	POTENTIALITÉS	CONTRAINTES	HYPOTHÈSE DE SOLUTIONS	LOCALISATION
AGRICULTURE	Pluviométrie assez abondante	Manque de matériels agricoles	acquisition de matériels agricoles (tracteurs, motoculteurs, etc.)	COMMUNE
	Vocation agricole de la population (à près de 100%)	Risque de sécheresse Fortes températures Vents violents	Economie d'eau, construction de digues de retenue d'eau/Bassin de rétention Implantations de brise vents	C
	Terres disponibles et fertiles	Manque d'intrants (semences, engrais)	Construction de magasins de stockage	C
		Semences inadaptées Baisse de la fertilité Forte érosion des Terres	Approvisionnement en semences adaptées à cycle court Utilisation de l'engrais organique et du compost Mener des actions de CR/DRS	C
	Existence de périmètres maraîchers	Nonaccès aux crédits de campagne	Faciliter l'accès aux crédits de campagne	C
		faible niveau de formation	Renforcement de capacités techniques des acteurs	C
		Salinisation des rizières	Construction de digues anti-sel ou barrage anti-sel	C
ELEVAGE	Existence d'espace pour la pâture des animaux	Vol de bétail	Mise en place de comité de surveillance et sécurisation du bétail	
	Tapis herbacé bien fournie (hivernage)	faible niveau d'amélioration de la race	La pratique de l'insémination artificielle (bovine, ovine)	C
			L'installation d'une ferme agro – pastorale	C
		Divagation du bétail	L'aménagement de zones de parcours	C
		Alimentation peu riche et peu diversifiée	Amélioration, diversification de l'alimentation Pratique de l'embouche (bovine, ovine,...)	
Faiblesse du suivi vétérinaire Apparition de nouvelles maladies	Construction de parcs à vaccination	C		
	installation d'un poste vétérinaire Formation auxiliaire vétérinaire	C		

		Abreuvement difficile (accès difficile aux points d'eau)	Construction abreuvoirs, aménagement des mares	C
		Absence d'abattoirs	Mise en place d'abattoirs modernes	C
		Insuffisance d'aliments de bétail	Formation des éleveurs sur la fabrication des aliments (bétail et volaille)	C
		Manque d'organisation des apiculteurs	Mise en place d'un cadre de concertation dynamique	C
		Sous-équipement	Équipement des apiculteurs, formation en techniques apicoles	C
FORESTERIE	Arbres fruitiers de forêt abondants pratique de la cueillette Existence de forêts naturelles	Déforestation Feux de brousse	Mise en place et équipement comités de lutte	C
			Aménagement parcelles feux Reboisements, mise en défens et régénération naturelle assistée (RNA)	C
		Manque de matériels	Acquisition matériels (motos pompes)	C
		Accès difficile aux produits phytosanitaires	Faciliter l'accès aux produits phytosanitaires	C
		Manque d'équipements	Mise en place d'un système d'irrigation (goutte à goutte) Construction d'aires de conservation des produits	C
		Manque de formation	Renforcement de capacités des Acteurs	C
PECHE	Proximité du fleuve Existence de ressources halieutiques	Rareté du poisson	Promotion de l'Aquaculture Aménagement de bassins et d'étangs pour la pisciculture	C
			Application des normes de pêche Instauration d'aire protégée sur le fleuve Instauration du repos biologique	
		Manque d'organisation du secteur	Mise en place d'un cadre de concertation	C
			Construction des quais de pêche et d'aires de transformation	
Construction de chambre froide				
ARTISANAT	Existence de différents corps de métiers	Manque de formation	Renforcement de capacité des Acteurs	C
		Inorganisation du secteur	Mise en place d'un cadre de dialogue et d'échange	

		Manque de matériels	Appui en matériels	
		Manque d'infrastructures	Création d'un centre d'artisanat	C
			Identification des artisans	
INDUSTRIE	Présence de produits locaux transformables Proximité des centres urbains (Bignona, Ziguinchor)	Absence d'unités de transformations et conservation	installation d'unités locales de transformation et de conservation du lait, des fruits et autres produits locaux (mangues et anacarde)	C
		Manque d'appui et d'encadrement	Installation de boulangeries	
			Appui et encadrement	C
ENERGIE ET MINES	Passage du réseau électrique sur la nationale 5 Existence de carrières de sables et d'extraction de la latérite	Non-électrification de certaines localités	Extension du réseau électrique	C
			Installation de systèmes solaires (mini-centrales) et suivi technique dans les écoles et édifices publics	
	Existence de forêts et disponibilité du bois énergie et charbon de bois	Vétusté des poteaux	Mise en place de nouveaux poteaux haute tension (fer ou ciment)	Coubalan Coubanao
		Exploitation inorganisée des carrières	Promotion et gestion des carrières réglementaires	C
		Exploitation peu rationnelle et peu organisée	Promotion de l'économie d'énergie (foyers améliorés et énergies vertes)	
COMMERCE	Disponibilité des produits agricoles et apicoles	Difficultés découlement	Aménagement marchés hebdo	
			Construction hall de marchés (nouvelles cantines)	
	Forte exploitation forestière (cueillette)	Difficultés d'approvisionnement en denrées	Installer un cadre de concertation et d'unification des prix	C
	Proximité du marché de Bignona	Existence de la mouche des fruits	Formation sur les techniques de lutte contre les mouches de fruits (lâchage d'insectes anti-mouche blanche).	C
Existence d'un marché sous-régional de bétail	Rendre opérationnel le marché et assurer sa gestion technique	Mise en place d'un système opérationnel de gestion du marché		
TRANSPORT ET COMMUNICATION	Passage de la route bitumée nationale 5	Enclavement	Aménagement des pistes de production (promesse route de Kalounaye)	C
		Mobilité difficile	Ouverture de la piste latérite	Djilacoune

	Existence de pistes latéritiques	Accès difficile à l'information et à la communication	Création d'une gare routière fonctionnelle	Coubalan
	Existence de réseaux Orange et Tigo	Insuffisance de couverture de réseau et absence d'Expresso	Renforcement des pistes existantes	C
			Installation de cyber café	
	Couverture en bandes F. M	Nonaccès à certaines bandes FM	Création d'un centre de formation en NTIC	
			Installation radio communautaire	Coubalan
			Impraticabilité de la piste 209 et de ses bretelles	Construction de la piste et de ses bretelles
Bitumage de la piste 211 et la construction de ses bretelles			Mandouard à Coubalan. Boureck à Dioubour. Boureck à Finthiock. Boureck à Hathioune. Carrefour Djilacoune	
	Chéreté des prix	Cadre de concertation des tarifs existants	C	
EPARGNE ET CREDIT	Existence d'une caisse d'épargne (CREC),	Accès difficile au crédit Manque de liquidité	Allègement des conditions d'accès au crédit (taux d'intérêt. garantie etc.)	C
		Mauvaise gestion des caisses	installation d'une mutuelle	C
	Proximité de mutuelles et banque (CMS, CNCAS, CBAO, etc.)	Absence de ressources affectées ou de ligne de crédit	Formation et sensibilisation Révision des politiques d'épargne et de crédit Renforcement de la CREC	MEC et CREC de la C
TOURISME	Existence de potentialités culturelles et naturelles	Faible promotion du secteur	Valorisation du potentiel touristique.	C
			Formation des acteurs	C

		Manque d'initiatives touristiques et diversification de l'offre touristique	Promotion de l'écotourisme : Création de circuits éco-touristique Création d'éco-musée Création d'un circuit touristique	C
	Existence de campements	Manque de guides touristiques qualifiés et insuffisance de campements et de sites touristiques	Construction et équipement de campements et d'hôtels Formation en gestion des campements écotouristiques	C
EDUCATION	Forte présence d'écoles primaires	Sous équipement des écoles (abris provisoires)	Construction et équipement de salles de classe	C
	Existence d'écoles secondaires (CEM et lycée)	Déficit d'accès au NTIC	Mur de clôture dans certains établissements	C
			construction d'un lycée	Tenghory
	CETP	Faible intégration école-milieu : Environnement et cadre de vie	mise en place bibliothèques et cyber	C
			Développement de l'éducation environnementale et au CC	
		Faible niveau d'alphabétisation	Construction de classes d'alphabétisation et mise en œuvre de cours	C
	Volonté manifestée	Absence d'électrification (CEM et autres écoles)	Electrification des écoles au solaire	C
		Déficit en labo et en salles spécialisées pour les sciences dans les CEM et lycée	Construction des salles adaptées à la pratique d'expériences scientifiques	C
		Absence de cantines fonctionnelles au CEM et à la maternelle	Mise en place de cantines scolaires dans les différentes écoles	C
		Absence d'infrastructures sportives dans les établissements	Construction de complexe sportif dans les CEM et lycée	C
Faible intégration école-milieu		Mise en place de fermes et jardins scolaires	C	
	Manque de prise en conscience du maintien des filles à l'école	Sensibilisation et conscientisation sur l'importance du maintien des jeunes filles à l'école	C	

ETFP FORMATION PROFESSIONNELLE ET RECHERCHE	Existence d'un centre d'enseignement technique	Local vétuste et inadapté Absence de clôture du CETF Difficulté à payer les factures d'eau Absence de cantines scolaire et de bloc administratif	Construction de nouveaux locaux clôturer le CETF appui financier pour payer les charges mise en place d'une cantine scolaire Construction d'un bloc administratif Renforcement des capacités techniques des élus et des professionnels de la Mairie	C Coubanao
	Existence d'une université (UCAO)	Installations nouvelles et faible niveau des populations		
SANTE ET ACTION SOCIALE	Existence de cases et de postes de santé	Sous équipement des infrastructures sanitaires	Acquisition et réparation d'ambulances	C
	Proximité avec la ville de Bignona	Absence de clôture dans les Ps et CS	Construction de cloture	C
		Absence de centre de santé dans la C	Construction et équipement d'un centre de santé	C
	Personnel médical très déterminé	Manque d'infrastructures, d'organisation et de logistiques pour les tradipraticiens	Construction, organisation et équipement d'infrastructures pour les tradipraticiens	C
		Absence de centre ado	Création de centre Ado pour accroître la sensibilisation	C
		Insuffisance des infrastructures sanitaires	Construction et équipement postes de santé et cases de santé	C
			construction d'un centre de santé et d'une pharmacie	C
	Insuffisance du personnel medical	Prise en charge des relais C/P Formation ASC Renforcement du personnel de santé	C C	
JEUNESSE, SPORT, CULTURE ET LOISIR CULTURE	Population très jeune (plus de 60% de la population)	Insuffisance d'aires de jeux aménagés	Aménagement d'aires de jeux	C
			Non-achèvement de certains foyers de jeunes	C
	Manque d'initiatives	Réhabilitation centres socio culturels	Djilacoune Coubalan Coubanao	
		Formation en GERME ou esprit d'entreprise	C	

	Fort taux de présence des organisations de jeunes	Absence de clôture des aires de jeu	Construction de clôture dans les aires de jeu	C
	Existence de troupes culturelles et folkloriques	Sous équipement des aires de jeu	Équipement des infrastructures	C
		Absence d'infrastructures socio-éducatives	Construction et équipement de centres socioculturels	C
		Manque d'organisation et de formation Absence d'espaces culturels	Organisation et formation, création d'espèces culturelles, identification des troupes culturelles et leur formalisation	C
HYDRAULIQUE	Bonne pluviométrie Existence de forages, points d'eau naturels, de puits modernes et de puits améliorés	Accès difficile à l'eau potable	Réhabilitation des forages existants	C
			Extension du réseau	C
			Formation du personnel des forages	C
	Existence d'un système d'adduction	Faiblesse des infrastructures hydrauliques	Construction et équipement des forages et fonçage de puits modernes	C
ASSAINISSEMENT	Evacuation rapide des eaux pluviales par évaporation et/ou infiltration	Absence de canaux d'évacuation des eaux usées	Construction de canaux d'évacuation	C
			Gestion des eaux usées	C
	Existence de conduits naturels d'évacuation des eaux de ruissellement	Présence de dépôts illégaux d'ordures	Lutte contre les dépôts ordures illégales et mise en place de système local de gestion des déchets	C
			Mise en place d'un Système vidange des fosses	C
		Risques liés aux batteries épuisées	Sensibilisation sur le ramassage des déchets plastiques	C
		Faible présence de latrines modernes	Système d'adduction des latrines au niveau de chaque village	C
ENVIRONNEMENT	Pluviométrie encore bonne Existence de forêt classée Présence d'agent des eaux et forêts dans l'arrondissement Richesse de la forêt avec une multitude de services	Salinisation et ensablement	Construction des digues de rétention d'eau et du sable	C
		Déforestation Erosion des terres	organisation de campagnes de reboisement (arbres forestiers et mangroves)	C
		Impacts négatifs du changement climatique	Aménagement de bois villageois Aménagement d'Aire marine protégée	C

			mise en place et équipement de comités de lutte contre les feux de brousse	C
			Aménagement pare feux	C
			Sensibilisation sur les techniques de protection de la nature	C
			Mettre en place une stratégie locale de résilience face au changement climatique	C
			Formation en techniques de GRN	C
GENRE	Forte présence d'organisations de femmes et de jeunes	Lourdeur des travaux	Installation d'équipements d'allègement des travaux (moulins, décortiqueuses, motoculteurs, etc.)	C
	Dynamisme des groupes vulnérables	Accès difficile au crédit	Faciliter l'accès au crédit	C
		Manque d'initiatives et faiblesse des revenus	Promotion d'AGR Renforcement de capacités	C
		Faible implication dans les instances de décision	Renforcement de la présence des groupes vulnérables dans les instances	C
APPUI INSTITUTIONNEL	Existence d'un siège fonctionnel	Insuffisance des équipements	Renforcement en logistique (moto pour l'ASCOM, ajout matériel informatique, connexion Internet, dotation en documents, etc.)	C
	Présence de partenaires et de programme de développement	Manque de sécurité du bâtiment de la maison communautaire	Pose de grilles de sécurité au niveau des fenêtres, recrutement de gardien de nuit,	C
	Dynamisme des conseillers	Faible niveau de formation des conseillers	Renforcement de capacités (décentralisation, élaboration budget, planification, informatique, etc.)	C
			Formation des membres de commissions (9)	

➤ **Objectif global de développement**

La définition d'un objectif global et des objectifs spécifiques doit s'inspirer des objectifs d'un ensemble beaucoup plus vaste qu'est la région. L'objectif global de la communauté a été décliné en rapport avec les objectifs pour le développement durable (ODD) et au changement climatique notamment à l'Adaptation.

L'analyse du bilan diagnostic, mettant en exergue les contraintes et les potentialités de la zone, a permis à la commune de définir un objectif global. Cet objectif global que s'est fixé la commune se résume ainsi : le développement économique et social durable de toute la communauté.

➤ **Objectifs spécifiques de développement**

Les objectifs intermédiaires concourent à l'atteinte de l'objectif global. Ils s'articulent autour d'options de développement touchant presque tous les secteurs.

1. **améliorer les rendements et la productivité** : l'obtention de rendements meilleurs repose sur **une agriculture modernisée**. Il s'agira à ce niveau de faciliter l'accès au matériel agricole (tracteurs, motoculteurs, houes, batteuses, etc.), l'accès aux intrants et de mettre en place un programme de renforcement de capacités des acteurs.
2. **Faciliter l'accès aux services sociaux de base** : il s'agit à ce niveau de mettre en œuvre des actions pouvant contribuer d'une manière ou d'une autre à la réduction du déficit de la commune dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'eau etc. Ceci se fera à travers la réalisation et / ou la réhabilitation de puits et forages, la construction de cases de santé ou l'équipement de poste de santé, la réalisation d'infrastructures éducatives, etc..
3. **Renforcer la gestion et la protection de l'environnement** : les effets naturels comme l'érosion hydrique, les impacts négatifs de l'homme humains à savoir les feux de brousse et la coupe abusive des arbres constituent les principales causes de la dégradation de l'environnement. Il est donc urgent de mettre en place une politique de protection de l'environnement par la formation des populations en techniques de Gestion des Ressources

Naturelles (GRN), la mise en place de comités de lutte contre les feux de brousse, la réalisation de digues pour freiner l'ensablement et la salinisation.

4. **Améliorer le niveau d'accessibilité de la commune** : le désenclavement de la localité passe, nécessairement, par l'aménagement de pistes rurales, l'installation d'une radio communautaire, la densification des réseaux mobiles, la création d'une gare routière et la mise en place d'un cadre de concertation et d'unification des tarifs. Ce qui facilitera la circulation des biens et des personnes dans la commune.
5. **Développer l'élevage** : il s'agira par des actions telles que la mise en place de programmes de renforcement de capacités des acteurs, d'insémination artificielle, l'installation d'une ferme agricole et d'un poste vétérinaire et d'aménagement de zones de parcours de donner un coup de pouce au développement social et économique de la zone
6. **Améliorer la condition des couches vulnérables** : les femmes et les jeunes constituent les couches les plus vulnérables de la commune. Il s'agira pour la Commune d'une part de mener une politique d'allègement des travaux féminins par la mise en place de moulins à mil, de motoculteurs, de batteuses d'amélioration du système d'exhaure et d'autre part, il s'agira de permettre l'épanouissement des jeunes par la construction de centres socio-éducatives et culturels, l'aménagement d'aires de jeux et le renforcement de leur capacité.
7. **Redynamiser les secteurs de l'artisanat, du commerce et du Tourisme** : ceci passe par la mise en place d'un système de crédit adapté, l'aménagement de marchés hebdomadaires et la construction de hall de marché, le renforcement de capacités des acteurs ainsi que l'amélioration de l'accessibilité au niveau de la C.

4.2 Programme d'actions prioritaires

SECTEUR D'ACTIVITÉ	OBJECTIF SPÉCIFIQUE	ACTIONS	LOCALISATION	COÛTS	SOURCE	PARTENAIRES			
						LOCAUX	TECHNIQUE	FINANCIERS	
SANTÉ	Objectif sectoriel : Assurer un accès aux soins de santé primaire à l'ensemble de la population								
	Augmenter et motiver le personnel médical	Prise en charge des relais C/P Formation ASC	Commune			OCB, C	Urbanisme, Distict sanitaire	C, PNDL, Etat	
	Améliorer la carte sanitaire	Construction et équipement de case de santé	Tapilane,	15 400 000		OCB, C	Urbanisme, Distict sanitaire	C, PNDL, Etat	
		Construction et équipement postes de santé	Djilacoune, Djiguinoume, Boureck, Hathioume Finthiock	44 956 364 / poste	SRADL	OCB, C	Urbanisme, Distict sanitaire	C, PNDL, Etat	
	Relever le niveau du plateau	Construction et équipement d'un centre de santé	Coubalan			OCB, C	Urbanisme, Distict sanitaire	C, PNDL, Etat	
	Augmenter la capacité d'accueil	Construction de 2 salles d'hospitalisation au poste de santé	Coubanao			OCB, C	Urbanisme, Distict sanitaire	C, PNDL, Etat	
	Améliorer les conditions de travail des tradipraticiens	Construction et équipement d'infrastructures pour les tradipraticiens	Coubanao			OCB, C	Urbanisme, Distict sanitaire	C, PNDL, Etat	
	Mieux encadrer les jeunes	Absence de centre ado	Création de centre Ado pour accroître la sensibilisation			OCB, C	Urbanisme, Distict sanitaire	C, PNDL, Etat	
EDUCATION	Objectif sectoriel : Améliorer les conditions de travail des élèves et des enseignants								

	Améliorer la carte scolaire	Construction et équipement de salles de classe	Hathioune, Niandane, Djiguinoum, Coubanao, Boulindieng	7 725 500 / sale	SRADL	OCB, C	Urbanisme, IDEN	C, PNDL, Etat ; PADERCA
	Contribuer à l'épanouissement des élèves	Construction de complexe sportif dans les CEM et lycée	C			OCB, C	Urbanisme, IDEN	C, PNDL, Etat ; PADERCA
	Relever le taux de scolarisation des filles	Sensibilisation et conscientisation sur l'importance du maintien des jeunes filles à l'école	C	1 000 000	Estimation	OCB, C	Urbanisme, IDEN	C, PNDL, Etat ; PADERCA
	Réhabiliter le CETF	Construction de nouveaux locaux clôturer le CETF	Coubanao			OCB, C	Urbanisme, IDEN	C, PNDL, Etat ; PADERCA
	Sécuriser les écoles	Mur de clôture dans certains établissements	C			OCB, C	Urbanisme, IDEN	C, PNDL, Etat ; PADERCA
		Electrification des écoles	C			OCB, C	Urbanisme, IDEN, SENELEC	C, PNDL, Etat ; PADERCA
		Objectif sectoriel : Faciliter l'accès a l'eau potable aux populations de la Commune						
HYDRAULIQUE	Faciliter l'accès à l'eau potable	Réhabilitation forages	C			C, APE	Hydraulique,	PADERCA, C, Etat, etc
		fonçage de puits modernes	Niandane, Hathioune,	39 000 000	SRADL	C, APE	Hydraulique,	PADERCA, C, Etat, etc
		Formation du personnel des forages	C	1 000 000	Estimation	C, APE	Hydraulique,	PADERCA, C, Etat, etc
		Extension du réseau hydraulique	C	21 800 000 / 7km	SRADL	C, APE	Hydraulique,	PADERCA, C, Etat, etc
Objectif sectoriel : préservation et sauvegarde de l'environnement dans un contexte de changement climatique								

AGROFOREST ERIE ET GRN	Lutter contre la salinisation et l'ensablement	Construction des digues de rétention d'eau et du sable	C			C, OCB	SDR, SADL, ANCAR, eaux et Forêts	PIADESPC, PERACOD, KDES/ACA, Etat, C
	Lutter contre la dégradation des ressources naturelles	Formation en techniques de Gestion des Ressources Naturelles	C	2 500 000	Estimation	C, OCB	SDR, SADL, ANCAR, eaux et Forêts	PIADESPC, PERACOD, KDES/AC A, Etat, C
		organisation de campagnes de reboisement (arbres forestiers et mangroves)	C	3 000 000	Estimation	C, OCB	SDR, SADL, ANCAR, eaux et Forêts	PIADESPC, PERACOD, KDES/AC A, Etat, C
	Lutter contre les feux de brousse	mise en place et équipement de comités de lutte contre les feux de brousse	C	5 000 000	Estimation	C, OCB	SDR, SADL, ANCAR, eaux et Forêts	PIADESPC, PERACOD, KDES/AC A, Etat, C
		aménagement pare feux	C	5 000 000	Estimation	C, OCB	SDR, SADL, ANCAR, eaux et Forêts	PIADESPC, PERACOD, KDES/AC A, Etat, C
	Appuyer et sécuriser les périmètres agricoles	Clôture de 10 périmètres agricoles	C			C, OCB	SDR, SADL, ANCAR, eaux et Forêts, DRDR	PIADESPC, PERACOD, KDES/AC A, Etat, C
AGRICULTURE	Objectif sectoriel : Améliorer les rendements agricoles et lutter contre la salinisation des surfaces cultivables							
	Moderniser l'agriculture	acquisition de matériels agricoles (tracteurs, motoculteurs, etc.)	C			C ; OCB ;	CADL, ANCAR ; DRDR	Etat, C

		Renforcement de capacité des acteurs	C	3 000 000	Estimation ;		CADL, ANCAR ; DRDR	Etat, C	
GENRE	Objectif sectoriel : Améliorer les conditions de la femme et la prise en compte de l'approche genre dans le développement								
	Augmenter les compétences	Renforcement de capacités	C	2 000 000	Estimation	C ; OCB	CADL, ANCAR,	Etat, C, PAF, PADAC (Coop Espagnole)	
	Alléger les conditions de travail des femmes	Installation d'équipements d'allègement des travaux (moulins, décortiqueuses, motoculteurs)	C	Moulin : 2 300 000 Décortiqueuse : 3 000 000	SRADL	C ; OCB	CADL, ANCAR,	Etat, C, PAF, PADAC (Coop Espagnole)	
	Améliorer les revenus des couches vulnérables	Promotion d'Activités Génératrices de Revenu	C			C ; OCB	CADL, ANCAR,	Etat, C, PAF, PADAC (Coop Espagnole)	
COMMERCE	Objectif sectoriel : Créer les conditions d'un développement du commerce dans la commune								
		Installer un cadre de concertation et d'unification des prix	C	1 000 000	Estimation	OCB, C	Chambre de commerce	C, Etat,	
		Aménagement marché hebdomadaire	Carrefour Djilacoune	37 362 637	SRADL	OCB, C	Chambre de commerce		
		Construction hall de marchés	Coubalan, Djiguinoume, Djilacoune, Boureck, Finthiock	40 000 000 / Hall	SRADL	OCB, C	Chambre de commerce		
Objectif sectoriel : Créer les conditions d'accessibilité a l'ensemble de la C et faciliter la communication dans la Commune									

TRANSPORT ET COMMUNICATION	Faciliter la circulation des personnes et des biens	Bitumage de la piste 211 et la construction de ses bretelles	Mandouard - Coubalan. Boureck -Dioubour. Boureck -Finthiock. Boureck -Hathioune.- Carrefour Djilacoune			POP, C	Service des transports	C, Etat	
	Faciliter le contact direct avec l'extérieur	Création d'un centre de formation en NTIC	C			POP, C	Service des transports	C, Etat	
		Ouverture de la guérite	Djilacoune	874 713	SRADL	POP, C	Service des transports	C, Etat	
JEUNESSE, SPORT, CULTURE ET LOISIRS	Objectif sectoriel : Promouvoir l'épanouissement de la jeunesse et valoriser et préserver la culture locale								
	Sécuriser les aires de jeux	Construction de clôture dans les aires de jeu	Coubanao, Coubalan			OCB, C	Urbanisme, Inspection des sports	C, Etat	
	Susciter l'esprit d'entreprise chez les jeunes	Formation en GERME ou esprit d'entreprise	C	1 000 000	Estimation	OCB, C	Urbanisme, Inspection des sports	C, Etat	
	Faciliter l'épanouissement des jeunes	Réhabilitation centres socio culturels	Djilacoune Coubalan Coubanao			OCB, C	Urbanisme, Inspection des sports	C, Etat	

APPUI INSTITUTIONNEL	Objectif sectoriel : améliorer les conditions de travail du Conseil Municipal									
	Améliorer les conditions de travail de l'ASCOM	Renforcement en logistique (moto pour l'ASCOM, ajout matériel informatique, connexion Internet, dotation en documents, etc.)	C				ASCOM, C	ARD, CADL	Etat, ARD	C,
	Améliorer les compétences des élus	Renforcement de capacités (décentralisation, élaboration budget, planification, informatique, etc.)	C				C	ARD, CADL	Etat, ARD	C,
		Pose de grilles de sécurité au niveau des fenêtres, recrutement de gardien de nuit,	C				C	ARD, CADL	Etat, ARD	C,
ENERGIE ET MINES	Objectif sectoriel : Accroître le taux d'électrification rurale et protéger le littoral									
	Faciliter l'accès à l'électricité	Extension du réseau électrique	C				Pop, C	SENELEC ASER	C, Etat	
		Installation des panneaux solaires et suivi théorique	C				Pop, C	SENELEC ASER	C, Etat	
		Mise en place de nouveaux poteaux haute tension (fer ou ciment)	Coubalan Coubanao				Pop, C	SENELEC ASER	C, Etat	
EPARGNE ET CRÉDIT	Objectif sectoriel : Accroître les capacités de financement des populations									
	Faciliter l'accès à l'épargne et au crédit	Allègement des conditions d'accès au crédit (taux d'intérêt, garantie etc	C				OCB, C SFD	MEC et CREC SFD	Etat, C	
		Formation et sensibilisation	MEC et CREC de la C	2 000 000	Estimation		OCB, C SFD	MEC et CREC SFD	Etat, C	

		Révision des politiques d'épargne et de crédit	MEC et CREC de la C			OCB, C SFD	MEC et CREC SFD	Etat, C	
ELEVAGE	Objectif sectoriel : Accroître la productivité du cheptel et diversifier les activités du sous secteur								
	Renforcer les capacités des éleveurs	Formation des éleveurs sur la fabrication des aliments (bétail et volaille)	C	2 000 000	Estimation	OCB	DIREL, CADL, ANCAR	ETAT ; C	
	Améliorer la qualité de la race	La pratique de l'insémination artificielle	C	2 500 000	Estimation	OCB	DIREL, CADL, ANCAR	ETAT ; C	
	Faciliter le suivi vétérinaire	installation d'un poste vétérinaire Formation auxiliaire vétérinaire	C	4 000 000 1 000 000	DOC PNIR Estimation	OCB, C	DIREL, CADL, ANCAR	ETAT ; C	
PÊCHE	Objectif sectoriel : Créer des infrastructures et équipements pour améliorer les rendements de la pêche								
	Redynamiser les activités de pêche	Mise en place d'un cadre de concertation	C	1 000 000	Estimation	OCB, C	Service de pêche, CADL	Etat, C	
		Construction des quais de pêche	C			OCB, C	Service de pêche, CADL	Etat, C	
		Construction de chambre froide	C			OCB, C	Service de pêche, CADL	Etat, C	
ARTISANAT	Objectif sectoriel : promouvoir l'artisanat local et améliorer la qualité des produits								
Donner un coup de pouce aux différents corps de métiers	Identification des artisans	C				OCB, C,	Chambre des métiers, CADL	Etat, C	

		Création d'un centre d'artisanat	Mairie			OCB, C,	Chambre des métiers, CADL	Etat, C
		Renforcement de capacité des Acteurs	C	1 000 000	Estimation	OCB, C,	Chambre des métiers, CADL	Etat, C
	Objectif sectoriel : Créer les conditions d'un tourisme profitables aux populations/Ecotourisme							
TOURISME	Valoriser le potentiel touristique	Construction et de campements et d'hôtels	C	30 751 250/ Campement	SRADL	OCB, C	Service du tourisme	C, Etat
		Réhabilitation de campements	C			OCB, C	Service du tourisme	C, Etat
		Formation des acteurs	C	1 000 000	Estimation	OCB, C	Service du tourisme, CADL	C, Etat
		Création d'un circuit touristique	C			OCB, C	Service du tourisme, CADL	C, Etat
	Objectif sectoriel : Créer les conditions d'hygiène et santé dans la Commune							
ASSAINISSEMENT	Mettre en place un système d'assainissement adéquat	Système d'adduction des latrines au niveau de chaque village	C			POP, C	Assainissement	C, Etat
		Gestion des eaux usées	C			POP, C	Assainissement	C, Etat
		Système vidange des déchets	C			POP, C	Assainissement	C, Etat

4.3. Plan d'Investissement Annuel (PIL)

SECTEUR D'ACTIVITÉ	ACTIONS	LOCALISATION	COÛTS	ECHÉANCIER				
				2018	2019	2020	2021	2022
SANTÉ	Prise en charge des relais C/P Formation ASC	COMMUNE		*				
	Construction et équipement de case de santé	Tapilane,	15 400 000	*				
	Construction et équipement postes de santé	Djilacoune, Djiguinoume, Boureck, Hathioume Finthiok	44 956 364 / poste	*	*			
	Construction et équipement d'un centre de santé	Coubalan				*		
	Construction de 2 salles d'hospitalisation au poste de santé	Coubanao		*				
	Construction et équipement d'infrastructures pour les tradipraticiens.	Coubanao		*				
EDUCATION	Construction et équipement de salles de classe	Hathioune, Niandane, Djiguinoum, Coubanao, Boulindieng	7 725 500 / sale	*				
	Construction de complexe sportif dans les CEM et lycée	C				*		
	Sensibilisation et conscientisation sur l'importance du maintien des jeunes filles à l'école	C	2 000 000	*				
	Construction de nouveaux locaux clôturer le CETF	Coubanao			*			
	Mur de clôture dans certains établissements	C			*			
HYDRAULIQUE	Réhabilitation forages	C		*				
	fonçage de puits modernes	Niandane, Hathioune,	39 000 000	*				
	Formation du personnel des forages	C	1 000 000	*				
	Extension du réseau hydraulique	C	21 800 000 / 7km		*			
AGROFORESTERIE ET GRN	Construction des digues de rétention d'eau et du sable	C		*				
	Formation en techniques de Gestion des Ressources Naturelles	C	1 500 000	*				
	organisation de campagnes de reboisement (arbres forestiers et mangroves)	C	3 000 000	*				

	mise en place et équipement de comités de lutte contre les feux de brousse	C	3 000 000		*			
	aménagement pare feux	C	5 000 000		*			
	Clôture de 10 périmètres agricoles	C		*				
AGRICULTURE	acquisition de matériels agricoles (tracteurs, motoculteurs, etc.)	C				*		
	Renforcement de capacité des acteurs	C	2 000 000		*			
GENRE	Renforcement de capacités	C	2 000 000	*				
	Installation d'équipements d'allègement des travaux (moulins, décortiqueuses, motoculteurs	C	Moulin : 2 300 000 Décortiqueuse : 3 000 000			*		
	Promotion d'Activités Génératrices de Revenu	C		*				
COMMERCE	Installer un cadre de concertation et d'unification des prix	C	1 000 000		*			
	Aménagement marché hebdomadaire	Carrefour Djilacoune	37 362 637		*			
	Construction hall de marchés	Coubalan, Djigoune, Djilacoune, Boureck, Finthiok	40 000 000 / Hall			*		
TRANSPORT ET COMMUNICATION	Bitumage de la piste 211 et la construction de ses bretelles	Mandouard - Coubalan. Boureck -Dioubour. Boureck -Finthiok. Boureck -Hathioune.- Carrefour Djilacoune				*		
	Création d'un centre de formation en NTIC	C			*			
	Ouverture de la guérite	Djilacoune	874 713		*			
JEUNESSE, SPORT, CULTURE ET LOISIRS	Construction de clôture dans les aires de jeu	Coubanao, Coubalan		*				
	Formation en GERME ou esprit d'entreprise	C	1 000 000	*				
	Réhabilitation centres socio culturels	Djilacoune Coubalan Coubanao			*	*		
APPUI INSTITUTIONNEL	Renforcement en logistique (moto pour l'ASCOM, ajout matériel informatique, connexion Internet, dotation en documents, etc.)	C		*	*			

	Renforcement de capacités (décentralisation, élaboration budget, planification, informatique, etc.)	C		*				
ENERGIE ET MINES	Extension du réseau électrique	C				*		
	Installation des panneaux solaires et suivi théorique	C			*			
	Mise en place de nouveaux poteaux haute tension (fer ou ciment)	Coubalan Coubanao			*			
EPARGNE ET CRÉDIT	Allègement des conditions d'accès au crédit (taux d'intérêt, garantie etc	C			*			
	Formation et sensibilisation	MEC et CREC de la C	1 000 000	*				
	Révision des politiques d'épargne et de crédit	MEC et CREC de la C			*			
ELEVAGE	Formation des éleveurs sur la fabrication des aliments (bétail et volaille	C	1 000 000	*				
	La pratique de l'insémination artificielle	C	2 500 000		*	*		
	installation d'un poste vétérinaire		4 000 000		*			
	Formation auxiliaire vétérinaire	C	1 000 000	*				
PÊCHE	Mise en place d'un cadre de concertation	C	1 000 000		*			
	Construction des quais de pêche	C				*		
	Construction de chambre froide	C				*		
ARTISANAT	Identification des artisans	C			*			
	Création d'un centre d'artisanat	C				*		
	Renforcement de capacité des Acteurs	C	1 000 000					
TOURISME	Construction et équipement de campements et d'hôtels	C	30 751 250/ Campement			*		
	Réhabilitation de campements			*				
	Formation des acteurs	C	1 000 000	*				
	Création d'un circuit touristique	C			*			
ASSAINISSEMENT	Système d'adduction des latrines au niveau de chaque village	C				*		
	Gestion des eaux usées	C				*		
	Système vidange des déchets	C			*			

4.4. Plan Annuel d'Investissement (PAI)

Plan Annuel d'Investissement (PAI) 2018 de la Commune de Coubalan

SECTEUR	LIBELLÉ DU PROJET	LOCALITÉ	PORTEUR DE PROJET	MAÎTRE D'OUVRAGE	PARTENAIRE	SERVICE TECHNIQUE À MOBILISER	COÛT TOTAL	RÉPARTITION DES COÛTS	
								APPORT CL / POPULATION	APPORT PARTENAIRE
EDUCATION	Construction et équipement de 4 salles de classe	Hathioune	APE	C	PADERCA	Urbanisme/ IDEN			
	Construction de 3 salles de classe	Niandane	APE	C	PADERCA	Urbanisme			
	Dotation malette pedagogique	Boulindien	APE	C	PADERCA	IDEN			
	Construction et équipement d'une salle de classe à la maternelle	Djigouinoum	APE	C	PNDL	Urbanisme/ IDEN	7 750 000	1000 000	7 000 000
	Construction et équipement d'une salle de classe à la maternelle	Coubanao	APE	C	PNDL	Urbanisme/ IDEN	7 750 000	1000 000	7 000 000
	Construction et équipement d'une salle de classe à l'école élémentaire	Boulindieng	APE	C	PNDL	Urbanisme/ IDEN	7 750 000	1000 000	7 000 000
HYDRAULIQUE	Fonçage d'un puits à l'école élémentaire	Niandane	APE	C	PADERCA	Hydraulique			
	Fonçage d'un puits à l'école élémentaire	Hathioune	APE	C	PADERCA	Hydraulique			
SANTÉ	Construction et équipement de la case de santé	Tapilane	CS	C	PNDL	Urbanisme/ Distict sanitaire	15 400 000	1 540 000	13 860 000
	Electrification du centre des tradipraticiens (solaire)	Coubanao	CS	C	PNDL/ASER		8 000 000	1 000 000	7 000 000
	Construction logement ICP	Boureck	CS	C		Urbanisme			
	Equipement du poste de santé	Finthiock	CS	C		Distict sanitaire			
	Construction de 2 salles d'hospitalisation au poste de santé	Coubanao	CS	C		Distict sanitaire			
	Achat de produits pour traitement préventif	C	CS	C		Distict sanitaire			
	Construction séchoir pour tradipraticiens	Coubanao	C	C					
	Organisation séances IEC/santé	C	CS	C	PROCAS	Distict sanitaire			

RENFORCEMENT DE CAPACITÉS	Sessions de multiplication de semences	C	Comités filières	C	ANRAC	CADL			
RENFORCEMENT DE CAPACITÉS	Programmation, Planification, protection, phyto	C	Comités filières	C	ANRAC	CADL			
	Séances de sensibilisations en maraîchage hivernage	C	C	C	ANRAC	CADL			
	Formation en techniques de carbonisation (meule casamance)	C	KDES	C	PERACOD	CADL			
	Formation en technique de greffage	C	KDES	C	PERACOD	CADL			
	Formation en technique d'élevage amélioré	C	OCB	C	ANCAR	CADL			
	Formation en valorisation de réserves fourragères	C	C.FAER	C	ANCAR	CADL			
	Atelier de concertation éleveurs /agricultures	C	C.FAER	C	ANCAR	CADL			
	Atelier de concertation acteurs secteur pêche	C	C.FAGR	C	ANCAR	CADL			
	Formation en technique de mise en place de pépinières	C	KDES	C	PERACOD	CADL			
	Formation des GPF en production du sel sans feu	C	CLCOP	C	C				
	Formation sur le code forestier, Environnement, Pastoral	C	KDES	C	PERACOD	CADL			
	Formation chefs villages sur leurs rôles et responsabilités	C	KDES	C		CADL			
	Formation des élus locaux sur les textes de la décentralisation	C	C	C		CADL			
		Formation des élus locaux sur les Financement liés au climat	C	C	C	PRGTE	CADL		
	Formation des élus locaux sur le CC	C	Mairie	C	PRGTE	CADL			
G R N	Aménagement de la forêt	Kalounaye	C.Envir	C	PERACOD	Eaux et forêts			
	Reboisement des espèces en voie de disparition	C	C.Envir	C	KDES/ACRA	Eaux et forêts			
	Mise en place de pare feux verts	C	C.Envir	C	PERACOD	Eaux et forêts			

	Consolidation digue anti-sel + ouvrages évacuateurs + Rentabilisation de vallée	Djigoum	CGV	C (CEGRN)	PIADESPC	SDR, SADL, ANCAR	8 500 000	Nature (main d'œuvre non spécialisée, matériaux)	8 500 000
	Consolidation digue anti-sel + ouvrages évacuateurs + Rentabilisation de vallée	Boureck	CGV	C (CEGRN)	PIADESPC	SDR, SADL, ANCAR	8 500 000		8 500 000
G R N	Consolidation digue anti-sel + ouvrages évacuateurs + Rentabilisation de vallée	Coubanao	CGV	C (CEGRN)	PIADESPC	SDR, SADL, ANCAR	8 500 000	Nature (main d'œuvre non spécialisée, matériaux)	8 500 000
	Consolidation digue anti-sel + ouvrages évacuateurs + Rentabilisation de vallée	Niandane	CGV	C (CEGRN)	PIADESPC	SDR, SADL, ANCAR	8 500 000		8 500 000
	Consolidation digue anti-sel + ouvrages évacuateurs + Rentabilisation de vallée	Dioubour	CGV	C (CEGRN)	PIADESPC	SDR, SADL, ANCAR	8 500 000		8 500 000
AGR	Construction+Equipement du point d'information et formation aux filières	C	CFAGR	C	PIADESPC	SDR, SADL, ANCAR	20 000 000	Nature (connexion réseaux, personnel)	20 000 000
	Appui aux filières	C	CFAGR	C	PAF	SDR, SADL, ANCAR			
	Appui Coopérative agricole (CABAC)	C	C/ (OP)	C (CFAGR)	PADAC (Coop Espagnole)	SDR, SADL, ANCAR			
	Développement de l'aquaculture	C	OCB	C	ANA	Pêche			
	Clôture de 10 périmètres agricoles	C	OCB	C		DRDR			
TOURISME	Réhabilitation et équipement des campements	C	C	C (OCB)		Tourisme			
JEUNESSE SPORT ET LOISIRS	Construction de mur de clôture d'un terrain de foot	Coubanao	ASC	C		Urbanisme/ Inspection des sports			
	Construction de mur de clôture d'un terrain de foot	Coubalan	OCB	C		Urbanisme/ Inspection des sports			

Fiches des projets prioritaires

Projet 1 : Développement de l'agroforesterie et de chaînes de valeur
Contexte Le contexte du milieu est caractérisé par la : <ul style="list-style-type: none">- Dégradation de l'environnement due au bouleversement écologique, à la salinité croissante des terres de l'estuaire, aux vents asséchants, à une mauvaise gestion de l'eau et à des pratiques agricoles inadaptées ;- Détérioration des conditions écologiques : déficit des ressources ligneuses et détérioration de la fertilité des sols ;- Baisse des nappes, dans l'ensemble, il y a une baisse et une irrégularité des pluies
Description des Activités Les objectifs sont les suivants : <ul style="list-style-type: none">- Accroître la résilience des populations rurales notamment à s'adapter aux effets négatifs des aléas climatiques sur leurs conditions de vie ;- Lutter contre la pauvreté et améliorer les conditions de vie par la génération de ressources additionnelles ;- Préserver et protéger les écosystèmes contre les modifications climatiques et les dégradations anthropiques- Promouvoir les meilleures techniques de gestion des ressources naturelles adaptées au changement climatique.- Améliorer les capacités d'exploitation et de transformation des produits agroforestiers (fruits et PFNL). L'analyse de la sensibilité des ressources vulnérables au changement climatique, dans la commune de Coubalan, montre que l'acuité des effets et des risques climatiques se traduit par la dégradation des terres notamment (i) la salinisation ; (ii) la baisse de la fertilité des sols et (iii) la déforestation.
Ligne d'Action
A 1 : Installation de bois communautaire
A 2 : lutte contre la salinisation des terres
A 3 : amélioration de la fertilité des sols
A 4 : Appui à la diversification des produits agricoles
Partenaires ANCAR, ITA, ADEPME, INP et les services de l'institut de recherche agronomique comme l'ISRA, FEM, FVC, FA, coopération décentralisée, BCI, Etat du Sénégal, Autres Organismes

Fiche de projet 2 :

Titre	Projet Lutte contre la dégradation des écosystèmes de la commune de Coubalan
Durée	3 ans
Budget	1.350 000 000 CFA
Localisation	Commune de Coubalan et environs
Principaux bénéficiaires	Femmes et jeunes de C, Producteurs
Promoteur	Mairie de Coubalan et al.PRGTE
Partenaires	FVC, MEDD, PNUD, conseil départemental, ONG, PRGTE, BAD
Contexte et justification :	Marqué par un fort taux de déforestation et fréquence des feux de brousse. Les impacts du changement climatique se ressentent à travers les fortes températures, la variabilité de la pluviométrie baisse de la fertilité des sols, baisse des rendements et de la productivité agricole. Déradation de la mangrove et des palmiers à huile et Salinisation des Terres.
Enjeux prioritaires liés au climat et aux ODD	Baisse des revenus Insécurité alimentaire Pertes de récoltes Pression sur la biomasse Baisse des rendements
Axes stratégiques	1. Conservation durable des écosystèmes de mangrove et des Palmeraies ; 2. lutte contre l'érosion des sols et l'ensablement des rizières 3. lutte contre la salinisation des eaux et des terres agricoles

Fiche de projet 3 :

Titre	Projet de promotion de la sécurité alimentaire et d'adaptation au changement climatique
Durée	4 ans
Budget	750 000 000 FCFA
Localisation	Commune de Coubalan
Principaux bénéficiaires	Femmes et jeunes de C
Promoteur	Mairie de Coubalan et al.
Partenaires	ADPME, ITA, conseil départemental, ONG, PRGTE
Contexte et justification :	Marqué par un fort taux de déforestation et fréquence des feux de brousse. Les impacts du changement climatique se ressentent à travers les fortes températures, la variabilité de la

	pluviométrie baisse de la fertilité des sols, baisse des rendements et de la productivité agricole. Situation permanente d'insécurité alimentaire et énergétique.
Enjeux prioritaires liés au climat et aux ODD	Baisse des revenus Insécurité alimentaire Pertes de récoltes Pression sur la biomasse
Axes stratégiques	1. Conservation durable des ressources forestières ; 2. Développement de chaîne de valeur économique 3. Amélioration de la sécurité alimentaire des populations locales
Produits visés	baobab, solom (<i>Dialium guineense</i>), ignams sauvages, Mad (<i>saba senegalensis</i>) lianes, Toll (<i>Landolphia heudelotii</i>) (Boufembe en diola), ditakh (<i>Detarium senegalense</i>) Fruitiers : mangues (problème de conservation) orange, mandarines citron, anacarde ect...

Fiche de projet 4 :

Titre	Projet de promotion de l'efficacité énergétique et des Energies Renouvelables
Durée	5 ans
Budget	1.750 000 000 FCFA
Localisation	Commune de Coubalan
Principaux bénéficiaires	Femmes, jeunes et autres acteurs de C
Promoteur	Mairie de Coubalan et al.
Partenaires	ASER, ANER, programme biogaz, Privés, conseil départemental, ONG, DEFCS, DEEC, PRGTE
Contexte et justification :	Marqué par un fort taux de déforestation et fréquence des feux de brousse. Les impacts du changement climatique se ressentent à travers les fortes températures, la variabilité de la pluviométrie baisse, forte urbanisation des campagnes, forte demande énergétique et forte pression sur le bois et le charbon de bois : Situation permanente d'insécurité énergétique.
Enjeux prioritaires liés au climat et aux ODD	Contribution aux ODD7, 11, 13,14 Réduire la Pression sur la biomasse Réduire les émissions de GES Contribuer au développement local durable
Axes stratégiques	1. Conservation durable des ressources

	forestières ; 2. Développement de technologie d'accès à l'énergie ; 3. Amélioration de l'accès à l'énergie domestique et productive propres
Produits visés	Technologie moins émettrice de GES, Foyers améliorés, bio-digesteur, mini-centrales solaires

Fiche de Projet 5 :

Titre	Renforcement des capacités de lutte contre les effets adverses du changement climatique
Contexte	<p>Il ressort au cours des rencontres avec les populations et les élus locaux, un besoin réel de renforcement des connaissances sur le changement climatique et des capacités de prise en charge locale du changement climatique, les causes et impacts sur leur environnement immédiat et le milieu naturel.</p> <p>Un constat est certes fait par tous sur la vulnérabilité et l'adaptation, des modifications du milieu sont notées, à savoir une variation des cycles pluviométriques, de leur durée et intensité. Une avancée de la mer avec des phénomènes d'invasions marines, cas de Coubalan, par exemple, on assiste à la salinisation des rizières.</p> <p>Par ailleurs, au niveau de l'agriculture, fortement dépendante de la pluie, la variabilité pluviométrique non encore maîtrisable rend difficile la planification agricole. Le problème de l'insécurité alimentaire est présent en cas de déficit pluviométrique, les agriculteurs et les populations pauvres étant les premières victimes.</p> <p>Face à ces impacts variables suivant les secteurs de développement, plus d'informations sur les changements climatiques sont à mettre à dispositions des populations.</p>
Description des Activités	<p>Il s'agira :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de développer et mettre en œuvre une stratégie d'éducation, d'information et de communication suivant les catégories d'acteurs ; - de renforcer les rencontres et réflexions techniques et scientifiques sur certains secteurs, notamment, le secteur de l'Agriculture, de l'hydraulique, de la pêche, du tourisme, de la Santé ; - d'adapter les informations scientifiques fournies par les experts sur le climat au contexte des acteurs concernés ; - d'intégrer la dimension changement climatique et adaptations

	au changement climatiques dans les politiques sectoriels de développement local
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - meilleure intégration de la dimension changement climatique dans les stratégies locales de développement ; - limiter les coûts d'atténuation, grâce à la prévention et à l'information ; - renforcer dans le long terme la capacité d'adaptation des décideurs et population face aux impacts néfastes du changement climatique.
Mise en œuvre	Les institutions concernées par l'exécution de cette activité sont : Mairie ; Conseil départemental ; DEEC, Chercheurs et Universitaires, Médias locaux ONGs Ministère de l'Education
Budget :,	950 000 millions FCFA
Sources de Financement	FEM, FVC, FA/CSE, Etat du Sénégal, Autres Organismes Durée : Deux (2) ans
Durée	Deux (2) ans

Stratégie de mise en œuvre et de Pérennisation

La stratégie retenue repose sur une approche communautaire intégrée. Ainsi, la mise en œuvre se fera par les populations en étroite collaboration avec la mairie avec une technologie appropriée et adaptée. Les technologies retenues seront mises en œuvre sur des espaces sélectionnés afin de mieux maîtriser l'environnement et de donner une chance de réussite aux actions entreprises. La réussite est un facteur clé car le projet compte sur les bonnes pratiques pour stimuler leur démultiplication par les populations à travers des sessions de formations/sensibilisation et la mise à disposition de fonds de crédit revolving dans les structures de financement décentralisées (Mutuelles d'épargne et de crédit et Autres,...).

Toutes les actions devront être conduites par une équipe composée des agents de la mairie, de la CADL et de l'unité de coordination des projets adaptation au CC.

La pérennisation des actions part déjà de la volonté de développer une stratégie de mise en œuvre qui mette les populations et les techniciens des services décentralisés et déconcentrés au cœur du dispositif. Il s'y ajoute que le fait de vouloir introduire le micro-financement en s'appuyant sur le SFD et un autre gage de durabilité des actions si la stratégie de gestion axée sur les résultats est appliquée. Aussi est-il important que les populations bénéficiaires soient organisées en comité de gestion des différentes infrastructures permettra à terme de réfléchir sur la meilleure manière de dégager des fonds pour la prise en charge des frais d'entretien et de rénovations. Des solutions appropriées, efficaces et accessibles aux populations ainsi que des actions hardies de formation et de sensibilisation seront également menées pour assurer la durabilité.

Stratégie globale de suivi et d'évaluation des projets PCD/ADAPTATION

Pour le suivi dans la mise en œuvre des projets identifiés dans le cadre du PCD/A, un comité Local de suivi sera mis en place au sein de la Mairie, la commission chargé de l'Environnement, composé des autres commissions des acteurs des OSC/OCB pertinents, du CADL, ARD et autres institutions déconcentrés pour l'exécution des projets, notamment les Services déconcentrés chargés de la planification et de l'Economie, des Collectivités locales, de représentants de population et d'ONGs.

Ce comité veillera à l'exécution des actions prioritaires identifiées dans le PCD/AD, aura aussi, en charge la recherche de financement pour les projets non financés, l'appui à la finalisation et à l'amélioration des documents de projet, au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre des projets inscrits dans le PCD/AD.

Le PCD/AD par son caractère participatif a mis l'accent sur la vulnérabilité des populations et des écosystèmes. Les acteurs locaux vivant au contact des ressources naturelles sont fortement dépendantes des modifications de ces milieux et il reconnu à travers PSE que les longues années de sécheresse ainsi que les modèles non durables de consommation et de production, ont fortement contribué à la fragilisation de cet environnement. Egalement, cette dégradation affecte davantage les pauvres qui dépendent fortement des écosystèmes pour leur survie et leur bien être.

Il faut par conséquent, responsabiliser les OCB locales à travers les structures décentralisées, les structures déconcentrées et les ONGS, les OCBs et les Associations pour le choix des communautés rurales prioritaires, retenus comme zone d'intervention du PANA au niveau de la région ciblée. Des comités locaux seront par conséquent instaurés pour assurer la gestion du projet in situ. Ces comités locaux constitueront l'interface pour la collaboration entre la mairie et les populations vulnérables.

La mise en œuvre du programme se fera en priorité dans les zones les plus vulnérables au changement climatique suivant l'indicateur du bilan d'impact pondéré.

L'évaluation des impacts du projet se fera à travers des concertations publiques au niveau de la zone d'intervention par le COMRECC et les bailleurs au dit projet. Toutes réorientations d'une activité du projet nécessiteront leur approbation.

Pour chaque projet, des résultats et des indicateurs de résultats vérifiables sont définis et vérifiés par le comité Régional suivant l'échéancier défini dans la mise en œuvre du projet. Ce comité aura de ce fait à orienter si besoin en cas de difficultés les populations impliquées dans la gestion du projet.

A chaque période d'évaluation de l'exécution du projet, un rapport sera établi pour informer le Comité Régional, la DREEC, La DRDR, les services déconcentrés du Ministère chargés de la planification et de l'Economie. Les résultats de ces projets seront comptabilisés comme acquis des objectifs du PSE, PARACAS, PAQUET et la CDN prévus sur l'horizon 2035.

CONCLUSION

Il est reconnu que les populations les plus vulnérables sont les pauvres et vivent pour la plupart dans les villages reculés.

Ces populations survivent par l'utilisation de la ressource naturelle. Ils sont agriculteurs, pêcheurs, maraîchers, éleveurs. Toutes modifications du milieu du fait de la variabilité climatique et des événements climatiques extrêmes affectent leurs modes de subsistance et accentue leur vulnérabilité.

D'où en sus des options d'adaptations vivant à accroître leurs capacités d'adaptations par le renforcement des capacités, par la génération de revenus additionnels, et l'amélioration de leur connaissance sur les ressources, l'aspect

besoin d'information et de sensibilisation sur les changements climatiques se pose également.

Une réelle implication de la mairie et OCB et des structures déconcentrées(CADL) dans le processus de mise en œuvre des projets d'Adaptation contribuera à l'atteinte des objectifs nationaux de développement durable définis dans le PSE, ODD et la CDN.

V. LES STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE

5.1. Aspects institutionnels de la mise en œuvre

L'une des prérogatives les plus importantes du Conseil municipal est d'élaborer et de mettre en œuvre des actions de développement local. La complexité de la tâche et la multiplicité des acteurs locaux exigent de procéder à une gestion concertée de la planification et l'exécution des options de promotion économique et sociale. Dans cette perspective, le Conseil municipal sera appuyé par le **C.C**, principale structure représentative de la société civile locale. Il sera crée » alors des comités de construction, d'entretien et de maintenance des futures réalisations. Auparavant, il sera procédé au choix annuel des investissements à partir des options de développement arrêté dans le PCD. Le budget sera alors le principal document de planification dans lequel il sera précisé les prévisions de réalisations, leurs coûts estimatifs, les montants des contreparties locales et les éventuels.

5.2 Horizon temporel du plan

Dans un souci d'harmonisation du PCD avec les documents régionaux et nationaux de planification, l'horizon temporel sera de six ans. Durant la période (2018-2023), les actions à réaliser, dans la commune doivent être prévues dans le PCD, ou du moins être totalement en cohérence avec les principales options de développement.

5.3. Le Plan Annuel d'Investissement (PAI)

Le Plan Annuel d'Investissement (PAI) répertorie l'ensemble des actions prioritaires qui seront menées durant l'année. Ces actions sont extraites du Programme d'Action Prioritaire (PAP) du Plan.

Durant toute la durée de validité du PCD, un Programme d'Investissement (PI) sera donc élaboré de façon participative, chaque année avec le Comité de Concertation et de (CC) et le Conseil Municipal. Chaque projet retenu devra donc faire l'objet d'une évaluation sommaire qui spécifie les bénéficiaires, la justification, la localisation, la durée, le montage financier et les stratégies de mise en œuvre du projet.

5.4. Le Plan de Formation

Au cours du diagnostic, les différents besoins en formation ont été identifiés au niveau de chaque secteur. Le Plan de Formation (PF) recense l'ensemble de ces formations nécessaires au renforcement des capacités et des compétences locales. Il spécifie aussi, les objectifs et les résultats attendus, les cibles, la durée et les moyens de suivi et de démultiplication de celles-ci.

Le Plan de Formation occupe une place stratégique dans le processus de développement local. En effet, car à travers les ateliers de formation qui seront proposés, la commune pourra renforcer et valoriser les capacités de ses ressources humaines afin d'atteindre une meilleure productivité.

5.5. Le Plan de Communication

A l'image de la formation, la communication occupe une place centrale dans le développement local. Elle peut permettre d'aboutir à une vision partagée des objectifs de développement entre les différents acteurs de la commune ; sous ce rapport, la maîtrise des moyens et des voies de communication devient un enjeu majeur.

Le plan de communication permet donc d'identifier des solutions, à partir du diagnostic, afin de lever les principales contraintes et d'améliorer les réseaux de communication. Il devra préciser les objectifs de communication, les cibles visées, les résultats attendus et les supports utilisés, pour chaque opération de communication.

5.6. Les Stratégies de Mise en Œuvre et De Suivi

Le CC, principal cadre d'échanges et de concertation de la commune, sera chargé en partenariat étroit avec le Conseil municipal, de rechercher les voies et moyen d'une mise en œuvre adéquate du PCD. A cet effet, il développera un ensemble de stratégies pour le financement du PCD, la préparation technique et l'exécution des investissements prévus, le suivi des réalisations et la maintenance des ouvrages.

5.6.1. Le financement du PCD

Le présent PCD coïncide avec la mise en œuvre du Programme National de Développement Local (PNDL) dans la commune. Certaines actions sont donc prises en charge par le programme lorsqu'elles sont inscrites dans le Plan Annuel d'Investissement (PAI). Pour ces actions, le financement se fait conjointement avec le PNDL, la Commune et les bénéficiaires selon les modalités définies par le programme.

Par contre, pour les actions qui ne sont pas prises en compte par le PNDL, la commune fera appel, en plus des efforts du conseil municipal et des populations, à ses partenaires traditionnels et potentiels pour leur financement, notamment les ONG et les partenaires extérieurs par le biais de la coopération décentralisée.

5.6.2. Préparation des dossiers techniques

Les demandes de financement ayant reçu un accord de la part d'un bailleur devront être transformés en dossiers techniques. Ces derniers devront mettre en évidence, pour chaque projet, les aspects techniques et environnementaux, les organisations chargées du pilotage, le chronogramme d'exécution et les mécanismes de suivi. Ces dossiers seront complétés par des documents annexes tels que les plans ou croquis, les factures pro forma, les devis estimatifs, etc.

5.6.3. Sélection des prestataires

Après les étapes précitées, les prestataires seront choisis à la suite d'un appel d'offres. Pour les marchés potentiels, un appel à candidature sera donc lancé au niveau régional. Sur la présentation de dossier les entrepreneurs présentant les meilleures offres (techniques, financières,...) seront choisis sur des bases transparentes pour la réalisation des infrastructures.

5.6.4. La mise en place du comité de construction

Avant la phase de réalisation, proprement dite, un comité de construction sera mis en place pour le suivi des travaux des entrepreneurs. Il devra assurer le rôle de maître d'ouvrage délégué. Ses principales missions sont :

- le suivi régulier des travaux des entrepreneurs ;
- la gestion des matériaux ;
- la mobilisation et la comptabilisation des apports en nature ;
- le suivi des contrats des fournisseurs et entrepreneurs ;
- l'organisation des réceptions provisoires et définitives.

Ce comité joue un rôle important dans la mise en œuvre et le dispositif de suivi du PCD, particulièrement dans le contrôle du respect des cahiers de charge par les entrepreneurs.

5.6.5. Exécution des projets

Après l'identification des différents entrepreneurs qui se chargent de la réalisation des infrastructures, le conseil municipal peut signer, compte tenu des difficultés liées à l'élaboration des données techniques et au contrôle des travaux, un contrat d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le suivi des travaux.

Il convient de signaler aussi, que l'exécution des travaux incombe personnellement aux prestataires qui ont été choisis, par conséquent la cession de tout ou une partie du marché ne peut se faire sans l'accord du maître d'ouvrage (le conseil municipal).

5.6.6. Mise en place des comités d'entretien et de maintenance

La gestion des infrastructures devra être un problème communautaire. L'ensemble de la population sans exclusivité devra être impliqué dans l'entretien et la maintenance des ouvrages communautaires qui seront mis en place. Dans une démarche participative, un comité d'entretien et de maintenance sera mis en place pour chaque infrastructure, avant la fin des travaux. Ce comité qui sera sous la supervision du CC devra impliquer l'ensemble des bénéficiaires directs du projet

ANNEXES

N°	VILLAGES OFFICIELLEMENT RECONNUS	POPULATION				NOMBRE DE CARRÉS
		NBRE D'HTS	H	F	T	
1	BOULINDIEN	803	118	250	435	34
2	BOURECK	1152	300	500	352	82
3	BOUTOLATE	149	40	56	53	16
4	COUBALAN	3503	898	1149	1456	189
5	COUBANAO	3907	847	1939	1121	220
6	DIOUBOUR	677	215	252	210	26
7	DJIGOUNOUM	1737	532	591	614	65
8	DJILACOUNE	1100	346	400	354	135
9	FINTHIOCK	2340	491	794	1055	118
10	HATHIOUNE	1020	210	400	410	72
11	MANDOUARD	240	60	96	84	16
12	NIANDANE	755	45	135	575	31
13	TAPILANE	217	27	45	145	29
Total	13	17600	4129	6607	6864	1033

Source: conseil municipal Coubalan

VOLET VILLAGES	EDUCATION																							
	NBRE DE CLASSES MATERNELLES			NBRE DE CLASSES PRIMAIRES			NBRE DE CLASSES D'ALPHAB.			NBRE DE CLASSES SECONDAIRES			NBRE D'ÉCOLES ARABO- CORANIQUES			NBRE DE PERS. ALPH AB	EFFECTIF DES ÉLÈVES						CENTRE FORMAT. PROF.	NBRE PER- SONNE L EDUC.
	PÉD	PHY S	ABR	PÉD	PHY S	ABR	T	F	NF	PÉD	PHY S	ABR	T	F	NF		T	PRIMAIRES			SECONDAIRES			
Djiguinoum	1	00	03	06	06	02	03	03	00	00	00	00	03	03	00	00	217	93	134	00	00	00	00	13
Coubalan	03	03	00	13	12	02	00	00	00	19	07	06	01	01	00	00	395	184	211	800	353	447	00	36
Djilacoune	00	00	00	06	06	00	02	00	00	00	00	00	01	01	00	00	275	119	156	00	00	00	00	09
Niandane	00	00	06	04	02	02	02	02	00	00	00	00	60	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	06
Dioubour	00	00	00	00	00	00	02	02	00	00	00	00	02	02	00	60	00	00	00	00	00	00	00	00
Mandouarid 1	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00
Boureck	00	01	00	00	06	00	01	00	00	00	00	00	00	00	00	49	276	120	156	00	00	00	00	07
Boutolatte	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00
Boulindien	00	00	00	00	06	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	165	73	92	00	00	00	00	06
Tapilane	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00
Hathioune	01	01	01	06	02	04	02	02	00	00	00	00	01	01	00	60	306	141	165	00	00	00	00	10
Coubanao	01	01	00	15		03	01	01	00	22	16	00	03	03	00	00	674	332	342	1032	338	694	01	56
Finthiock	03		00	06		00	02	02	00	00	00	00	01	01	00	03	405	161	139					10

Source: enquêtes MSA 2009

VOLET VILLAGES	SANTÉ												
	NBRE DE CASES DE SANTÉ			NBRE DE MATERNITÉS RURALES			NBRE DE POSTES DE SANTÉ			NBRE DE PHARMACIES/DÉPÔTS			NBRE DU PERSONNEL DE SANTÉ
	T	F	NF	T	F	NF	T	F	NF	T	F	NF	T
Djiguinoum	01	01	00	01	01	00	01	00	01	01	01	00	06
Coubalan	00	00	00	01	01	01	01	01	01	02	02	00	06
Djilacoune	01	01	00	01	01	00	00	00	00	01	01	00	07
Niandane	01	01	00	00	00	00	00	00	00	01	01	00	03
Dioubour	01	01	00	00	00	00	00	00	00	01	01	00	04
Mandouard1	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00
Boureck	02	00	00	03	00	00	01	00	00	01	00	00	07
Boutolatte	01	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	01
Boulindien	01	00	00	01	00	00	00	00	00	00	00	00	01
Tapilane	01	01	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	03
Hathioune	01	01	00	00	00	00	00	00	00	01	01	00	03
Coubanao	00	00	00	00	00	00	01	01	00	02	02	00	06
Finthiock	00	00	00	00	00	00	01	01	00	01	01	00	15

Source: enquêtes MSA 2009

VOLET	HYDRAULIQUE										
								FORAGES ÉQUIPÉS	MARES		BASSINS

VILLAGES	PUITS TRADITIONNELS			PUITS ÉQUIPÉS DE POMPE			PUITS AMÉLIORÉS			CHÂTEAUX D'EAU			RÉSEAUX AEP			FORAGES NON ÉQUIPÉS			TYPE MOTORISÉ			TYPE ÉOLIEN			TYPE SOLAIRE			TYPE MANUEL			MARIGOTS OU BOLONGS				
	T	F	NF	T	F	NF	T	F	NF	T	F	NF	T	F	NF	T	F	NF	T	F	NF	T	F	NF	T	F	NF	T	F	NF	T	F	NF	T	T
Djigouinoum	9	9	2	2	2	2	6	6	00	0	00	00	1	1	00	0	0	00	0	0	00	0	0	00	0	0	0	0	0	0	0	0	04	01	00
Coubalan	00	00	00	1	0	1	4	4	0	1	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	02	02	00
Djilacoune	1	1	0	3	3		25	25	0	0	0	0	1	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	02	01	00	
Niandane	8	8	0	1	1	0	5	4	1	1	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	01	00		
Dioubour	11	8	3	0	0	0	4	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	02	00		
Mandouard 1	3	0	0	0	0	0	3	0		1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	00	00	00		
Boureck	8	0	0	0	0	0	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	00	00	00		
Boutolatte	3	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	00	00	00		
Boulindien	8	0	0	0	0	0	4	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	00	00	00		
Tapilane	4	4	0	0	0	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	01	01		
Hathioune	3	3	0	0	0	0	7	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	01	05		
Coubanao	4	4	0	2	2	0	7	7	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	01	02		
Finthiock	31	14	17	1	1	0	10	6	4	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	02	01			
TOTAL																																			

Source: enquêtes MSA 2009

VOLET VILLAGES	CENTRES D'ÉCHANGE														
	MARCHÉS PERMANENTS AVEC SOUKS			MARCHÉS PERMANENTS SANS SOUKS			MARCHÉS HEBDO AVEC SOUKS			MARCHÉS HEBDO SANS SOUKS			BOUTIQUES		
	T	F	NF	T	F	NF	T	F	NF	T	F	NF	T	F	NF
Djigouinoum	01	01	00	00	00	00	00	00	01	01	00	01	04	04	01

Coubalan	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	10	10	01
Djilacoune	01	01	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	04	04	01
Niandane	00	00	000	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	03	03	00
Dioubour	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00
Mandouard 1	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00
Boureck	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	02	00	00
Boutolatte	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	01	00	00
Boulindien	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	02	00	00
Tapilane	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00
Hathioune	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	05	05	00
Coubanao	01	01	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	17	17	00
Finthiock	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	12	12	00

Source: enquêtes MSA 2009

VOLET VILLAGES	TOURISME								
	NOMBRE D'HÔTELS			NOMBRE DE CAMPEMENTS			NOMBRE DE BARS/RESTAURANTS		
	T	F	NF	T	F	NF	T	F	NF
Djiguinoum	00	00	00	00	00	00	00	00	00
Coubalan	00	00	00	01	01	00	02	02	00
Djilacoune	00	00	00	01	01	00	01	01	00
Niandane	00	00	00	00	00	00	00	00	00
Dioubour	00	00	00	01	01	00	01	01	00
Mandouard 1	00	00	00	00	00	00	00	00	00
Boureck	00	00	00	00	00	00	00	00	00
Boutolatte	00	00	00	00	00	00	00	00	00
Boulindien	00	00	00	00	00	00	00	00	00
Tapilane	00	00	00	00	00	00	00	00	00
Hathioune	00	00	00	00	00	00	00	00	00
Coubanao	00	00	00	01	01	00	01	01	00
Finthiock	00	00	00	01	01	00	00	00	00

Source: enquêtes MSA 2009

VOLET	INFRASTRUCTURES AGRO- PASTORALES															
	MAGASINS DE STOCKAGE			PARCS À VACCINATION			FOURRIÈRES			ABREUVOIRS			ABATTOIRS			CHEMINS DE PARCOURS DU BÉTAIL
	T	F	NF	T	F	NF	T	F	NF	T	F	NF	T	F	NF	T
Djiguinoum	00	00	00	00	00	00	00	00	00	06	06	00	00	00	00	01
Coubalan	00	00	00	00	00	00	01	00	01	01		01	00	00	00	02
Djilacoune	00	00	00	00	00	00	00	00	00	02	02	00	00	00	00	01
Niandane	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	04
Dioubour	00	00	00	00	00	00	00	00	00	01	01	00	00	00	00	02
Mandouard 1	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	01
Boureck	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	05
Boutolatte	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	01
Boulindien	00	00	00	00	00	00	00	00	00	02	00	00	00	00	00	02
Tapilane	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	02
Hathioune	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	02
Coubanao	01	01	00	00	00	00	00	00	00	01	01	00	00	00	00	02
Finthiock	01	01	00	00	00	00	00	00	00	01	01	00	00	00	00	02

Source: enquêtes MSA 2009

VOLET	INFRASTRUCTURES RELIGIEUSES
-------	-----------------------------

VILLAGES	Nombre de mosquées			Nombre de grandes mosquées			Nombre de chapelles			Nombre d'Eglises		
	T	F	NF	T	F	NF	T	F	NF	T	F	NF
Djiguinoum	03	03	00	01	01	00	00	00	00	00	00	00
Coubalan	00	00	00	03	02	01	01	01	00	00	00	00
Djilacoune	01	01	00	01	01	00	00	00	00	00	00	00
Niandane	01	01	00	01	01	00	01	01	00	00	00	00
Dioubour	01	01	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00
Mandouard 1	00	00	00	00	00	00	01	00	00	00	00	00
Boureck	05	00	00	01	01	00	00	00	00	00	00	00
Boutolatte	01	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00
Boulindien	02	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00
Tapilane	02	02	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00
Hathioune	03	03	00	01	01	00	00	00	00	00	00	00
Coubanao	05	05	00	01	01	00	01	01	00	00	00	00
Finthiock	05	05	00	01	01	00	00	00	00	00	00	00

Source: enquêtes MSA 2009

VOLET	INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES																	
	Maison communautaire			Foyer des jeunes			Foyer des femmes			Centre socioculturel			Terrain de football			Maisons familiales rurales		
	T	F	NF	T	F	NF	T	F	NF	T	F	NF	T	F	NF			
Djiguinoum	00	00	00	01	00	01	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00
Coubalan	01	01	01	01	01	00	00	00	00	00	00	00	01	01	00	00	00	00
Djilacoune	00	00	00	00	00	00	00	00	00	01	01	00	00	00	00	00	00	00
Niandane	00	00	00	01	01	00	00	00	00	00	00	00	01	01	00	00	00	00

Dioubour	00	00	00	01	01	00	00	00	00	00	00	00	01	01	00	00	00	00
Mandouard 1	00	00	00	01	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00
Boureck	00	00	00	01	00	00	00	00	00	00	00	00	01	00	00	00	00	00
Boutolatte	00	00	00	01	00	00	00	00	00	00	00	00	01	00	00	00	00	00
Boulindien	00	00	00	01	00	00	00	00	00	00	00	00	01	00	00	00	00	00
Tapilane	00	00	00	01	01	00	00	00	00	00	00	00	01	01	00	00	00	00
Hathioune	00	00	00	01	01	00	00	00	00	00	00	00	01	01	00	00	00	00
Coubanao	00	00	00	01	01	00	00	00	00	00	00	00	01	01	00	00	00	00
Finthiock	00	00	00	01	01	00	00	00	00	00	00	00	01	01	00	00	00	00

Source: enquêtes MSA 2009

VOLET VILLAGES	COMMUNICATION							
	Routes goudronnées	Pistes latéritiques ou rurales	Pirogues de désenclavement	Bac	Aéroport	Réseau téléphonique	Abonnés téléphone fixe	Télécentre
Djiguinoum	00	01 F	00	00	00	01F	10F	01 NF
Coubalan	00	01 F	00	00	00	04F	10	04 NF
Djilacoune	00	01	00	00	00	00F	00F	00 NF
Niandane	00	01	00	00	00	00	00	00
Dioubour	00	01	00	00	00	00	00	00
Mandouard 1	00	00	00	00	00	00	00	00
Boureck	00	00	00	00	00	00	00	00
Boutolatte	00	00	00	00	00	00	00	00
Boulindien	00	00	00	00	00	00	00	00
Tapilane	00	01	00	00	00	00	00	00

Hathioune	00	01	00	00	00	00	00	00
Coubanao	00	01	00	00	00	01	62	00
Finthiock	00	01	00	00	00	01	00	00

Source: enquêtes MSA 2009

VOLET VILLAGES	ELECTRICITE		
	CENTRALE ÉLECTRIQUE	RÉSEAU ÉLECTRIQUE	ABONNÉS SENELEC
Djiguinoum	01 F	01 F	00
Coubalan	00	00	00
Djilacoune	00	00	00
Niandane	00	00	00
Dioubour	00	00	00
Mandouard 1	00	00	00
Boureck	00	00	00
Boutolatte	00	00	00
Boulindien	00	00	00
Tapilane	00	00	00
Hathioune	00	00	00
Coubanao	00	01	145
Finthiock	00	00	00

Source: enquêtes MSA 2009

VOLET VILLAGES	ALLEGEMENT DES TRAVAUX DOMESTIQUES											
	MOULIN				BATTEUSE				DÉCORTIQUEUSE			
	TYPE	T	F	NF	TYPE	T	F	NF	TYPE	T	F	NF
Djiguinoum	mil	03	03	00	Mil	01	01	00	riz	01	01	00
Coubalan		02	02	00		00	00	00		03	03	00
Djilacoune	mil	04	02	02	Riz	01	01	00	riz	03	02	01
Niandane		02	01	01		02	02	00		02	02	00
Dioubour		00	00	00		00	00	00		00	00	00
Mandouard 1		00	00	00		00	00	00		00	00	00
Boureck	riz	02	00	01		00	00	00		00	00	00
Boutolatte	riz	01	00	00		00	00	00		00	00	00
Boulindien	riz	01	00	00		00	00	00		00	00	00
Tapilane		00	00	00		00	00	00		00	00	00
Hathioune		04	05	01		00	00	00		01	01	00
Coubanao		03	03	00		00	00	00		02	02	00
Finthiock		04	02	02		00	00	00		04	03	01

Source: enquêtes MSA 2009

VOLET VILLAGES	ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES DE BASE									
	OP	Gpt villageois	GIE	ONG/Projets	GPF	Org. Féminines	Ass. de jeunes	Ass. émigrés	Org. religieuses	Coopératives
Djiguinoum	00	07	05	01	01	01	01	00	02	01
Coubalan	01	17	01	01	02	15	01	00	02	00
Djilacoune	01	05	07	01	02	04	01	00	02	00
Niandane	02	02	04	01	02	01	01	00	01	00
Dioubour	06	03	06	05	03	02	05	00	03	01
Mandouard 1	00	01	01	00	01	01	01	00	01	01
Boureck	00	01	05	00	01	04	05	00	05	00
Boutolatte	02	01	01	00	01	01	01	00	01	00
Boulindieng	01	01	01	00	02	01	01	00	01	00
Tapilane	03	01	01	00	01	01	01	06	01	00
Hathioune	03	03	03	00	04	03	01	21	02	00
Coubanao	03	03	15	01	03	04	01	00	01	00
Finthiock	01	05	14	00	01	00	01	00	06	01

Source: enquêtes MSA 2009

VOLET VILLAGES	ARTISANAT												
	Electric.	Menuis.	Forg.	Tailleurs	Maçon	Charp.	Chauff.	Soud.	Moul.	Peintres	Photog.	Plomb	Puisatiers
Djiguinoum	02	07		01	10	07	07	04	13	01	03		02
Coubalan	02	05	01	07	15	03	05	01	15	02	01	02	07
Djilacoune	07	03	02	11	07	03	08	03	10	02	01	03	04
Niandane	05	06	00	03	06	08	04	00	06	01	00	03	00
Dioubour	02	01	06	04	16	01	09	10	09	01	04	06	00
Mandouard 1	00	03	00	00	01	02	01	00	00	00	00	00	00
Boureck	02	04	03	00	03	01	03	04	00	02	01	01	04
Boutolatte	02	01	00	00	00	00	01	01	01	00	00	01	00
Boulindien	05	02	01	03	07	02	06	01	03	03	01	01	01
Tapilane	01	01	01	01	01	02	01		01	01	00	00	00
Hathioune	06	14		08	13	14	20	02	03	03	06	05	04
Coubanao	05	07	09	09	18	08	04	09	25	05	01	03	00
Finthiock	06	08	02	21	16	05	16	06	86	03	04	02	03
TOTAL													

Source: enquêtes MSA 2009

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES (ONG) INTERVENANT DANS LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE

NOM DE L'ONG	DOMAINE D'INTERVENTION	CIBLES	ZONE D'INTERVENTION
ACRA	Hydraulique (realisation ouvrages hydrauliques)	Populations	C
TOSTAN	Education (Alphabétisation)	Populations	C
USAID	Education Santé	Populations	C
CCF	Micro finance	Femmes	C
CRS	Micro finance	Femmes Populations	C

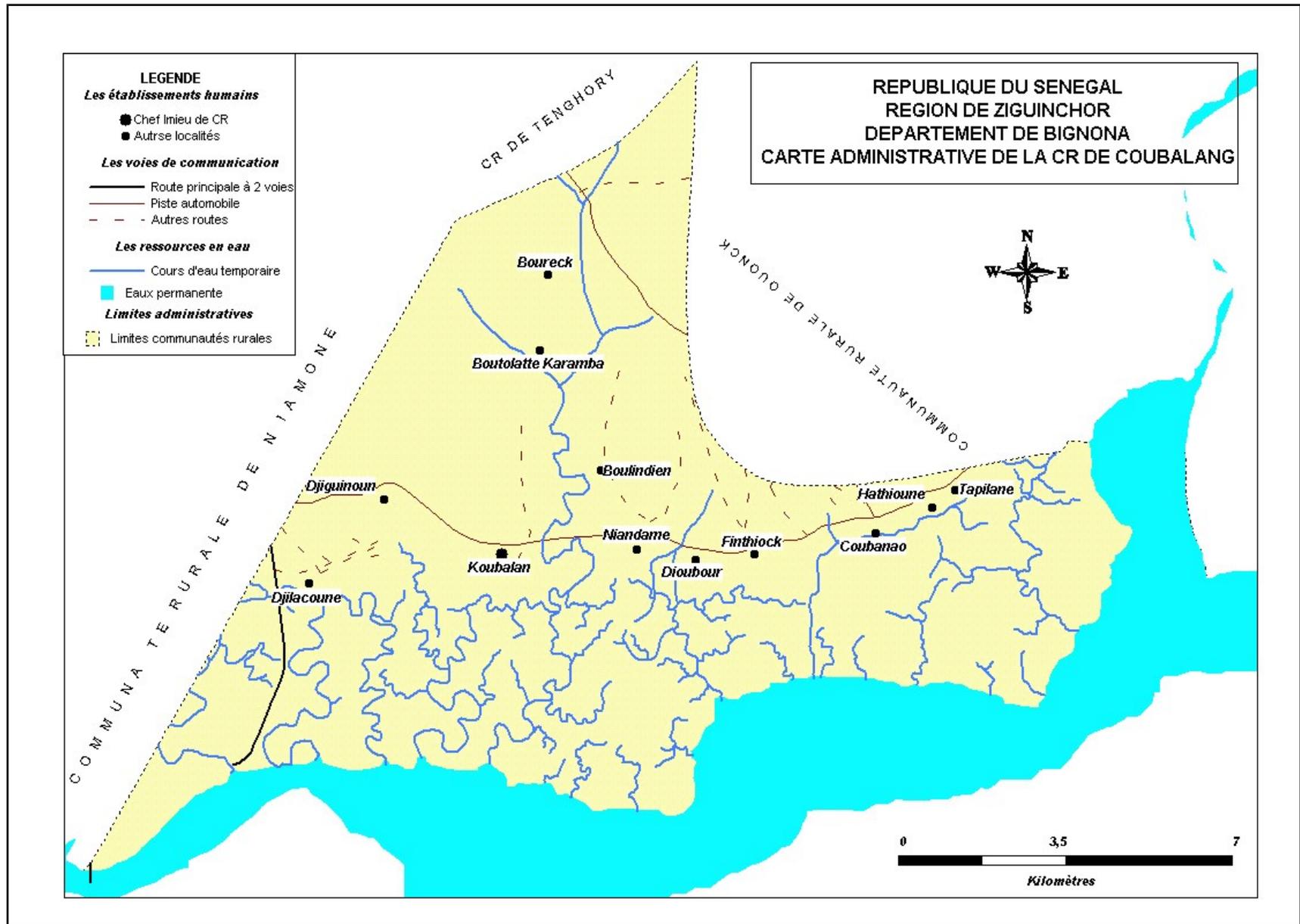
Source: enquêtes MSA 2009

PROJETS/PROGRAMMES INTERVENANTS DANS LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE

NOM PROJET/PROGRAMME	DOMAINE D'INTERVENTION	CIBLES	ZONE D'INTERVENTION
ANCAR	Agriculture (conseil agricole et rural)	Populations	Commune
PEPAM	Hydraulique	Populations	C
PROCAS	Promotion de la paix	Populations	C
PERACOD	Environnement	Populations	C
ANRAC	Agriculture, environnement	Populations	C
PNDL	Développement local	Populations	C

Source: enquêtes MSA 2009

CARTOGRAPHIE



LEGENDE

Les établissements humains

- Chef lieu de CR
- Autre localités

Les voies de communication

- Route principale à 2 voies
- Piste automobile
- Autres routes
- Autres pistes

Les ressources en eau

- Les eaux permanentes
- Cours d'eau temporaire

Limites administratives

- Limites cCR

Les ressources végétales

- Autres carrières
- Forêt
- Fourre et mangrove
- Tannes et vasières
- Zone de culture

REGION DE ZIGUINCHOR DEPARTEMENT DE BIGNONA Communauté rurale de Coubalang Carte de la végétation

